

Cadet

Sa maison et résidence à Québec—Le bel escalier qu'on y remarque—Ce qu'elle est devenue depuis—Réhabilitation de Cadet.



Le nom de Cadet, accolé à celui de Bigot, est resté sous un bien mauvais jour dans les annales de la conquête du pays, et paraît à juste titre mal réputé depuis le fameux procès d'Etat qu'on lui fit subir, avec divers co-accusés, au Châtelet de Paris. Cependant, quoique soumis à la fêrule de Bigot, Cadet n'était peut-être pas le munitionnaire aussi grand dilapidateur qu'on l'a fait, et probablement moins fripon que les autres personnages qui formaient l'agencement des déprédations de *La Friponne*, mais il était plus en vue. Au temps d'à présent, s'il eût été un de ceux que l'on qualifie de *contracteurs* en Canada, il aurait passé pour ce que l'on appelle un homme de lumières parmi nous; et dans la dernière guerre du Transvaal, il a eu de notables émules qui ne s'en trouvent pas plus mal aujourd'hui en Angleterre.

Quoiqu'il en soit, les détails que nous pouvons retrouver sur sa demeure et son séjour à Québec ne manquent pas d'un certain intérêt local bien propre à piquer la curiosité, et faire voir comment ce fameux munitionnaire du Roi était vu et généralement connu et pas si mal apprécié parmi ses concitoyens, qu'on pourrait le croire.

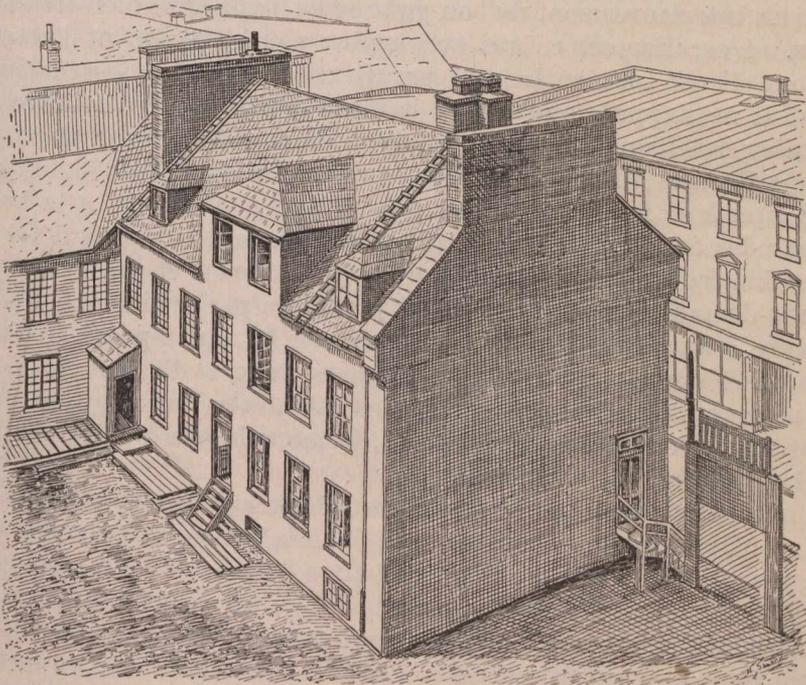
Où demeurait Cadet? Où était sa maison à Québec?

François-Joseph Cadet, fils de Joseph Cadet, boucher, naquit à Québec, le 24 décembre 1719. Il perdit son père un an à peine après sa naissance, et sa mère se remaria en 1724 avec un nommé Bernard; de sorte que, dans son enfance, il se trouva laissé aux soins et à la charge de son beau-père qui demeurait à Charlesbourg. Il dut recevoir ou acquérir par lui-même une certaine instruction suffisamment développée et très convenable pour l'époque, comme on en peut juger par sa belle calligraphie, sa correspondance et ses transactions par écrit. L'orthographe, si relâchée alors, et la phraséologie n'y laissent rien à désirer. Nul doute qu'il ne fut doué de beaucoup d'intelligence, et il nous semble être né avec un caractère souple et insinuant, néanmoins bien trempé. Il apprit de bonne heure à ne compter que sur lui-même pour se faire un avenir.

De fils de boucher, de garçon-boucher, puis de commis chez Augustin Cadet, son oncle, alors marchand-boucher, demeurant rue St-Pierre, où il avait sa boucherie, donnant sur la grève (*Prévosté, saisies-réelles, in fine*) Joseph Cadet devint lui aussi marchand-boucher, puis négociant. Habile et heureux dans le commerce, il acquit vite un grand crédit, à cause de la confiance en sa parole qui valait de l'or, de particulier à particulier. Déjà prospère à vingt-sept ans, il devint dès lors bourgeois, propriétaire à Québec, et s'installa dans une des plus belles et spacieuses maisons de la ville. En même temps il se poussa dans le monde et vécut avec luxe. S'étant dégagé des allures plébéiennes et formé aux usages de la bonne société, il se fit, par son aménité et son naturel avenant, de bons amis parmi les personnes les plus influentes de son temps. C'est ainsi qu'il devint bientôt munitioinaire général des vivres du Roi. Il gagna d'abord les bonnes grâces de l'intendant Hocquart, et quand Bigot, son successeur, arriva en 1748, il ne tarda guère à apprécier les talents et la valeur réelle de Cadet, et s'appliqua à les utiliser, autant que possible, à son profit particulier.

La maison où demeurait Cadet, la même qui subsiste aujourd'hui, est située sur la rue St-Paul, qui formait autrefois à cet endroit partie de la rue Sault-au-Matelot, alors alignée sur le bord de la grève de la Petite-Rivière-St-Charles. On l'aperçoit

par derrière en descendant la Côte de la Canoterie ou Dambourgès, et regardant à gauche en bas. Les dimensions et proportions de cette bâtisse et sa situation m'intriguaient quand il m'arrivait de passer par là. Il me semblait qu'en faisant des recherches, on pourrait y découvrir quelque intérêt historique, et constater si la construction ne remontait pas à l'ancien ré-



MAISON DE CADET, vue du haut de la côte de la Canoterie, d'après une photographie prise en 1906, par Livernois, photographe, Québec

gime français. Il y a quelque temps, la curiosité me poussa à entrer, accompagné d'un ami, et à jeter un coup d'oeil sur l'intérieur. Je voyais par la classe des nombreux locataires qui l'occupaient et l'étendage de leur linge flottant au vent dans la cour, qu'elle n'était pas du rang de celle à laquelle devaient appartenir les occupants primitifs de cette grande demeure, qui comporte un air de large aisance du bon vieux

temps. J'aperçus en entrant de plain-pied par la porte du milieu ouvrant sur la cour, un grand escalier montant en spirale dans une vaste cuve d'une quinzaine de pieds carré, et qui devait partir du sol du rez-de-chaussée pour monter jusqu'au troisième ou demi-étage et mansardes.

On voit que cet édifice a été construit avec soin et solidement pour s'être si bien conservé, et on observe que les menuiseries intérieures sont de bon goût et les panneaux bien travaillés. L'escalier est ce qui attire plus particulièrement l'attention; il est tout en bois et paraît très léger de construction, car il ne s'appuie que sur sa base de départ pour atteindre le palier de chaque étage, et quoique dans son contour il passe près du mur, il ne s'y accôte pas pour soulager son poids ou ajouter à sa force. A ce point de vue, et par rapport à la hauteur des étages, il est merveilleux à voir, tant il paraît délié et semble frêle, bien qu'il soit parfaitement ferme et solide. Je me suis demandé en l'examinant si je n'étais pas vraiment en présence d'une construction bien française, et j'ai repassé en moi-même les noms de divers de nos personnages d'avant la conquête, réputés riches, et le nom de Cadet, entre autres, m'a frappé. Avec cette idée dans la tête, je me suis mis à faire des recherches.

J'ai découvert que le terrain sur lequel la maison est assise fut originairement concédé par le Séminaire de Québec, seigneur du fief Sault-au-Matelot, à titre de cens et rente, par contrat devant Maître Genaple, notaire, du 15 mai 1700, au nommé André Couteron, étant un emplacement de terre situé "sur la ligne ou rue qui doit se continuer depuis le retour du Sault-au-Matelot le long de la côte qui borde l'entrée de la Petite-Rivière-St-Charles, consistant en soixante pieds de front, sur la dite rue, à être tracée comme susdit, et de profondeur jusqu'au chemin qui descend du clos du Séminaire à la grève, (la Côte Dambourgès d'aujourd'hui, plus communément dite de la Canoterie), joignant d'un côté au sud-ouest le sieur Guillaume Gaillard, et d'autre côté au nord-est au terrain non encore concédé."

Couteron, par deux contrats devant Genaple, notaire, du 15 mai 1700 et du 14 février 1701, céda ce terrain à Louis Prast,

père de Dame Marie-Joseph Prast, épouse de Charles-Paul Denis de St-Simon, lesquels, comme héritiers de Louis Prast, le passèrent en échange à Mtre Nicolas-Gaspard Boucault et Dame Marie Buizette, son épouse, par contrat devant Mtre Hiché, notaire, en date du 18 octobre 1732. On y lit que la maison dessus construite est en très mauvais état et prête de tomber en ruines.

Mtre Boucault était conseiller du Roi, lieutenant particulier de la Prévosté et lieutenant-général de l'Amirauté, personnage important alors, et probablement assez fortuné. Il acheta du voisin Gaillard un pied et demi de terrain et la mitoyenneté du mur alors existant, et bâtit sur toute l'étendue du front l'édifice à trois étages qu'on voit aujourd'hui sur la rue St-Paul, avec les voûtes en pierre et le porche actuel, etc., etc.

Boucault et son épouse demeurant en leur maison à Québec, rue de la Canoterie, vendirent à Joseph Cadet, marchand-boucher, par contrat devant Mtre Barolet, notaire, du 3 août 1747, "l'emplacement et deux maisons dessus construites, l'une "vieille dedans la cour et l'autre maison neuve sur le front de "la rue Sault-au-Matelot, au bas de la côte du Séminaire; la "maison neuve avec le porche pour y entrer, ayant 61 1-2 pieds "de front sur la grève, bornée au sud-ouest à Gaillard, au nord- "est au hangar en pierre de Joseph Riverin: consistant la dite "maison neuve en deux étages (sur rez-de-chaussée), bâtie en "pierre, grenier et cour en dépendant."

Le prix stipulé fut de 10,000 livres, dont 8,000 payées comptant, et possession devait être livrée le 15 octobre suivant: ce qui eut lieu, car Cadet abandonna sa demeure dans la rue du quai de Cul-de-Sac (*Recensement de 1744*) et vint s'établir dès lors dans sa nouvelle acquisition.

Il se bâtit ensuite un quai sur la rivière en face de sa demeure après avoir reçu l'alignement du grand-voyer Dulino et Janson Lapalme, architecte, en date du 19 juin 1756. L'étendue de son commerce requérait alors cette accommodation maritime pour ses vaisseaux et transports. Il déploya durant la guerre une grande activité et se montra plein de ressources, dans des circonstances très difficiles, pour subvenir aux approvisionnements des troupes. Sa prévoyance et précision claire et définie

pour faire effectuer ses ordres et remplir ses commandes de France peuvent être justement appréciées et admirées en lisant ses ordres tels qu'on les voit rédigés de sa propre main dans le mémoire d'instructions en quadruple qu'il déposa le 10 août 1758, dans l'étude de Mtre Panet, notaire, daté du 11 juillet précédant, et confié pour exécution au capitaine Kanon, habile marin. Il s'agissait pour celui-ci de rien moins que de l'armement complet, convoi et commandement de toute flotte d'approvisionnement pour la faire partir de Bordeaux et arriver au secours de Québec l'année suivante, au petit printemps, et devancer l'entrée de l'escadre des Anglais dans les eaux du St-Laurent. Ce mémoire est fait et dit comme "tenant lieu de conditions pour M. Kanon, lieutenant de frégate, pour les opérations qu'il aura à faire en France l'hiver prochain, relativement aux ordres que j'ai donnés à mes correspondants de Bordeaux, et à ceux que je me réserve de donner."

"Il s'adressera à M. Pierre Desclaux et fils aîné, commis d'acheter pour mon compte quelques navires de transport et d'en fréter d'autres qui m'apporteront les demandes que je leur ai faites, en outre, l'achat de deux frégates, ou corsaires, pour convoyer ces navires.

"Aussi, commis à M. Latulière, négociant de Bordeaux, l'achat de deux corsaires ou frégates, ainsi que quelques navires de transport. Ces quatre frégates pour convoyer en ce pays tous les navires armés ou chargés pour mon compte, ainsi que ceux que M. J. Dupuy & Compagnie auront frétés et chargés pour mon compte."

Tous ces armements et convois étaient destinés à Québec et devaient être prêts à laisser la rivière près Bordeaux vers le 20 ou 24 février 1759 au plus tard. La plus grande partie de cette flotte arriva tel que commandé, avant que l'escadre anglaise put l'atteindre au passage dans les eaux du St-Laurent. Cependant, elle n'empêcha pas, par la suite, la reddition de Québec, réduit enfin à la dernière extrémité par la famine.

Nos revers d'alors ayant tout bouleversé, il ne restait plus à Cadet qu'à s'embarquer pour la France. Depuis son départ ses biens étaient demeurés vacants. La Cour Militaire en Conseil siégeant à Québec, le 22 juillet 1761, nomma trois commis-

saires (syndics) aux biens ainsi délaissés, savoir: François Mounier, négociant, Maître Boisseau, père, et fourg... (illisible), que le Conseil mit à gérer, gouverner et administrer les biens-fonds du Sieur Cadet et en rendre compte.

Sur ces entrefaites, le 19 janvier 1764, le Sieur Houdin, négociant de Québec, se présenta comme fondé de pouvoir de Cadet pour prendre ses intérêts. Cependant, le 2 avril de la même année, la Cour des Plaid-Communs adjugea que la maison de Cadet, louée pour \$400 par année, au nommé Bondfield, négociant de Québec, pourrait être gardée par lui au même prix pour deux ans encore, à compter du 27 juillet écoulé, à moins d'un ordre subséquent à l'effet d'en effectuer la vente. Mais il en fut disposé autrement.

Le même Houdin, Antoine-Pierre, fondé d'une autre procuration de Cadet et de Dame Angélique Fortier, son épouse, passée devant M^{re} Douday & Poultier, Conseillers du Roy, notaires au Chastelet de Paris, le cinq mai mil sept cent soixante-quatre, dûment légalisée, vendit, par contrat du 1^{er} août 1765, devant J.-C. Panet, notaire, et ratifié devant le même notaire, le 2 août 1766, à Vital Mailloux, maître-entrepreneur de maçonnerie, en la ville de Québec, et à Dame Marie-Joseph Denis, son épouse, le même emplacement et les deux maisons dessus construites, "détruites (1) pendant la guerre, l'une vieille dedans la cour et l'autre maison neuve sur le front du dit emplacement, sise en cette ville, rue du Sault-au-Matelot, au bas de la "côte du Séminaire."

Le prix de vente était de 6,000 livres tournois et fut stipulé payable à Dame Marie-Anne (Louise-Madeleine?) du Santoy, veuve de François-Etienne Cugnet, créancière hypothécaire, dans l'an à suivre le décès de cette dame. Mais Cadet ayant acquitté cette dette en versant la somme en France dans les mains de l'abbé Gilles-Louis Cugnet, fils de la veuve, comme on le voit par une lettre du 1^{er} août 1766, du Sieur Houdin au notaire Panet, les parties intéressées ratifièrent ensemble l'acte

(1) La neuve ne pouvait guère avoir été détruite, puisqu'elle fut louée peu après le siège, à raison de \$400 par année. Elle ne resta donc que peu de temps abandonnée. Elle se trouvait abritée par le cap en arrière contre le fort du bombardement.

de vente à Mailloux, déclarèrent éteinte la créance de la veuve Cugnet, et stipulèrent que les 6,000 livres seraient payées à Cadet, avec certains délais en faveur de Mailloux, ainsi qu'on le voit par un acte d'accord du 2 août 1766, devant le même notaire.

Il faut ajouter sur ce point ce que Houdin fit observer en outre par sa lettre au notaire Panet, comme instruction pour rédiger ce dernier acte: "Cet homme (Mailloux), dit-il, m'ayant représenté que dans l'année après la mort de Madame Cugnet, il ne pourrait peut-être pas payer les 6,000 livres sans en venir à vendre ce même fonds qu'il vient de rétablir à neuf, ce qui lui a beaucoup coûté, et ce qui d'ailleurs en assure la vente et le fonds, je lui ai accordé au nom de M. Cadet de lui prolonger le délai, ainsi je vous prie d'insérer dans l'acte que dans l'an du décès de cette dame, au lieu de payer la totalité, il ne paiera que 1,500 livres et les 4,500 livres restant en quatre années à suivre." L'acte fut rédigé en conséquence.

Cependant, Vital Mailloux, tel qu'il le craignait, ne put payer à temps convenu son prix d'achat à Cadet, et par décret de la Cour des Plaids-Communs à Québec, la maison fut mise en vente, et tomba entre les mains de Samuel Jacobs, négociant de Chambly, suivant l'adjudication qui lui en fut faite par Jacobs Rowe, député-prévost-marshal, suivant son procès-verbal, du 20 janvier 1768, rapporté sur la saisie faite sur Vital Mailloux; mais la vente fut faite à la charge de payer les six mille chelins dus à Cadet.

Il est moins important pour nous de suivre ce qu'il advint ensuite de cette maison; qu'il suffise de dire que Jacobs la vendit, le quai compris, au nommé Alexandre Martin, par contrat devant J.-C. Panet, notaire, du 5 novembre 1774. Subséquentement, le 6 juillet 1781, par acte devant Maître Berthelot, notaire, il fut déclaré que Martin n'avait été qu'un prête-nom pour William Grant, qui fut ainsi reconnu propriétaire. Comme tel il vendit en 1808 à Thomas Wilson, et celui-ci en fit la vente à feu François Buteau, par contrat, devant Bélanger, notaire, du 3 avril 1832. M. Buteau était alors un des plus grands propriétaires fonciers dans Québec et faisait un négoce très étendu. Il avait remis la maison de Cadet sur un pied qui

rappelait son ancien bon ton, et y réunissait le meilleur monde de la ville. Toutefois, la fortune lui devint infidèle, et toutes ses propriétés furent vendues en justice par décret du 8 avril 1844. La maison venant de Cadet fut adjugée alors et passa ensuite en diverses mains. Depuis le 25 février 1888, elle a fini par appartenir à Madame Michel Gauvin et est désignée au cadastre officiel du quartier St-Pierre, sous le No 2031.

Notre érudit bibliophile, M. Philéas Gagnon, a recueilli des notes intéressantes concernant Cadet. *Essai Bib. Can.*, p. 544-5. M. le juge Baby a aussi publié dans le *Canadian Antiquarian, troisième série*, vol. 1, p. 173, des détails nouveaux provenant de la plume même de Cadet, pièces qui forment partie de sa précieuse collection de M. S. S.

Pour être juste et équitable en jugeant Cadet, nous ne voyons à sa charge que les dilapidations (?) des deniers du Roi, dont il s'était apparemment enrichi et dont il était accusé. D'après la sentence du Châtelet contre lui, il a été condamné à 500 livres d'amende, à restituer 6,000,000 et subir neuf ans de bannissement de Paris. Cette sentence était illusoire et ne fut jamais mise à exécution. Il n'alla pas en exil, car peu après la sentence, le Roi lui fit grâce de la peine du bannissement en mars 1764, et loin de payer la condamnation, il réclamait environ onze millions, dus en grande partie à cause des prises que l'ennemi avait faites sur lui. Faisant bonne contenance, on s'aperçut qu'on avait besoin de lui pour débrouiller les affaires du Canada. Il sut rentrer en grâces, étant parvenu, d'après Soulavie, à compenser les 6,000,000 avec ses réclamations qui furent passées à l'examen. En sortant de la Bastille, il vécut en paix et alla demeurer dans son château près de Bourges. Ayant été réhabilité et ayant acheté la baronnie de la Tour d'Avrigny, il passa comme un noble de la vieille France. Cf. *Dussieux*. Voilà pour l'homme public.

En son particulier, il était aimé et respecté, était et passait pour un honnête homme, car il avait su s'attirer la confiance de tout le monde. Affable, on ne lui connaissait pas d'ennemis. Devenu très riche sur les derniers temps, il était parvenu au haut de l'échelle, et faisait étalage autant que Lévis. Bigot et la belle Angélique DeMesloizes tinrent, en 1759, un de ses en-

fants sur les fonts baptismaux. S'il eut vécu de notre temps, il n'aurait eu que des adulateurs en Canada, comme cela s'est vu.

Je dois exprimer mes remerciements à Monsieur l'Abbé A.-G. Gosselin, des Archives du Séminaire de Québec, de son obligeance à m'aider et à me communiquer plusieurs des anciens documents qui m'étaient nécessaires pour ces notes.

P.-B. Casgrain.

Québec, 16 juin 1906.



Qu'en est l'œuvre de Mahomet



Un jour, c'était en l'an de grâce 629, l'empereur de Constantinople, Héraclius, qui se trouvait à Edesse de Syrie en route pour Jérusalem, reçut, du fond de l'Arabie, un message ainsi conçu : "Au nom de Dieu, le Compatissant, le Miséricordieux, Mahomet, son serviteur et son apôtre, à Héraclius, le César de Rome. Paix soit sur quiconque est entré dans la voie droite. Après cela, voici ce que je dis : en vérité je vous appelle à l'Islam. Embrassez l'Islam, et Dieu vous récompensera doublement. Si vous vous détournez de l'Islam, alors que les péchés de votre peuple retombent sur vous. O peuples du Livre, adhérez à une croyance qui est également propre à nous et à vous. Cette croyance, c'est de n'adorer personne que Dieu et de ne rien associer à Dieu, et de ne pas appeler Dieu les autres. C'est pourquoi, ô vous, peuples du Livre, si vous refusez, prenez garde ! Nous sommes les musulmans et notre religion est l'Islam." (1)

Signé : Mahomet, l'apôtre de Dieu.

Le signataire de cette arrogante missive avait une histoire plutôt étrange. Jusqu'à l'âge de 40 ans, il ne s'était signalé, dans son pays, que par sa part prééminente dans la résurrection d'une ligue pour la répression de l'injustice, et par la solution d'une grave difficulté dans la reconstruction de la *Kaaba* de la

(1) Mishkat, livre XVII, ch. IV par Ibn Abbas. Mohammed est le vrai nom du fondateur de l'Islam. Mahomet est le nom sous lequel il est généralement désigné dans la langue française. Cette altération a au moins le mérite de distinguer le Prophète de ses multiples homonymes.

Mecque. Mais à l'entrée de sa 41^{ème} année, il avait senti la main du Très-Haut se poser sur lui. Dormant dans une caverne du Mont Hira, il avait été soudainement éveillé par une voix angélique, lui criant : "Lis". "Je ne sais pas lire," avait-il répondu. "Lis," avait repris le mystérieux messenger, en pressant le récalcitrant d'une étreinte si forte, qu'il avait failli l'étouffer. Et, après un second refus : "Lis," avait ajouté la voix : "lis au nom du Maître de la Création, qui a fait l'homme de sang condensé; lis au nom du Dieu de bonté, qui a appris à l'homme l'usage de la plume et instruit l'ignorant."—Se croyant possédé Mahomet était monté sur le sommet de l'Hira et avait nourri le projet de se précipiter dans un gouffre, lorsqu'il avait entendu la même voix lui crier : "Mahomet, tu es l'apôtre de Dieu, et je suis Gabriel." Il était néanmoins rentré chez lui tout frissonnant. Kadaijah, sa femme, lui avait enveloppé la tête, jusqu'à ce que le tremblement eut cessé. Après quoi Mahomet lui avait dit : "Je crains de perdre la vie ou de devenir sorcier." Sa compagne l'avait rassuré en lui prédisant qu'il deviendrait le Prophète de sa nation. Son cousin, Waraqah B. Naufil, un chrétien, avait parlé dans le même sens, et ajouté qu'il serait le Prophète annoncé par Isa (Jésus), en ces termes : après moi viendra un autre Prophète du nom d'Achmed. Or cette crise avait éclairé Mahomet sur son rôle, et depuis cette heure solennelle les pauvres nomades de l'Arabie apprenaient d'un illettré, sous la forme de sourates harmonieusement cadencées, (2) les choses les plus précises sur les origines du monde, sur les Patriarches, sur Abraham, sur Loth, Noé, Jésus. Ils recevaient de lui tout un corps de doctrines, tout un code de lois; et s'ils leur prenaient fantaisie de s'informer d'où venait au fils d'Abdullah tant de science, il leur était répondu, sans autre preuve que l'affirmation de l'intéressé, qu'elle lui venait directement du ciel, que tout cela était écrit sur une table devant le trône de Dieu, d'où Gabriel le transmettait par fragments à l'Elu, chargé d'enseigner au monde l'Unité du Tout-Puissant. Une nuit même, l'a-

(2) Les *sourates* sont des groupes de versets, ou sortes de chapitres dont l'ensemble, au nombre de 114, forment le *Coran*. Cette répartition ne fut faite qu'après coup et elle est assez bizarre, vu que le nombre des versets composant les différentes *sourates* varie de 2 à 285.

pôtre, sur un coursier ailé du nom de Borak, avait été transporté à Jérusalem, sur l'emplacement du temple de Salomon, où s'étaient réunis tous les Patriarches pour le féliciter de sa mission. De là il avait été enlevé jusqu'en présence de son Créateur d'où il était revenu naturellement purifié, sanctifié, et sacré, plus que jamais, Apôtre et Prophète. Aussi à partir de ce moment Dieu avait-il eu pour son envoyé des complaisances illimitées. Rien qu'il n'eut autorisé en sa faveur. Et Mahomet ne s'était pas fait faute d'utiliser ses privilèges. Lui, qui jusque là, avait vécu avec une seule femme, s'était empressé d'en prendre jusqu'à onze, et deux Concubines, malgré que les Arabes vulgaires ne pussent posséder que quatre femmes légitimes. Car lui était le Prophète, et Dieu était bon et miséricordieux. Ayant voulu même épouser sa cousine qu'il avait déjà donnée à un de ses fils adoptifs, Dieu avait brisé pour son Prophète les liens de l'adoption, insolubles pour tout autre. Une révélation expresse était descendue d'en haut à ce sujet. (1)

Mais l'inspiré, le dépositaire des secrets du Tout-Puissant ne s'était pas contenté de parler et d'enseigner, il avait agi. Au bout de vingt ans il était parvenu à se soumettre presque toutes les tribus de la Péninsule Arabique. A la Mecque, il est vrai, il avait rencontré des contradicteurs dans les superstitieux Koreischites obstinément attachés à leurs vieux fétiches; mais à Médine d'intrépides croyants l'avaient amplement dédommagé de ces premiers insuccès: à leur tête il venait de faire une rentrée triomphale à la Mecque, où il avait immédiatement abattu les 360 idoles de son temple, et d'où il avait envoyé des détachements de zélés adorateurs du Dieu unique faire le même travail d'épuration dans les tribus voisines. A ce moment le fils d'Abdullah avait jeté un coup d'oeil d'ensemble sur son œuvre. En vérité il pouvait en être fier. Il était maître de l'Arabie, fondateur d'Empire et Chef de Religion. Et de quelle reli-

(1) En général chaque révélation, fort courte, venait à point pour fournir au Prophète une réponse aux questions incessantes, qu'on lui posait; pour confirmer ses décisions prises ou à prendre; pour justifier sa conduite personnelle ou celle de ses proches et partisans. Tout était donc subordonné aux circonstances, et l'on comprend qu'il n'y ait pas grande suite dans les sujets traités par le Coran. Qu'importe au Musulman? C'est une suite de réponses divines.

gion! De la religion de l'Islam, c'est-à-dire de la résignation à la volonté de Dieu et à ses immuables décrets; la Religion, qui seule affirme l'unité stricte de Dieu, qui ne l'associe à rien autre; la Religion en un mot, qui avait été celle de tous les Prophètes, d'Abraham, de Noé, de Jésus; que les chrétiens avaient altérée, et que lui, Mahomet, avait restaurée dans sa pureté primitive. (2)

Mais pour royaume à un tel culte c'était trop peu de l'Arabie. Il lui fallait le monde. Il fallait que toute autre religion fit place à l'Islam! Plus d'idoles, plus de païens! Et quand il parle de cette partie de sa mission, Mahomet a des paroles aussi

(2) *Islam*, en arabe, signifie en effet "abandon" et, par son analogie avec *Salam*, "paix, salut," rappelle ce que cet abandon produit de salulaire, de sanctifiant. L'adhérent à cette religion s'appelle *Moslim*. Les Persans et les Turcs en ont fait *Musulman*. Abraham était un *Moslim*, les Apôtres étaient des *Moslims*, ainsi l'affirme le Coran.

L'islamisme en réalité n'est qu'une adaptation du Judaïsme à l'usage des Arabes. C'est le Talmud, plus la Mission de Mahomet. Le fond du Coran ce sont les principaux incidents de l'histoire du peuple hébreu et les préceptes talmudiques. Un Allemand, du nom de Geiger, a fait la concordance entre le Talmud et le Coran. Elle est étonnante. Ce serait donc un Juif, qui aurait été le vrai secrétaire de Mahomet, et qui aurait écrit ce chef-d'œuvre littéraire, le Coran. Mahomet d'ailleurs était en excellents termes avec les Juifs; c'était d'abord vers Jérusalem que les Musulmans devaient se tourner pour prier. La Mecque ne supplanta que plus tard la Capitale de la Terre Promise. Mais quand il vit qu'il trouverait des adversaires dans les Juifs et les Chrétiens, Mahomet les attaqua à coups de révélations et finalement par les armes. L'Islam devait être l'unique et universelle religion. C'est de cette espèce d'hallucination que sont nées toutes ces guerres féroces qui ont ensanglanté le passage des guerriers à turban vert.

Quant au Christianisme, Mahomet ne le comprit jamais bien. L'idée fondamentale de rédemption lui était inconnue. Selon toute probabilité il supposait que les Chrétiens incluaient la Bienheureuse Vierge Marie dans la Sainte Trinité. De là son scandale que Dieu eut un Fils. L'enseignement de Mahomet sur Jésus n'est qu'un tissu de fables fantastiques. D'après lui Jésus serait né miraculeusement de la Vierge Marie, soeur d'Aaron, près d'un palmier. Les Juifs auraient accusé Marie d'impureté; mais l'enfant parlant dans son berceau aurait vengé l'honneur de sa mère. Jésus aurait fait des miracles, en donnant la vie à un oiseau d'argile, en guérissant aveugles, sourds, lépreux, etc. Les Juifs auraient voulu le crucifier; mais ils n'auraient réussi qu'à crucifier un apôtre qui lui ressemblait. Jésus reviendra à la fin des temps, tuera l'ante-Christ, égorgera tous les porcs, enlèvera la capitation, règnera pendant 40 ans, se mariera, aura des enfants, mourra et sera enseveli à Médine près de Mahomet, entre les tombeaux d'Abou-Bekr et d'Omar. Quelle caricature de l'Évangile!

D'autres prétendent que l'inspirateur de Mahomet fut Bahira (Sergius ou Georgius), le moine Nestorien, que Mahomet rencontra à son retour de Syrie, et qui, paraît-il, reconnut à différents indices que le fils d'Abdullah était un prophète.

brillantes que l'écrivain sacré du Deuteronome! Malheureusement le fondateur de l'Islam voit d'autres hommes qui ne reconnaissent pas l'unité de Dieu, telle qu'il l'entend. Les chrétiens adorent Jésus, les Juifs Ozéir. Plus de chrétiens, plus de Juifs par conséquent! La christianisation du monde n'a été qu'un prélude à son Islamisation! Les Ecritures, que la synagogue et l'Eglise tiennent pour révélées, n'ont été qu'une préparation à la venue de Mahomet. Que les Chrétiens et les Juifs admettent donc l'Islam, ou s'ils s'obstinent à le repousser, qu'ils vivent sous son cimeterre tolérés, mais payant tribut comme preuve d'infériorité. Eux ne sont pas les vrais Croyants! Les seuls vrais Croyants sont ceux, qui cinq fois par jour protestent que Dieu est Dieu et Mahomet son Prophète. A ceux-ci la domination de l'Univers! Voilà ce que signifiait la lettre adressée à Héraclius. Le roi de Perse, le Négus d'Abyssinie, le gouverneur d'Egypte en avaient reçu une semblable.

A Constantinople on s'imagine que depuis 600 ans la Révélation est close, que Jésus-Christ est le dernier Prophète, le dernier ambassadeur de Dieu. Erreur! Jésus-Christ doit avoir un successeur; il l'a même annoncé; si les chrétiens ne lisent pas cette prédiction dans leurs livres, c'est qu'ils l'ont effacée. La Révélation dernière, celle qui se substituera même à toutes les autres, celle qu'appellent la Bible et l'Evangile, elle vient de tomber sur un Bédouin d'Arabie, elle vient de se formuler dans un livre, le Coran, qui seul désormais doit faire loi. O lettrés d'Alexandrie, à quoi bon accumuler là-bas, sur les bords du Nil, les chefs-d'œuvre des sciences et des lettres? Ce sont là futilités et bagatelles. Le Coran renferme toute science et tient lieu de tous les produits du génie humain. Un partisan de Mahomet le comprendra si bien un jour qu'il n'hésitera pas, en entrant dans votre ville superbe, à faire brûler votre bibliothèque, dont les débris seront bons, tout au plus, à chauffer les bains publics, six mois durant. Jamais pareil défi n'avait été porté à la civilisation; jamais on n'avait tant demandé à la crédulité des hommes! Jésus-Christ avait dit aux Juifs: Si vous ne croyez pas à ma parole, croyez à mes œuvres. Et il les avait éblouis de l'éclat de ses miracles, auquel ils étaient pourtant restés rebelles! Des miracles! Mahomet dé-

daigne ce moyen de faire des conquêtes. Ce n'est pas que Dieu ne soit à ses ordres. Ainsi un jour que Habib, fils de Malec, chef influent parmi les Arabes, avait réclamé cette condition pour croire à la mission de l'Apôtre Mecquois, on avait vu immédiatement la lune descendre d'un bond sur la Kaaba, en faire sept fois le tour, et, après ce pieux pèlerinage, se prosterner devant Mahomet; puis elle s'était séparée en deux parties, dont l'une s'était dirigée vers l'Orient, l'autre vers l'Occident, puis dès que les deux moitiés s'étaient de nouveau réunies, la lune avait galamment offert ses services au Prophète. Sur un signe de celui-ci le soleil et les étoiles en auraient fait évidemment autant; et, pour lui plaire les montagnes se seraient aplanies, les mers se seraient desséchées, le sol se serait entr'ouvert. Mais Mahomet était trop bon prince pour introduire de pareilles perturbations dans les lois de la nature. Et puis une foi, qui s'appuie sur des miracles et des raisonnements, comme celle des Juifs et des Chrétiens, est-elle une foi assez pure? Il faut que le Musulman croie sans miracles et sans raisonnements. (1)

(1) *El-Qor an* signifie la *Lecture* ou la *Récitation*, on l'appelle encore *El-Forquân* "la Distinction"; *El-tenzil* "la Révélation"; *Kitab-Allah* "le Livre de Dieu", ou plus simplement *El-Kitâb* "le Livre." D'après la doctrine orthodoxe, le Coran a existé de toute éternité, œuvre si parfaite que ni les anges ni les démons n'en pourraient composer une seule ligne. Il est la reproduction même de la parole de Dieu, que Gabriel (s'il était permis d'employer cette métaphore trop moderne) a, en quelque sorte, téléphonée à Mahomet. Il est la base de toutes les sciences, comme de toutes les lois, et de toute la vie sociale des Musulmans! Pourrait-il en aller autrement! Il est la parole de Dieu! Et l'Islamite est-il assez fier, lui, de croire, à la parole émanée directement de la bouche de son Créateur! Le peuple arabe a-t-il été assez favorisé en étant élu pour recevoir et répandre cette parole divine! Quelle supériorité sur le peuple Chrétien qui, lui, de son propre aveu, n'a la parole de Dieu qu'à travers le tempérament et la tournure d'esprit de l'écrivain sacré! Voilà la conviction qui justifie la grande idée que le Musulman a de lui-même. Mais s'il n'était que la victime d'une gigantesque supercherie! Ce doute n'entre pas dans son esprit; ce serait un sacrilège! Le Musulman n'a que faire des preuves de crédibilité. Mahomet savait quel rôle l'imagination et l'orgueil jouaient chez le peuple arabe. Il a menti, menti effrontément, il a poussé l'audace du mensonge jusqu'à l'apothéose; et il semble que c'est précisément par ses proportions colossales que ce mensonge s'est accru, et fait encore aujourd'hui le fond de la mentalité de 200 millions d'hommes! Autres conséquences: Dieu ne pouvant en rien se tromper, il s'ensuit que le Coran est un pur chef-d'œuvre littéraire; il s'ensuit que l'Arabe est la reine des langues, ayant été élue pour incarner le Verbe de Dieu; conviction, qui a grandement contribué à la diffusion de l'idiome de l'Yemen. Ajoutez qu'il est interdit de traduire le livre sacré dans les langues étrangères, de peur d'en altérer le sens. Tout Musulman, qui ne comprend

L'inspiration du Coran est toute la base de sa croyance et cette inspiration a pour toute preuve l'affirmation de son auteur. Oh! oui! les disciples de Mahomet sont des croyants! mais quels croyants crédules!

Par sa grossièreté même, semble-t-il, l'imposture aurait dû être inoffensive; et si le César du Bosphore, en recevant la lettre de l'agitateur Mecquois, put s'inquiéter un instant pour la tranquillité de ses Provinces Méridionales, il ne conçut pas grande crainte sur le sort du christianisme en son Empire. Et cependant, ô déception! avant qu'un siècle se fut écoulé, la menace faite à Héraclius s'était réalisée dans sa plénitude. En 624, au combat de Beder, l'Islam avait 314 défenseurs; cent ans plus tard, il en comptait des millions; il débordait de l'Arabie, où il laissait des tribus divisées entre elles; il se répandait à l'Orient et à l'Occident, au Nord et au Sud; il franchissait le Nil et le détroit de Gibraltar; il passait les Pyrénées et se rencontrait, jusque sous les murs de Poitiers, avec les Francs de Charles Martel, tandis qu'à l'Est il se conquérait des partisans en Perse et jusque sur les bords de l'Indus et du Gange. Foudroyante rapidité de cette conquête. Comme le dit si élégamment M. Et. Lamy, les peuples voyaient s'avancer un tour-

pas l'arabe, doit s'en rapporter, à l'interprétation que lui donnent des commentateurs autorisés. Rien n'empêche d'ailleurs que chaque homme instruit ne fasse un commentaire du Coran; seulement, s'il reste au-dessous de la tâche, il compromet son salut. Un travail minutieux a fait découvrir des contradictions dans le Coran; mais elles n'ont pas embarrassé les Docteurs de l'Islam: on a appelé *abrogeants* les versets qui défendaient ce que d'autres permettaient, et on a appelé *abrogés* ces derniers. Il faut donc prendre garde de ne pas se guider d'après des versets *abrogés*. Il en est aussi de douteux.

Les *Hadits* sont les renseignements ou traditions concernant le Prophète, recueillis de témoins oculaires. Leur ensemble porte en arabe le nom de *Sonna*, qui signifie *voie pratiquée*. Les Persans ou Chûtes n'admettent pas l'authenticité des *hadits*, et sont pourtant musulmans, parce que le Coran à lui seul est un exposé assez complet des théories qui forment le fond de l'Islam. Les croyants à l'authenticité des *Hadits* s'appellent *Sunnites*; ce sont les orthodoxes de cette religion. Les *Hadits* sont une espèce de morale en actions et montrent comment le Prophète se comportait dans les moindres de ses actions, par conséquent comment il a vécu la religion qu'il a fondée. Aussi est-ce dans les *hadits* que les Musulmans vont puiser la solution des cas embarrassants; et trouvent le modèle de leur conduite en toute conjoncture sociale, politique ou commerciale. En un mot les *hadits* nous révèlent l'esprit de la foi musulmane dans ses applications les plus minutieuses et les plus pratiques.

billon de poussière, dans lequel scintillaient des armes, il passait sur eux, et les voilà captifs pour des siècles. Ainsi, en moins de cent ans, avaient été subjugués les Arabes, les Syriens, les Egyptiens, les Maures, les Persans, etc. Et malgré son écrasement dans les plaines de Poitiers, l'Islam allait, pendant dix siècles, rester le cauchemar de la chrétienté. Il allait saccager Rome, livrer aux flammes Gênes et Marseille, et user la vaillance des chrétiens de la Péninsule ibérique. En vain l'élite féodale de l'Occident prendra la croix et s'armera, pendant trois ou quatre siècles, pour tenter de lui arracher les lieux Saints, et le tombeau du Christ. Elle n'aura que des succès éphémères. Non seulement le royaume latin de Jérusalem, fondé par Godefroy de Bouillon, fera retour, au bout d'un peu plus de 80 ans, aux adhérents de Mahomet; mais l'Empire grec de Constantinople, dernier boulevard de la chrétienté en Orient, tombera lui-même en leur possession (1454). Heureusement les victoires de Don Juan à Lepante, d'Hunyade et de Jean de Capistran sous les murs de Vienne arrêteront la diffusion de ce fléau; et, depuis que l'Islam a commencé à reculer de la Hongrie, son mouvement en arrière ne s'est plus ralenti. Sans compter son expulsion de l'Espagne, la conquête de l'Algérie et de la Tunisie par la France, la tutelle de l'Angleterre sur l'Egypte et sur Chypre, l'occupation de la Caucasic et du Turkestan par la Russie, l'affranchissement de la Grèce, de la Serbie, de la Bulgarie et d'autres principautés Danubiennes; ce sont là autant d'étapes qui marquent l'affaiblissement de l'influence politique de l'Islam. Nous verrons plus loin que cet affaiblissement ne peut que s'accroître devant le progrès moderne, contre lequel il est autrement désarmé que contre les chevaliers bardés de fer des Croisades.

Mais, en dépit de sa décadence politique, l'Islam, comme religion, n'a pas perdu. Pour quelque fidèle, qui lui est échappé de temps à autre, combien n'a-t-il pas fait de conquêtes même parmi les chrétiens, mais surtout parmi les fétichistes de l'Intérieur de l'Afrique, parmi les Boudhistes et les Brahmanites de l'Extrême Orient. Aujourd'hui encore la grande imposture musulmane est crue, avec une fermeté qui ne souffre pas de doute, par plus de 200 millions d'êtres raisonnables! Aujourd-

d'hui encore plus de 200 millions de nos semblables répètent dévotement la formule, au nom de laquelle s'est faite la formidable invasion : Dieu est Dieu, et Mahomet est son Prophète (1). Une grande Puissance unificatrice règne de Tanger jusqu'au delà de Calcutta et de Hong-Kong, et cette Puissance, c'est l'Islam, qui n'a rien renié de son fanatisme primitif. On est atterré à la pensée qu'un sixième de la population du globe croit encore, avec cette docilité, à l'affirmation gratuite de ce nomade d'Arabie, qui s'imagina un beau jour de se transformer en apôtre de Dieu, et fondateur de la Religion du monde.

Voyez, à une certaine époque de l'année, cette foule de toute langue et de tout pays, se dirigeant, comme mue par un ressort surnaturel, vers les lieux sacrés de l'Hedjaz. Elle se compose d'Indiens, de Malais, de Turcs, d'Arabes, de Caucasiens, de Maures, d'Algériens, de Nègres. Un grand nombre de ces hommes sont pauvres, et vont achever de se ruiner dans ce long voyage; beaucoup ne bravent pas en vain la chaleur, le sable et les bédouins du désert (2). Que leur importe? Ils auront vu la Mecque; ils y auront vénéré la maison de Dieu; ils seront purifiés pour le reste de leur vie; ils seront assurés de leur salut. Telle est la promesse que leur a laissée Mahomet! Aussi ne peuvent-ils apporter une trop grande préparation à cet acte capital de leur existence. Regardez-les. Quand ils sont arrivés à une journée de la Ville Sainte, ils s'arrêtent, ils font la grande ablution, ils déposent leurs vêtements profanes, ils revêtent, à l'exclusion de tout autre habit, le *irham*, soit deux pièces de calicot de lin ou de laine, de couleur grise ou blanche. Avec l'une ils s'entourent les reins, avec l'autre le cou et les épaules,

(1) Il suffit, pour être bon Musulman, de croire avec sincérité à ces paroles, à ce symbole qu'on pourrait appeler sacramentel. Les prononcer, à l'heure de la mort, assure la jouissance, dans l'autre vie, des prérogatives de l'Islam, même à un infidèle. Quelles que soient les fautes qu'il ait commises, du moment qu'il a toujours cru en un seul Dieu et en la mission de Mahomet, le Musulman est certain d'avoir une place au Paradis après une expiation plus ou moins longue en un Enfer, qui ne peut être éternel pour lui.

(2) Malgré les trois millions de piastres turques, dit-on, que le Sultan de Constantinople distribue aux chefs des tribus bédouines, pour qu'ils laissent passer tranquillement les pèlerins de la Mecque.

laissant le bras droit à découvert (3). Les pèlerins sont alors honorés du nom de *Morhem*. Conscients de leur dignité, tant qu'ils seront couverts du *irham*, ils ne se feront pas raser la tête, ils marcheront gravement, ils ne tueront pas le moindre être vivant, fut-ce le plus importun et le plus mal appris des parasites, ils s'abstiendront de toute querelle et de tout plaisir charnel; ils écouteront dévotement la lecture du Coran faite par un muphti. Mais les voilà arrivés à la ville sainte. Ils ne s'occupent pas des curiosités de la cité: leur but est la *Ka'aba* ou Maison de Dieu, originairement édiflée par Adam, sur l'ordre de son Créateur, d'après un modèle existant au ciel juste au-dessus du Temple actuel; reconstruite par Abraham après le déluge; renversée encore plusieurs fois; relevée en dernier lieu par un Arabe, nommé Ameur ben Laha, qui y plaça une idole appelée Hobal, à laquelle vinrent peu à peu se joindre des centaines d'autres. Heureusement le Prophète l'a définitivement purifiée, et la *Ka'aba* depuis ce jour est redevenue le lieu le plus saint de la terre. Les pèlerins sont donc en présence de cet édifice, centre du monde. Ils pénètrent dans la cour intérieure; ils rompent leur long jeûne en buvant de l'eau du *Zem-Zem*, ce puits d'où l'eau jaillit miraculeusement pour la première fois, à la prière d'Agar, quand son fils Ismaël était sur le point de mourir de soif (4). Puis ils se dirigent vers un morceau de roc sale et noirci, le touchent de la main droite en faisant mainte prostration, et finissent par le baiser avec ferveur. C'est la fameuse *Pierre noire*, qui, au dire des Musulmans, fut donnée par l'Ange Gabriel à Ismaël en quête d'une pierre angulaire pour la réédification de la *Ka'aba* (5). Elle était blanche, quand le fils d'Abraham la reçut de la main de l'archange; elle a été noircie par la trace des péchés qu'y ont laissés ses adorateurs. En se relevant les pèlerins font sept fois le tour de l'édifice sacré, allant de droite à gauche, marchant à pas rapides pendant les trois premiers tours, en mémoire de la

(3) Le *irham* des femmes pèlerines se compose d'un voile recouvrant la figure et d'un grand haïk, bande d'étoffe de laine ou de coton, qui les enveloppe entièrement, sans même laisser paraître les mains, ni les chevilles du pied.

(4) C'est sans doute à la présence de ce puits qu'est due la fondation de la Mecque.

(5) M. Burton pense que cette pierre est un *aérolithe*.

fuite du Prophète de La Mecque à Médine; touchant et baisant la *pierre noire* à chaque fois. La dernière ronde finie, ils appuyent leurs poitrines contre la muraille de la Ka'aba dans l'espace compris entre la porte et la Pierre Noire; là, les bras élevés vers le ciel, ils demandent hautement pardon de leurs fautes (6). Ensuite ils sortent de l'enceinte sacrée par la porte de SS'afa, et procèdent à la cérémonie du Saï, c'est-à-dire qu'ils parcourent sept fois une rue longue d'environ 400 mètres, aboutissant à un tertre, appelé Méroua, et les sept fois le trajet est franchi au galop, en mémoire de l'agitation d'Agar, quand elle craignait de voir périr son fils Ismaël. Ce n'est qu'après s'être acquittés de ce rite fatigant que les agiles *Morhem* peuvent entrer chez un coiffeur, se faire raser la moitié de la tête, et quitter le *irham*, qu'ils reprennent pour la visite de *Omra*, chapelle située à six kilomètres de la Mecque, lieu que Mahomet préférait pour sa prière, où les pèlerins font quelques moments d'oraison, et d'où ils reviennent en psalmodiant des versets du

(6) Tout Chrétien qui pénétrerait dans la Ville Sainte de l'Islam, ou se mêlerait à la bande des pèlerins, risquerait sa vie. Nous ne savons ce qui s'y passe que par les récits de quelques hardis aventuriers, qui se sont soigneusement déguisés en Musulmans et, comme tels, ont pris part à toutes les cérémonies du pèlerinage. Tels l'Anglais Burton, qui se fit passer pour un prince Persan, et le français Léon Roches, qui, revêtu du costume musulman et mêlé aux pèlerins de la Mecque, s'en alla porter un message de la part des chefs tunisiens au grand Shérif de l'Arabie. Tous les deux nous ont conté les péripéties de leur voyage dans des livres pleins d'intérêt. Voilà d'après L. Roches la description de la Ka'aba. La Ka'aba et les pavillons de diverses formes, qui en sont rapprochés, sont à peu près au milieu d'une grande place en forme de parallélogramme ayant environ 180 mètres de long sur 130 mètres de large. Tout autour de cette cour règne une colonnade de trois et quatre rangs de colonnes (diverses de matière et de forme) supportant des arceaux en ogive surmontés de petites coupoles enduites en dedans de plâtre fouillé, en dehors blanchies à la chaux (il y aurait 600 colonnes et 150 petites coupoles). Dix-neuf portes, placées irrégulièrement, donnent accès à ce temple, autour duquel s'élèvent sept minarets. Les murailles extérieures, contre lesquelles courent les colonnades, sont ornées de magnifiques inscriptions en lettres dorées ou en relief... Sept chaussées pavées partent des colonnades et aboutissent à la Ka'aba, à laquelle une seule porte située sur la façade nord, donne entrée... C'est à l'angle nord-est de la Ka'aba, près de la porte, que se trouve engagée dans l'angle du bâtiment, la fameuse pierre noire (Hadjer-el-Essoued). La Ka'aba est entièrement recouverte d'une immense enveloppe en soie noire, qu'on nomme Kessoua, et qui est renouvelée chaque année à l'époque du pèlerinage. Elle est fabriquée au Caire, aux frais du Sultan de Constantinople, car le droit de fournir ce voile est regardé comme un acte de souveraineté. La porte de la Ka'aba est ouverte trois fois par an; le 20 de rhamadan, le 15 de dhi-el-kaâda, le 10 de moharem.

Coran; après quoi, s'étant fait raser l'autre moitié de la tête, ils font encore sept fois le parcours de *SS'afa* à *Meroua*; et sept fois le tour de la Ka'aba. Le soir leur sommeil est bien gagné.

Le jour suivant, les pèlerins revêtent de nouveau l'*irham* et se rendent au Mont Arafat (à 12 milles environ de la Mecque). Ils peuvent prendre leur temps, car la cérémonie n'a lieu que le lendemain. C'est là qu'après son expulsion du Paradis terrestre Eve descendit, tandis qu'Adam faisait halte à Ceylan d'où il partit à la recherche de son épouse. C'est au Mont Arafat, à cette colline de la Miséricorde, que se fit la rencontre. On juge de la sainteté de l'endroit. Aussi le nombre des assistants réunis là, pour la grande cérémonie du pèlerinage, ne doit-il pas, suivant les auteurs arabes, être inférieur à 700,000. Quand les pèlerins ne peuvent fournir ce nombre, les anges, sous forme humaine, viennent le compléter. En réalité, dit M. Burton, il y a là de 50 à 70,000 personnes.

On couche sous des tentes. Le matin suivant on fait ses dévotions dans les édifices sacrés, qui couvrent la sainte montagne; puis, dans l'après-midi, une décharge de canon annonce l'arrivée du Shérif de la Mecque, entouré d'une brillante escorte. C'est lui, le prédicateur de circonstance. Vers les trois heures commence le fameux sermon, qui dure généralement jusqu'au coucher du soleil, et qui est interrompu par des prières, des approbations à haute voix, des cris et à la fin par des sanglots. Malgré l'odeur puante de cette foule, M. Burton fut saisi par le spectacle. Jamais, écrit-il, je n'ai vu éloquence humaine produire des effets aussi sensibles. Le discours fini, on revient en ville à pas précipités; car, quoique le meurtre soit doublé d'un sacrilège, quand il s'exerce sur un pèlerin, les bédouins et autres pillards font, chaque année, disparaître plus d'un retardataire. Les pèlerins ne sont pourtant pas au bout de leurs pieuses fatigues. Les jours, qui restent, il leur faut se livrer à la lapidation du Diable; et même de plusieurs diables, qui existent, paraît-il, dans la vallée de Ouedi-Mouna, exprès pour le plaisir de s'y faire lapider. Les pèlerins prennent donc consciencieusement sept pierres dans leur *irham*, et trois jours durant, tout en prononçant des prières, s'en viennent les lancer contre un

pilier, qui est censément la demeure du malin. Le pèlerinage est clos par l'immolation à *Mouna* de cinq ou six mille victimes (moutons ou veaux) (2), et par un dernier sermon autour de la Ka'aba, où le spectacle est toujours très impressionnant si nous en croyons M. Burton.

Du milieu d'une foule, vrai pavé de têtes humaines, s'élève une espèce de chaire. Un prédicateur s'y installe, prend de la main droite un petit baton, prononce quelques mots, qui se perdent dans le vide, mais qu'on sait signifier : Que la paix soit sur vous avec la miséricorde et la bénédiction d'Allah ! Puis l'orateur s'assied sur un des degrés inférieurs de la chaire, pendant qu'un muezzin (3) fait l'appel du sermon, après quoi le vieillard se dresse de toute la hauteur de sa taille, et commence à parler. Dès que la majestueuse figure a commencé à se mouvoir, il se fait un profond silence. Quelques *amin* (amen) sont prononcés par toute la foule comme conclusion à telles ou telles phrases. Vers la fin de la harangue, tous les trois ou quatre mots sont interrompus par l'élévation et la chute de milliers de voix. C'est que le pathétique est facile à obtenir, c'est que le frisson de l'éloquence s'empare aisément de cet auditoire, déjà exalté par huit jours de rondes, courses, récitation de versets du Coran et autres exercices aussi fatigants pour l'esprit que pour le corps (4).

(1) " Nous avons bien parcouru plus de 40 kilomètres dans la journée, s'écrie le pauvre Léon Roches, et nous n'avions mangé que quelques dattes avec des galettes, et bu que quelques tasses de café." (Dix ans à *travers l'Islam*, p. 302 Paris, Perrin). La cérémonie des sept tours de la ka'aba n'est obligatoire qu'une fois; mais, pour obtenir plus ample pardon de leurs fautes, les fervents musulmans la répètent souvent pendant leur séjour à La Mecque. L. Roches ajoute: " Le soir, à la clarté des lampes, le spectacle des pèlerins faisant le tour de la ka'aba et récitant leurs prières à haute voix disposerait à des idées de piété si on n'entendait pas les cris et les rires de centaines d'individus, hommes, femmes et enfants, entassés sous les colonnades et se livrant à des jeux, et même à des abominations qui excitent le plus profond dégoût. Je ne pouvais en croire mes yeux." (Ibid p. 303). Est-ce que Mahomet, par hasard, avec toutes ses momeries, n'aurait réussi qu'à faire des hypocrites? Ah! c'est qu'on ne change pas le fond pervers de notre nature avec des rondes et des contorsions. Nul ne l'a mieux prouvé que l'Imposteur Mecquois.

(2) Ceux qui omettent ce rite jeûnent dix jours, trois jours pendant le pèlerinage.

(3) Parlant des muezzins de La Mecque, M. L. Roches dit: " nulle part je n'ai entendu de voix plus belles et d'intonations plus mélodieuses."

(4) " Ils sont plus rares qu'on ne pense les pèlerins, qui remplissent scrupuleusement les devoirs qu'impose la loi du Pèlerinage. Beaucoup sci-

La fin du pèlerinage (5) coïncide avec ce qu'on pourrait appeler la grande Pâque musulmane, appelée, en Arabe, *Aïl el Kebir* et en Turc *Courbon Beïram*.

Pour s'unir aux immolations qui se font à Ouedi-Mouna, on sacrifie un peu partout, sur le territoire de l'Islam, des bêtes vivantes. Ce sont trois jours de vie intense pour la foi musulmane que ces trois jours du Courbon Beïram. Jugez de l'effet qu'ils doivent avoir sur le pèlerin de la Mecque. Celui-ci se trouve en communion de foi et de pratiques avec les millions de fidèles musulmans qui peuplent le globe. Seulement il a sur ses coreligionnaires l'avantage d'être au berceau de la Grande Révélation, vers lequel tout musulman dirige ses regards cinq fois par jour; il a été assez privilégié pour voir la Maison de Dieu; en faire maintes fois le tour; pour lapider le diable de vingt et une pierres; pour entendre sur le mont Arafat la parole brûlante du grand shérif de la Mecque, et celle de nombreux muphtis de la ville sainte! Le comble du bonheur serait d'expirer là autour de la maison de Dieu, après d'aussi saints

ignorance, soit par indifférence, se contentent de faire le tour de la ka'aba et d'assister au sermon de Arafat. Que de pèlerins viennent seulement à la Mecque poussés par un sentiment de vanité ou par le désir de faire du commerce!" (L. Roches, *ibid* p. 309). Et l'auteur ajoute que c'est de la bouche des croyants, notamment du grand shérif lui-même, qu'il a recueilli ces aveux attristés.

Le pèlerinage durant une semaine, il s'y trouve un vendredi. Ce jour-là, à La Mecque, pour la prière commune, tous les pèlerins et autres habitants de la ville se rangent en rond autour de la ka'aba, de manière à ce que tous aient la face tournée vers la maison de Dieu. "C'est le seul endroit de la terre où des musulmans réunis puissent se trouver en face les uns des autres en priant. En effet tous les musulmans, répandus sur la surface du globe, doivent en priant s'orienter vers la ka'aba; par conséquent les uns se tournent vers le nord, les autres vers le sud, l'est ou l'ouest, suivant la situation des contrées qu'ils habitent par rapport à la ka'aba." (L. Roches p. 303).

La mosquée proprement dite de la ka'aba n'est ouverte que trois fois l'année; par conséquent elle ne l'est pas toujours au moment du pèlerinage; elle le fut au pèlerinage auquel M. L. Roche prit part; mais cette visite (qui n'est pas parmi les cérémonies imposées au pèlerin) lui donna seulement l'occasion de constater encore mieux la rapacité des Mecquois.

(5) L'année lunaire sert à compter l'ère musulmane; comme elle a 11 jours de moins que l'année solaire, il s'ensuit que dans l'espace de 33 ans, tous les mois de l'année lunaire parcourent successivement les différentes saisons de l'année solaire. Le Ramadan et le pèlerinage se trouvent donc placés à toutes les époques de l'année. En été, on a un mérite à observer ces prescriptions de la loi musulmane.

exercices ! Mais si le pèlerin vit, quel renouveau ne va pas trouver sa vie religieuse. Quel élan pour la propagation de l'Islam ? n'est-ce pas au retour d'un pèlerinage aux lieux saints de l'Hedjaz que El Hadj Omar commença au Sénégal son rôle de prophète conquérant ? oui, c'est un puissant foyer de prosélytisme et de ferveur islamiques que La Mecque.

L'homme qui en revient se trouve tout transformé ; il a obtenu l'indulgence plénière de ses fautes, il est assuré de son salut. Il vaut la peine qu'un pareil individu se distingue par un vocable particulier. Il est *hadj* (pèlerin) ; ses compatriotes moins heureux, qui n'ont pu affronter les fatigues et les dépenses d'un tel saint voyage (1), s'inclinent respectueusement devant ce titre, glorieux entre tous ; et, celui qui le porte, conscient de sa distinction, sentant en quelque sorte le rayonnement qui s'échappe de son front vêtu du turban vert, se gardera bien de se mettre sur le même rang que le reste de ses semblables. A quelle distance n'est-il pas surtout des infidèles ; ceux-ci s'appelleraient-ils chrétiens et eussent-ils usé leurs genoux sur les dalles du sépulcre de Jésus à Jérusalem ! Jésus, c'est un prophète sans doute, mais qu'est-il à côté de Mahomet ? Visiter Jérusalem, c'est bien surtout depuis que la Mosquée d'Omar s'y élève sur l'emplacement du temple de Salomon ; mais visiter la Mecque quelle autre faveur !

Nous qui nous agitons dans notre petite sphère pour ranimer la foi chrétienne, nous qui organisons des pèlerinages à Rome, à Lourdes, à Jérusalem, comme à des foyers de pieuse activité apostolique, pensons-nous qu'à côté de nous des milliers d'hommes organisent des caravanes, harnachent des chameaux, équippent des vaisseaux pour se transporter au berceau de la plus féconde des impostures ! Pensons-nous qu'à côté de notre civilisation, aux portes de l'Occident, au milieu des possessions co-

(1) D'après tous les docteurs de l'Islam sont dispensés du pèlerinage ceux qui n'ont ni les ressources, ni la santé pour l'accomplir, et ceux qui courraient un danger de mort dans les pays qu'ils auraient à traverser. Dans ce cas, ils peuvent se nommer un remplaçant ; mais il faudrait défrayer celui-ci de ses dépenses. La plus grande partie des musulmans meurent donc sans avoir accompli une des cinq grandes obligations de leur religion ; car il n'y a pas plus de 100,000 pèlerins chaque année qui visitent La Mecque ; encore plusieurs font-ils ce voyage pour la deuxième et troisième fois.

loniales de l'Europe, il y a 200 millions d'êtres raisonnables qui croient à une supercherie avec autrement de fermeté que nous croyons à la plus sublime des réalités, et qui nous méprisent de toute la supériorité de leur foi sur la nôtre! Non, nous n'y pensons pas! et nous faisons bien; car nous en concevrons une trop grande pitié pour notre race! Pauvre race, en vérité, que celle qu'on peut ainsi illusionner, et faire passer par les inventions les plus bizarres qu'il plaît à un cerveau déséquilibré d'imaginer (2).

Nos rationalistes modernes jubilent devant de pareils faits historiques; ils les estiment une excellente fortune pour la confirmation de leurs idées. Après cela, s'écrient-ils, venez nous parler de la supériorité d'une religion sur une autre! Venez nous donner sa rapide diffusion comme une preuve de sa divinité! Toutes les religions positives se valent; toutes ont réussi; il s'est agi seulement pour leurs fondateurs d'adapter leurs doctrines au milieu, de savoir prendre le peuple auquel ils s'adressaient. En définitive, concluent-ils, il n'y a de vrai dans

(2) Et par delà La Mecque voyez tous ces centres de Bouddhisme, de Shentoïsme, de Brahmanisme; voyez les bonzeries qui peuplent les Indes, le Tibet, la Chine et le Japon! Contemplez, par exemple Benarès, sur les bords du Gange! Chaque matin 25,000 Brahmes, accroupis au bord de l'eau, y disent des hymnes vediques à l'astre, à la rivière divine, aux puissances primitives, aux sources de la vie. Plus de 200,000 pèlerins y accourent chaque année de tous les coins de l'Inde. S'ils y meurent ils sont sûrs d'être transportés dans le kailas, le paradis himalayen de Siva. En attendant ils adorent des singes enfermés dans les innombrables chapelles de la ville sainte des Hindous; ils y nourrissent de fleurs des vaches sacrées, ils se prosternent devant des idoles obscènes. Voulez-vous connaître la vie quotidienne de l'un des 25,000 brahmes de Benarès, suivez-le dès la première clarté du jour. Dès qu'il est levé son premier soin est d'éviter de porter les yeux sur un objet de mauvais augure (corneille, milan, serpent, chat, lièvres, etc.); puis il se frotte le corps avec des cendres; il fait l'ablution interne, en invoquant les 24 grands noms du dieu Vichnou. Vient ensuite la discipline de la respiration.

"On y distingue trois opérations: 1° le fidèle comprime sa narine droite avec le pouce et chasse son haleine à travers l'autre; 2° il aspire à travers la narine gauche, puis comprimant celle-ci, respire à travers la narine droite; 3° il se bouche complètement le nez avec l'index et le pouce, et aussi longtemps qu'il le peut retient sa respiration... Enfin, debout, au bord de l'eau, immobile, solennellement il la prononce, la fameuse syllabe *aum*, dont le longueur doit égaler celle de trois voyelles, et qui lui rappelle les trois personnes de la Trinité hindoue." Et ce n'est que le commencement d'une série indéfinie de rites tous plus assujettissants les uns que les autres. (Cf. Chevrillon. Dans l'Inde. Revue des Deux Mondes, 1er février 1891). En vérité l'esprit de mensonge prend un plaisir exquis à *abêtir* les malheureux qu'il tient sous sa domination.

les religions que le sentiment de l'infini et de l'au delà qu'elles exploitent et qui est réellement au fond de tout être raisonnable. Il n'y a de légitime que le culte en esprit que chaque homme suivant sa conscience rend à l'Être Suprême, tel qu'il le conçoit. Là-dessus ils accumulent les rapprochements entre le Judaïsme, le Christianisme, le Bouddhisme, le Shintoïsme, l'Islamisme. Cette petite étude comparée a l'air de leur plaire énormément. On sent qu'un souffle de triomphe coure à travers toutes les lignes de leur factum. Après une telle agglomération de similitudes, ils se sentent parfaitement justifiés de ne croire à aucune religion positive; ils prennent ceux qui mettent les pieds à l'Eglise en pitié d'autant plus profonde qu'ils n'ont pas plus de révérence pour ceux qui fréquentent les temples, les mosquées, les synagogues et les pagodes. Ils ne conservent plus le moindre doute qu'ils ne soient les seuls et vrais sages!

Eh! mon Dieu! parce qu'il y a évidemment de fausses religions, s'ensuit-il qu'il n'en existe pas une vraie? ou plutôt n'est-ce pas, parce qu'il en existe une vraie qu'il en existe de fausses? Les contrefaçons ne supposent-elles pas nécessairement un patron authentique?

Seulement il y a des marques infaillibles pour distinguer les bons articles des mauvais. J'avoue que Mahomet a presque aussi bien réussi que Jésus-Christ, mais par quels moyens différents! Mahomet n'a pas obligé l'esprit de ses partisans à se courber devant des mystères qui étaient une folie aux yeux des sages, et un scandale aux yeux des Juifs; il n'a pas entrepris de confondre ce qui était par ce qui n'était pas; il n'a pas songé à donner pour base à sa religion une crèche et une croix, l'une étant le berceau, l'autre le lit d'agonie d'un Dieu; il n'a pas compté sur son tombeau pour triompher; il n'a pas donné sa résurrection comme signe suprême de sa mission; il n'a pas prêché le bonheur de la pauvreté, des souffrances, des larmes et des opprobres; il n'a pas confié à quelques bâteliers le soin de convertir le monde à sa doctrine, pleine de répugnances pour la nature sensuelle; il n'a pas envoyé ses messagers comme des agneaux au milieu des loups; il ne leur a pas recommandé de ne porter avec eux ni or, ni argent, ni besace, ni baton; de ten-

dre la joue gauche quand ils étaient frappés sur la joue droite; de ne vaincre le monde qu'à force de patience, qu'à force de se laisser tuer (3). Jésus-Christ a triomphé en jetant un superbe défi à toutes les puissances de ce monde et à toutes les convoitises de la nature sensuelle et orgueilleuse. C'est là une particularité que ni Mahomet, ni personne autre ne lui disputent, et qui est suffisante pour prouver qu'il était bien ce qu'il prétendait être, l'Envoyé de Dieu et son Fils Unique fait chair pour le salut des hommes.

Malgré tout, malgré la force du cimenterre mise à son service, le succès de Mahomet reste un prodige: il est déconcertant, et je comprends que les esprits soient divisés à son sujet. Quelques-uns éprouvent un réel agacement à lire dans nos livres l'épithète d'imposteur invariablement accolée au nom du Prophète Mecquois: "On est fatigué à l'excès, écrit M. Oelsner, en lisant nos auteurs chrétiens de voir Mahomet traité d'imposteur et d'instrument du diable à chaque phrase qu'il prononce, ou qu'on lui adresse." (*Oelsner. Des effets de la religion, de Mohammed. Paris, 1810, p. 15, note*). D'autres prennent ouvertement parti pour la sincérité du Prophète et font une apologie plus ou moins déguisée de l'Islam. Tel le Comte de Castries dans son livre: *l'Islam, (Etudes et impressions. Paris, 1897)*, où l'on peut lire cette phrase: "Foi immense, sincérité absolue sont deux vertus que l'on ne peut refuser à Mahomet dans la première partie de sa vie." L'ex-Père Hyacinthe, lui, s'extasie presque devant l'oeuvre de l'apôtre d'Allah! Il s'écrie à un moment: "Soyons des chrétiens de l'Islam, et des musulmans de l'Évangile." Le Dr Lebon fait l'éloge de la civilisation des Arabes. C'est le privilège de toutes les Puissances de ce monde de faire surgir des opinions multiples et contraires; or Mahomet a évidemment été une de ces Puissances.

Ne nous laissons pas prendre cependant à l'étalage de reli-

(3) Cela n'empêche pas certains déclamateurs de rendre la religion du Christ responsable des vèpres siciliennes, de la Saint-Barthelemy et des excès de l'inquisition. C'est tout juste s'ils l'exonèrent des massacres de la terreur. Pour eux toute religion positive ne s'établit que par la force. La science seule nous a délivrés des ardeurs belliqueuses des ascètes. Ces affirmations jurent avec l'histoire pour ce qui regarde l'établissement du christianisme.

giosité que nous offre l'Islam. Il est bien clair que tout ne saurait être absolument mauvais dans l'oeuvre du Réformateur Arabe. Du moment que Mahomet se mêlait de fonder une religion, il fallait, de toute nécessité, lui donner pour base quelque vérité grande et populaire. Que dans ce qu'on appelle sa crise religieuse, il ait été frappé, presque *halluciné* par l'Unité de Dieu! Qu'il ait vu, comme dans la lumière fulgurante d'une révélation céleste, l'horreur de l'idolâtrie, on peut l'accorder à la rigueur! Que son premier but même, après cet événement, ait été d'élever sa nation et de la sortir des ombres de l'idolâtrie, soit encore! Qui sait? Peut-être que dans le dessein premier du Créateur, le fils d'Abdallah était destiné à être un grand apôtre du Christ. Le malheur, c'est qu'il s'arrogea un rôle qui ne lui revenait pas. Quelqu'un avant Mahomet était venu proclamer la souveraineté et l'unité de Dieu; quelqu'un avait détruit déjà les idoles et établi dans le monde civilisé le culte en esprit et en vérité. Il s'appelait Jésus-Christ. Il avait en Arabie même des adorateurs (1). Ceux-ci, il est vrai, étaient monophysites, d'autres nestoriens; et quant aux orthodoxes, ils méprisaient les enfants du désert; ils avaient soulevé contre l'Empire chrétien de Constantinople la haine des habitants de l'Yemen. Cet état du christianisme en Arabie peut être une explication, non une excuse de l'usurpation de Mahomet. Qu'il ait trouvé des complices dans le moine Nestorien Bahira (le Sergius des écrivains chrétiens): ou dans quelque juif, imbu des doctrines gnostiques; que les légendes ayant cours sur l'activité d'Abraham et d'Ismaël en Arabie lui aient été une suggestion, soit; mais tout cela est-il suffisant pour le justifier de s'être érigé en depositaire suprême des secrets divins (2). On n'arrive pas à ce degré d'orgueil sans avoir cons-

(1) On ne saurait préciser à quelle date le christianisme fut introduit en Arabie; mais il y pénétra certainement de bonne heure. D'après l'Épître aux Galates on pourrait presque conclure que Saint-Paul y prêcha le premier l'Évangile. En tous les cas dès la première moitié du troisième siècle les disciples de Jésus-Christ y étaient nombreux. Malheureusement la doctrine chrétienne y fut altérée plus que partout ailleurs, grâce aux hérétiques et hérésiarques, qui, chassés de chez eux, trouvaient un asile dans ce coin éloigné de l'Empire. C'est ainsi que le nestorianisme se répandit au nord et au nord-ouest, le monophysisme au sud.

(2) L'Islam a grandi dans la postérité d'Ismaël, comme le christianisme dans la postérité d'Isaac, au moins dans la postérité spirituelle, celle qui a

ciencia qu'on se surfait étrangement. Je le veux, Mahomet fut très mal instruit des doctrines chrétiennes par ses maîtres Jubra et Yasara, il ne connut sans doute que des évangiles apocryphes. Il ne comprit jamais bien ce qu'annonçaient les Ecritures, ce qu'était pour l'Humanité le Promis, le Messie. Il n'avait pas le concept de la chute originelle, non plus que celui de la Rédemption. Tout de même il était assez éclairé pour savoir que le Promis et le Messie, ce n'était pas lui. Seulement le malheureux s'aperçut fort bien du parti qu'il pouvait tirer des Ecritures pour sa propre apothéose, et il ne recula pas devant cette immense duperie. Le gigantesque piédestal que Dieu avait, pendant des siècles, dressé à son propre Fils, par les prophéties et l'histoire du peuple d'Israël, voilà qu'un vulgaire chamelier vient se l'arroger! voilà qu'un pauvre pécheur, com-

cru aux promesses faites à Abraham, Isaac et Jacob. Mais on reconnaît aisément qu'Ismaël n'était que le fils de la servante; il n'a pas été le cohéritier d'Isaac; ses descendants se réclament de la foi d'Abraham, et s'appellent croyants; mais ils n'ont pas la vraie foi du Patriarche; ils n'ont qu'une religion inférieure, peu élevée, et qui fait une part excessive aux infirmités de la chair. Si le progrès de l'Islam rentre dans la promesse faite au Père des Croyants d'une postérité nombreuse comme les étoiles du ciel, c'est une partie de sa famille, dont il n'est pas fier.

L'Arabie est une immense contrée au sud-est de la Palestine. On la divise généralement en deux parties bien distinctes: la *péninsule sinaïtique* ou *Arabie Pétrée* (nom qui lui vient de son ancienne capitale Petra), où habitaient, aux temps bibliques, les tribus Ismaélitiques et cetureéennes (descendant de Cetura, femme épousée par Abraham après la mort de Sarah), telles que les Madianites, Nabatéens, Asmonéens, Iduméens, qui furent mêlées de très près à l'histoire du peuple de Dieu; puis l'*Arabie heureuse* (l'Yemen en arabe) ou l'*Hedjaz*, qui fut le vrai berceau de l'Islam. C'est là que sont La Mecque et Médine. Cependant la vraie capitale de l'Yemen n'est pas La Mecque (qui n'a guère, hors de l'époque des pèlerinages) que 20,000 âmes; c'est Sana (60,000) où réside un Iman, qui est le vrai souverain de cette contrée.

De tout temps l'Arabie fut un foyer d'exaltation religieuse et de fanatisme. Mahomet lui-même fut dépassé par un de ses hononymes, Mohamed, fils d'Abdul-Wohbab, né en 1691, qui entreprit la réforme de l'Islam, renversant minarets, tombes et autres objets superstitieux, incompatibles avec la foi pure des premiers Mahometans. Ses successeurs prirent si bien leur rôle au sérieux qu'ils avaient résolu de conquérir le monde à cette foi nouvelle. Heureusement, au siècle dernier, les armées de Mehemet-Ali, sur l'invitation du sultan Mahmoud, arrêtaient cette dangereuse invasion.

L'empire Wahabite subsiste pourtant dans le Nedjed, plateau fertile de l'Arabie, avec *Riadh*, pour capitale. Les principes Wahabites ont principalement fait des adeptes aux Indes.

Le trait saillant du caractère arabe importe un mélange de rapine et d'hospitalité. Grâce à leur instinct de guerre et de pillage les Arabes étaient d'excellents instruments de conquêtes.

me le reste des mortels, ne rougit pas de se placer à la suite des grands Elus de Dieu, des Abraham, des Jacob, des Noé, des David, et même de Jésus, en se donnant pour le dernier d'entre eux, en se subordonnant tous les autres, qu'il faisait servir à la confirmation de sa propre mission! Une pareille monstruosité n'est pas compatible avec la bonne foi et la sincérité! *Non erat ille lux*: non, non, il n'était pas la lumière; il n'était pas non plus le salut promis aux descendants d'Adam sur le berceau de la race, et cela il le savait. Quoique d'une manière confuse, Mahomet a parfaitement vu la place de choix que Jésus-Christ occupait dans l'histoire du monde; il a vu qu'il était regardé comme le chef de l'humanité renouvelée; il a vu que la terre, où les mystères de sa vie s'étaient accomplis, passait pour la Terre Sainte par excellence. Or, il a envié le rôle de Jésus-Christ; il a essayé de le détrôner et de prendre sa place; il a substitué naturellement l'Arabie à la Palestine comme théâtre des faveurs de Dieu aux hommes parce que l'Arabie était le milieu où lui-même avait vécu et agi. Là est la suprême imposture. A ce point de vue aucun hérétique ne lui est comparable. Car l'hérétique n'a jamais prétendu qu'interpréter mieux la parole de Jésus-Christ. Seul Mahomet a eu l'audace de se faire terme et but de la Révélation; seul il a eu l'impudence d'inclure l'adhésion à son élection divine dans l'acte de foi nécessaire au salut. Parlez-moi de cet homme! Il n'y a pas été par demi-mesures! Du coup il s'est érigé en Docteur et Sauveur! Il s'est donné comme le dernier mot du plan de Dieu dans le drame humain, comme l'Alpha et l'Omega de l'histoire. Et ce qui achève de surprendre, c'est qu'il ait réussi admirablement.

En vérité Mahomet est la grande Revanche du démon sur son vainqueur Jésus! La Mecque est le grand défi jeté au Calvaire! Ce serait à croire que Satan s'était incarné dans le Bédouin mystérieux, dans ce Méphistophélès énigmatique dont le mensonge semble avoir puisé sa force de séduction dans son énormité même. Jamais Satan, qui aspire avant tout à faire l'ange de lumière pour mieux singer son justicier, n'avait remporté pareil triomphe. L'Islam est la plus impudente contrefaçon de la Révélation!

Cette marque de sacrilège supercherie me gâte toutes les pra-

tiques de l'islam, qui du reste tendent plus à entretenir l'orgueil et la vaine estime de soi-même que la piété véritable. De prime abord on est porté à admirer le rôle prépondérant donné à la prière dans la religion de Mahomet (1). La constance de ce muezzin qui, cinq fois le jour, fait le tour de son minaret pour inviter à proclamer la grandeur de Dieu. La foi de ce musulman, qui, à l'heure dite, interrompt toute occupation, se purifie avec de l'eau ou du sable, étend son tapis sur le sol, place ses chaussures à une certaine distance, pour signifier à tout profane de ne pas venir le troubler dans sa fonction sacrée, puis la face tournée vers La Mecque adore et loue Allah dans cinq positions

(1) Les prières canoniques de l'islam ont lieu cinq fois par 24 heures; la première (*fedjer*) à l'aube; la seconde (*dohor*), un peu après midi; la troisième (*asr*) entre midi et le coucher du soleil, vers 3½ heures; la quatrième (*maghréb*) au coucher du soleil; la cinquième (*acha*) à l'instant où la nuit devient complète. Le vendredi, la prière du *dohor* se fait, autant que possible, en commun à la mosquée. La prière doit se faire le visage tourné vers La Mecque; le mot *qibla* désigne le point vers lequel le visage est alors dirigé; dans les mosquées ce point est indiqué par le *mihrâb*, sorte de demi-coupe où se tient le président de l'office, qui porte le nom d'*imân*. Quelques musulmans fervents s'imposent des prières surrogatoires, surtout pendant la nuit, où Mahomet n'en a prescrit aucune. Beaucoup aiment à rouler entre les doigts une espèce de rosaire, composé de 99 grains, épelant sur chaque grain un attribut de Dieu. Dieu est grand, Dieu est puissant, etc... avec le temps, surtout dans certaines contrées africaines, on est arrivé à rendre un véritable culte à Mahomet lui-même, ainsi qu'à certains saints personnages de l'islam. Les tombeaux de quelques célèbres marabouts sont même des lieux de pèlerinage vénérés. On appelle *kizb* des prières composées par quelques hommes illustres de l'islam; elles sont généralement censées écarter quelque fléau. Il existe aussi des prières spéciales, datant de Mahomet, contre la sécheresse et les éclipses de soleil ou de lune. La mosquée (altération du mot arabe *mesdjid* prononcé aussi *mesquid* et signifiant lieu où l'on s'agenouille) est plus qu'un temple; elle est la maison commune, on peut y causer de choses et autres, y faire la sieste, y coucher la nuit; grande salle rectangulaire elle a, en général, peu d'architecture; à droite du *mihrâb*, vu en face, se trouve le *minbar*, chaire où monte, le vendredi, celui qui fait le prône dit *khotba*. Le prédicateur, lui, s'appelle *khatib*. Au milieu de la mosquée on voit parfois une vaste estrade où se placent les *hazzâb*, ou ceux qui savent par cœur une ou plusieurs *hizb*, nom donné à chacun des fragments du Coran, quand celui-ci a été divisé en 60 parties à peu près égales. Quand les *hazzâb* sont au nombre de 60, ils peuvent, en un espace de temps assez court, réciter tout le Coran, en récitant simultanément chacun leur *hizb*; quand ils ne sont que 30 ou 15, il faut que chacun récite plusieurs *hizb*, pour arriver au même résultat.

Aucune cérémonie spéciale dans l'islam pour la naissance et le mariage; mais il y a grande fête et procession pour la circoncision de l'enfant (vers 9 ou 10 ans); grand déploiement de douleur et de prières aussi pour les funérailles; mais il n'y a point d'office à la mosquée; tout se passe au cimetière ou au *mosalla* (oratoire en plein vent) quand il s'agit de quelque grand personnage. Les mosquées sont des asiles inviolables; les plus grands criminels y trouvent un abri.

différentes depuis celle où debout il a les deux pouces appuyés sur le lobule inférieur de l'oreille jusqu'à celle où il est prosterné profondément le front et le nez appuyés sur le sol; la crânerie de ces vieux chefs arabes qui semblent ignorer ce qu'est le respect humain, et, quand la lumière a marqué le moment de la prière canonique, n'hésitent pas à descendre de leur monture, prennent une attitude qu'on dirait extatique, et à cinq reprises rendent honneur au Dieu de l'immensité; leur mépris pour l'homme qui ne prie pas, et qu'ils mettent bravement au-dessous du porc (2), oui, je l'avoue, tout cela porte dans une certaine mesure la marque d'une déférence réelle pour la Majesté divine. Que le musulman tienne à passer pour l'homme de la prière, je ne saurai l'en blâmer. Mais je voudrais dans cette prière plus de l'humilité du publicain que de la vanité du Pharisien. Or ce n'est guère que celle-ci qui paraît, au moins dans l'oraison des grands chefs de l'Islam. Quelle solennité pourtant revêt la cérémonie! Allez, par exemple, à Constantinople, tâchez d'obtenir de votre ambassadeur une carte de faveur pour pénétrer, un vendredi, dans les jardins de Yldiz-Kiosk, et prendre place sur les terrasses qui bordent le parcours de la résidence du Sultan à sa mosquée. Les soldats les mieux attifés de l'Islam sont là en faction depuis onze heures; un sable fraîchement semé brille sur les allées; la foule est silencieuse, immobile comme dans l'attente de quelque grand événement. Il est trois heures de l'après-midi, tout-à-coup, là-bas de l'intérieur du mystérieux palais une sonnerie de trompettes a retenti, le silence devient plus froid et plus solennel; voici les grands de la cour qui s'avancent à pied, et les fils du Sultan à cheval; derrière eux de magnifiques pur sang conduits par des cochers aux éclatantes livrées sont attelés à la calèche impériale. Le commandeur des croyants vêtu d'un long cafetan vert sombre et la tête couverte du fez traditionnel, étendu dans

(2) "A propos de la prière j'ai entendu Abd-el-Kader émettre l'aphorisme suivant: "Le chrétien est très inférieur à un musulman. Le Juif est pire qu'un chrétien. L'idolâtre est pire qu'un Juif. Le porc est pire qu'un idolâtre. Eh bien l'homme qui ne prie pas, à quelque religion qu'il appartienne, est pire qu'un porc. Il s'exprimait ainsi à propos des Arabes qui, pour la plupart négligent de faire les prières prescrites par le Coran." (L. Roches, 10 ans à travers l'Islamisme, p. 113.)

le fond de la voiture, a en face de lui, le grand Vizir; il est recueilli et sévère. Des maréchaux de camp, et une troupe d'eunuques d'un noir de jais ferment l'escorte. Le landau s'est arrêté à la porte de la Mosquée, rayonnante dans son marbre blanc; et pendant qu'un muezzin chante l'invitation à la prière, le Kalife disparaît dans le lieu saint. Tête à tête majestueux! Le chef de l'Islam est avec son Dieu! à l'extérieur sur la multitude plane comme une espèce de religieuse et muette terreur!

Pourtant, après qu'au bout d'une quinzaine de minutes la cérémonie est terminée, que le Sultan est rentré dans son palais avec le même appareil et que sur les terrasses on vous offre du café et des gateaux, ce n'est pas l'admiration, mais la tristesse qui monte dans votre âme de Chrétien. Oui le spectacle est bien monté, la comédie est admirablement organisée pour relever le prestige religieux du Sultan aux yeux de son peuple! Mais quelle hypocrisie! Qu'a-t-il fait dans sa mosquée ce Sultan! Qu'a-t-il dit à son Dieu! Il lui a murmuré quelques formules stéréotypées de louanges; mais a-t-il fait le moindre retour sur sa vie, a-t-il fouillé sa conscience, s'est-il humilié, a-t-il frappé sa poitrine et broyé son coeur sous la contrition! Allons donc! N'est-il pas le Commandeur des Croyants! Et ce titre ne justifie-t-il pas tous ses caprices! Ne peut-il pas, après comme avant sa prière, ordonner le massacre de quelques milliers d'Arméniens et jeter quelques jeunes Turcs en pâture aux poissons du Bosphore. Dans la fidélité à ce précepte de sa religion il n'a puisé qu'une obstination plus aveugle en ses égarements! Ah! le Pharisien de l'Evangile était encore un modèle de modestie à côté du type qu'a créé Mahomet avec ses *reka*, ses *tekbir* et ses prostrations (3).

Abd-el-Kaber, que je me garderai bien d'ailleurs de comparer au monstre Abdul-Hamid, s'entendait lui aussi à faire de la prière un spectacle féerique. Ecoutons L. Roches, qui en fut témoin une fois. C'était à Tedjmout, un 24 décembre, le jour de la petite pâque, *Aid-el-Sghair*, L'émir devait faire publiquement la prière du *Fedjer* (de l'aurore). Des détachements de trente tribus sahariennes, ainsi qu'une partie de la population

(3) Le *tekbir* est la formule que le musulman prononce à chacune des cinq attitudes qu'il prend pendant sa prière. La *reka* est le nombre de formules désignées pour chaque prière, deux pour la prière du *fedjer*; quatre

des K'çours environnants étaient là, accourus pour contempler le grand guerrier algérien et assister à la fête. Dès la pointe du jour, Abd-el-Kaber, suivi de son état major et des chefs Arabes, se rend à cheval dans une immense plaine, bornée au Nord par les premiers contreforts de Djebel-Amour, au sud par le désert, à l'est par les dunes de sable qui précèdent Tedjmout, et au sud-est par cette jolie oasis, parsemée de beaux palmiers, entre lesquels pointent dans le bleu du firmament deux élégants minarets. Abd-el-Kader descend de cheval et s'accroupit tourné vers l'Orient. Son état major et les chefs de Makhzen et des tribus, au nombre d'environ cinq cents, qui ont également quitté leurs montures se placent à dix mètres en arrière de lui (1). A dix autres mètres en arrière, et sur une ligne parallèle à celle des premiers rangs, viennent successivement s'accroupir les Arabes des K'çours et des tribus, dont le nombre s'élève au moins à douze mille. Au moment où les premiers rayons du soleil lancent une clarté argentée sur la cime élégante des palmiers de Tedjmout, Abd-el-Kader se redresse, élève les bras vers le ciel et s'écrie : "*Allah ou ekbar. Dieu est le plus grand.*" Les douze mille assistants se lèvent en même temps que l'imam Sultan et répètent : *Allah ou ekbar!* "Cette immense acclamation au milieu du silence du désert, le hennissement des cinq cents chevaux, richement caparaçonnés, que des saïs avaient peine à tenir, les genuflexions de ces douze mille musulmans, au costume biblique, se prosternant, frappant la terre de leurs fronts, se redressant, élevant les bras vers le ciel et répétant la profession de foi de l'islamisme; Abd-el-

pour celles du *dohor* et de l'*asr*; trois pour celle du *maghreb*; quatre pour celle de l'*acha*. Entre chaque *tekbir* le priant récite plusieurs versets du Coran. Le nombre de *reka* une fois terminé, le musulman reste un instant à genoux, le buste droit, il tourne successivement la tête à droite et à gauche disant : "Le salut soit sur toi, ainsi que la miséricorde de Dieu!" salutation qui s'adresse aux deux anges, qui, suivant la croyance de l'Islam, sont aux côtés de chaque homme, l'un pour noter ses bonnes actions, l'autre pour inscrire les mauvaises.

(1) Il y a toujours autour du musulman en prière un certain espace qu'il est interdit de franchir pour ne pas troubler son colloque avec Dieu. Un objet appelé *sotra* marque la limite de cet espace. C'est tantôt un mur, tantôt une pique fichée en terre, tantôt des chaussures ou encore une simple ligne tracée sur le sol. C'est pourquoi dans les mosquées les priants se tiennent en rangées régulièrement espacées.

Kader enfin qu'on entendait distinctement réciter les versets du Coran, tout cet ensemble, éclairé par les rayons obliques du soleil, qui montait à l'horizon, offrait un de ces tableaux indescriptibles, qu'on ne voit pas deux fois en sa vie." (*L. Roches. Dix ans à travers l'Islam*, p. 155, 156).

Tout en concédant que dans ce superbe déploiement il y a un véritable hommage au Créateur, je ne puis m'empêcher, en en lisant l'enthousiaste description, de songer à cet autre Priant, qui, pour s'entretenir avec son Père, se retirait loin de la foule, sur les montagnes de la Palestine, et qui, disait à son retour : il ne suffit pas de crier bien fort : Seigneur, Seigneur ! pour entrer dans le royaume des cieux. Suffirait-il par hasard de répéter à haute voix et en face de tout un camp militaire : *A'lah ou ekbar*? Pour entrer dans le paradis chimérique de Mahomet peut-être, non pour entrer dans le vrai ciel. Parmi ces millions de musulmans, qui, au lever du soleil, à midi, et le soir se jettent à terre, comme sous la détente d'un ressort, pour adorer le Dieu unique, combien l'adorent en esprit et en vérité? Combien lui parlent du fond du coeur. Pour combien leurs *tekbirs*, sont tout autre chose que des répétitions vaines et mécaniques? Et c'est pourquoi les poses théâtrales de priants, tels que Abd-el-Kaber et Abdul-Hamid me laissent indifférent; ou plutôt me confirment dans l'opinion que l'Islam n'est qu'une monstrueuse tromperie. J'en dirai autant du fameux jeûne de trente jours du *ramadan*. Mahomet devait illusionner le fidèle sur la répression des mouvements mauvais de son corps, comme par l'ostentation d'une prière plus ou moins pharisaïque il avait illusionné son esprit sur le besoin d'adorer un créateur. A cet effet il inventa le jeûne, dont la rigueur ne saurait nous donner le change. Il est vrai, tout un mois, à partir de l'instant où l'on peut distinguer, à la clarté du jour, un fil noir d'un fil blanc, le musulman doit s'abstenir de manger, de boire, de fumer, même d'avaler volontairement sa salive, fut-ce en plein coeur d'été. Mais en revanche, dès que le soleil a disparu de l'autre côté de notre sphère il peut se livrer à toutes les jouissances sensuelles (2). Somme toute, ce n'est qu'un interver-

(2) Ramadan, ou mieux *ramazan*, est le neuvième mois de l'année musulmane (année lunaire), dont le nom vient de *ramz* (brûler), parce qu'il est supposé consumer les péchés des hommes. Pendant ce mois, a dit le

tissement: c'est la nuit changée en jour. Ajoutons que dans ce changement même et cette abstinence prolongée de douze heures il y a un stimulant qui double le plaisir des orgies nocturnes. Cela est rigoureusement exact pour les pachas et autres favoris de la fortune, qu'on dit d'ailleurs ne pas se soucier outre mesure de la pénitence diurne. Quant aux pauvres diables, qui ont à gagner leur pain quotidien par le travail manuel, ils ont, je l'avoue, la part un peu moins belle, et l'on peut espérer que Dieu leur tient compte d'un jeûne que beaucoup font de bonne foi et dans ses strictes exigences (1).

prophète, les portes du ciel sont ouvertes, et fermées celles de l'enfer, les démons sont enchaînés par la jambe; tous les péchés véniels sont pardonnés. Durant ce mois tombe la fameuse nuit de Puissance (le 21, 23, 27, 28 ou 29, on ne sait trop; le Prophète seul savait la date exacte), nuit solennelle, pendant laquelle le Coran tomba en un seul volume jusqu'au plus bas du ciel, d'où l'ange Gabriel le donna à Mahomet, par fragments. Pendant cette nuit tout le règne animal et végétal se courbe en un humble adoration devant Dieu.

(1) Pour avoir la liste complète des obligations, auxquelles la foi musulmane astreint ses adeptes, au pèlerinage, au jeûne, à la prière, à la guerre sainte, il faut ajouter la dime, taxe imposée sur le revenu primitivement pour subvenir aux indigents, mais qui dans la plupart des endroits a été transformée en un impôt ordinaire, lequel est doublé pour les chrétiens. Il s'appelle le *rekkat*. L'aumône volontaire est dite *sadaqua*. On appelle *habous* (en Afrique) et *wakf* ou *wakouf* (en Orient), le don des revenus d'un immeuble affectés à l'entretien de fondations pieuses. Le propriétaire, par cet acte, déclare renoncer pour toujours au droit de disposer de son immeuble. Souvent c'est à sa descendance seulement qu'il donne l'usufruit de son bien. Mais si les dévolutaires disparaissent, il est entendu que les revenus appartiennent aux pauvres de *La Mecque* et *Médine*. Ces *wakf* ont servi à fonder des hospices, des écoles, à faire des ponts; mais il y a eu abus de biens *improductifs*. Veut-on ouvrir une rue, par exemple, on est exposé à trouver sur le passage un bien habousé ou wakoufé. De là des formalités ennuyeuses pour en obtenir la possession ou plutôt on n'en obtient jamais que la location. Il est vrai qu'elle peut être indéfinie.

M. Tamisier, S. J.

(A suivre).

La Création de l'Homme

Avant l'époque où tout commence
Le bon Dieu dormit bien longtemps;
S'éveillant, vit l'espace immense
Au feu de ses regards puissants.

Chaque rayon de sa prunelle
Créait un astre dans la nuit
Et, d'étincelle en étincelle,
Le beau firmament fut construit.

Dieu s'étonna, nous dit l'histoire.
Il voulut partout voyager
Sentant que sa force et sa gloire
Ne sauraient trop se propager.

Un jour qu'il planait solitaire
La sueur sur son front perla,
Une goutte atteignit la terre:
Le genre humain sortit de là.

Ainsi, l'homme vient de Dieu même
Mais il est né de la sueur.
La loi du travail est suprême:
L'aimer c'est encor du bonheur.

* * *

LE REVEIL D'ADAM

Roulant toujours sur la route infinie,
Le globe errait, sans atteindre aucun but.
Sous le soleil régnait partout la vie.
Adam dormait avant d'avoir vécu.

L'être complet n'existait pas encore,
L'intelligence imitait le sommeil
Et cet oeil clos, n'ayant point vu l'aurore,
Gisait obscur, au tombeau tout pareil.

Le premier sens qui frémit, je devine,
Fut provoqué par l'astre radieux.
Sous les rayons de la chaleur divine
Le cœur battit, souple et silencieux.

Puis, vint le chant des oiseaux du bocage,
Doux et troublant, qui traverse les airs.
L'esprit humain, prisonnier dans sa cage,
Vibra du coup, ravi de ces concerts.

Tout imprégné de sa béatitude,
Ce corps inerte, après tout, sommeillait...
Mais qu'est ceci?—tourment, inquiétude,
Profond soupir—et l'homme s'éveillait.

D'un seul regard, il comprit la nature,
Les eaux, les bois, les fleurs, les monts, le ver
L'éclat du jour, le ciel bleu, la verdure:
L'âme s'ouvrait dans l'éblouissement.

Tant de beautés lui parlaient de Dieu même.
Il s'attendait à voir le Créateur
Lorsqu'une voix, imposante et suprême,
Lui dit: "Travaille et cherche le bonheur."

* * *

LE PREMIER JOUR

Le soleil de midi venait d'éveiller l'homme.
Celui-ci le croyait fixé dans le Zénith
Et, les yeux étonnés, parcourait son royaume
Pensant bien voir la borne où tout cela finit.

D'un pas mal assuré faisant l'expérience,
Il foulait les gazons comme en glissant sur l'eau,
Partout morne, surpris, n'ayant point conscience
De son identité ni du monde nouveau.

Il voyait couler l'onde et flotter les nuages
Qui faisaient naître en lui l'instinct du mouvement,
Surtout quand les oiseaux, secouant leurs plumages,
Coupaient l'espace, au loin, d'un trait, dans un momen.

Marchant vers l'horizon qui s'éloignait sans cesse,
Il connut la fatigue et comprit le repos.
Mais alors, la nuit vint. L'homme, dans sa détresse,
Voyant la fin du monde, étouffait ses sanglots.

* * *

L'HOMME PRIMITIF

Quand l'homme habitait les cavernes,
 Au début de l'humanité,
 Privé de tous nos arts modernes,
 Il chassait par nécessité.

Son ignorance était entière,
 Son esprit vague, étroit, obtus.
 Ses armes, c'étaient une pierre,
 Un gros os, des silex pointus.

De cette existence asservie
 Le pauvre être, sans Dieu pour lors,
 Tirait des leçons de la vie
 Le culte ou le respect des morts.

Touchante et sublime pensée,
 Instinct qui devine ici-bas
 La souffrance récompensée
 Après la fin de nos combats.

Chasseur féroce et misérable,
 Ayant l'appétit du requin,
 Sa destinée est comparable
 A celle de notre Algonquin.

Jamais son regard solitaire
 Ne dépasse l'humble horizon,
 Il ne connaît rien de la terre
 Et n'en cherche point la raison.

Rien ne lui parle d'espérance.
 Tout est borné par un seul jour.
 Sa vertu de persévérance
 C'est la faim, et très peu d'amour.

Limité comme l'éphémère,
 Il végète et n'a point de nom,
 Se demandant, homme-mystère,
 Si l'avenir existe ou non.

Temps sombre qu'ignore l'Histoire.
 Tombeau vivant des premiers nés.
 Nature éternelle sans gloire.
 Lourd sommeil des sens incarnés.

Car tout vivait, mais rien encore
 N'osait germer dans le cerveau.
 L'homme-enfant saluait l'aurore
 Et n'y voyait rien de nouveau.

Rien du passé, rien pour lui dire
 Ce qu'est le Temps, l'Eternité.
 Rien ne l'émeut, rien ne l'attire,
 Pas même la Divinité.

Ainsi, parcourant sa carrière
 Sans changement, sans lendemain,
 Il laisse la vie en arrière
 Comme l'eau s'échappe à la main.

Enveloppé dans ce problème,
 Impuissant à le concevoir,
 Il amasse sur son front blême
 La torpeur et le chagrin noir.

Hélas! il porte dans son être
 La marque d'un sort malheureux—
 Et pourtant, c'est lui, c'est l'ancêtre
 De fils aux destins merveilleux!

Parfois, sur le bord d'une tombe,
 Accablé par l'isolement,
 Sentant que son âme succombe,
 Il regarde le firmament.

* * *

BALLADE DE LA VIGNE

Noé, sur la porte de l'arche,
 Saluait le soleil levant
 Et, rêveur, contemplait la marche
 Des flots balayés par le vent.

“ Seigneur, dit-il, dans ton empire
 “ Tout est si beau, tout est si pur,
 “ Pourquoi faut-il que je soupire
 “ En revoyant ton ciel d'azur!

“ O maître souverain du monde
 “ Me faudra-t-il donc abreuver
 “ De cette eau devenue immonde
 “ Par les corps qu'elle a dû laver?

Trois jours il pria, solitaire,
 Sans boire, et le cœur oppressé,
 Voyant se découvrir la terre,
 Car le déluge était passé.

Enfin, il donne à sa famille
L'ordre de cultiver un champ—
Mais, tout à coup, dans le ciel brille
La figure du Dieu vivant.

Son regard n'a plus rien d'austère.
Il plane dans sa majesté.
D'un geste il a béni la terre:
Dieu revient à l'humanité.

Sa main cueille, faveur insigne,
Dans les jardins du Paradis,
Le glorieux cep de la vigne
Et l'offre aux hommes réjouis.

* * *

LES OISEAUX DE PASSAGE

Dans le beau palais de Versailles,
Par un soir d'hiver, grand gala,
Les fleurs tapissent les murailles.
Les flambeaux, jetant leur éclat,
Font briller les velours, l'or et les pierreries.
La danse, la musique, et l'amour et le vin
Répandent dans le bal comme un souffle divin
Venu du pays des féeries.

Dans le froid de l'immensité!
Tempête au dehors et nuit sombre.
Mais les fagots, qui sont en nombre,
Du feu doublent l'intensité.

Tout à coup, par la porte entre-ouverte, s'élançe
Un oiseau du bon Dieu, qui vole en se chauffant,
Se pose—voit, s'en va—la fenêtre s'ouvrant,
Et plonge dans la nuit intense.

Nous faisons comme cet oiseau
A notre passage en ce monde.
La vie est un palais bien beau
Qu'enveloppe la nuit profonde.

Ebloui des splendeurs où s'égarer nos pas,
On entre par la porte, on sort par la fenêtre,
Juste assez pour saisir un sentiment de l'être
Et s'en aller vers le trépas.

Benjamin Sulte

Les Associations de Secours Mutuels

LEUR ORIGINE, LEURS CARACTERES, LEUR UTILITE ET LEUR FONCTIONNEMENT



LEON XIII, dans sa magnifique lettre encyclique "Rerum Novarum," sur la condition des ouvriers, nomme, parmi les oeuvres pouvant porter remède à la situation créée par le conflit entre le capital et le travail, les associations de secours mutuels. Il s'exprime ainsi: "En dernier lieu, nous dirons que les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution, par toutes les oeuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes. De ce nombre sont les sociétés de secours mutuels; les institutions diverses, dues à l'initiative privée, qui ont pour but de secourir les ouvriers, ainsi que leurs veuves et leurs orphelins, en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités; les patronages qui exercent une protection bienfaisante sur les enfants des deux sexes, sur les adolescents et sur les hommes faits. Mais la première place appartient aux corporations ouvrières, qui, en soi, embrassent à peu près toutes les oeuvres. Nos ancêtres éprouvèrent longtemps la bienfaisante influence de ces corporations; car, tandis que les artisans y trouvaient d'inappréciables avantages, les arts, ainsi qu'une foule de monuments le proclament, y puisaient un nouveau lustre et une nouvelle vie. Aujourd'hui, les générations étant plus cultivées, les moeurs plus policées, les exigences de la vie quotidienne plus nom-

“breuses, il n’est point douteux qu’il ne faille adapter les corporations à ces conditions nouvelles. Aussi est-ce avec plaisir que nous voyons se former partout des sociétés de ce genre, soit composées des seuls ouvriers, soit mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons; il est à désirer qu’elles accroissent leur nombre et l’efficacité de leur action... L’expérience quotidienne que fait l’homme à l’exiguité de ses forces l’engage et le pousse à s’adjoindre une coopération étrangère. C’est dans les Saintes Lettres qu’on lit cette maxime: “Il vaut mieux être deux ensemble que tout seul, car alors ils tirent de l’avantage de leur société. Si l’un tombe, l’autre le soutient. Malheur à l’homme seul! car lorsqu’il sera tombé il n’aura personne pour le relever. — Et cet autre: Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte.”

Léon XIII mettait ainsi en lumière, dans des termes si énergiques et avec des paroles si convaincantes un principe qui est à la base de la société, puisqu’il répond au sentiment national inné chez les hommes de s’unir et de s’entraider dans un intérêt commun; mais il a voulu surtout donner un témoignage non équivoque de son entière approbation envers l’institution toujours croissante des associations de secours mutuels, lesquelles semblent rencontrer les besoins de notre société moderne.

L’origine des associations, ayant pour objet l’assistance mutuelle, remonte à la plus haute antiquité. En traversant les siècles, et se succédant sans interruption jusqu’à nos jours, les *hétairies* grecques, les *sodalités* romaines, les *jurandes*, les *guildes* scandinaves et germaniques, le *compagnonnage*, les corporations d’arts et métiers, les confréries, enfin, ont insensiblement, et dans des proportions diverses, contribué à faire naître les sociétés de secours mutuels de l’époque actuelle, qui, mieux appropriées que leurs devancières à nos habitudes et à nos mœurs, apparaissent, dans l’histoire de la civilisation, comme un produit nécessaire du travail des siècles.

Il n’est peut-être pas de nation qui ait conservé aussi religieusement que l’Angleterre ses anciennes institutions: c’est ce qui explique avec quel soin jaloux elle en recherche les origines et avec quel orgueil elle en raconte l’histoire; mais ce sentiment, qui la porte à mesurer l’utilité d’une chose d’après sa

durée, la pousse à inventer des origines fabuleuses et des antécédents imaginaires, qui démontrent jusqu'où peut aller la naïve crédulité des classes populaires chez le peuple anglais. Ainsi les deux plus grandes associations d'Angleterre, l'Union des Oddfellows et l'Ordre des Forestiers prétendent établir leur généalogie depuis la naissance d'Adam : elles suivent leurs ancêtres dans tous les pays et à travers tous les âges, jusqu'au paradis terrestre. Les forestiers prétendent avoir compté parmi leurs membres le roi Alfred le Grand, tandis que les Oddfellows disent avoir reçu de Néron lui-même, en l'an 55 de Jésus-Christ, le titre de fellow-citizens, titre que César, en l'an 79, aurait changé en celui de "Odd fellows." Mais, malheureusement, d'après les faits que l'on peut prouver, cet ordre de Forestiers n'a été fondé qu'en 1745, tandis que celui des Oddfellows ne retrace son origine qu'en 1812.

Quoiqu'il en soit de ces prétentions puérides, il paraît néanmoins certain que les sociétés de secours mutuels ont existé dans l'antiquité tant il est vrai de dire qu'à toute époque, l'homme a eu conscience de sa faiblesse dans l'isolement ; et que, comprenant l'utilité de l'association, il en a recherché les bienfaits.

Il est cependant difficile de remonter aux véritables origines des associations mutuelles ; presque aucun document sur ce sujet n'est parvenu jusqu'à nous ; le plus ancien, le seul peut-être qui a pu être conservé, est un passage des oeuvres de l'écrivain grec Théophraste, lequel vivait 300 ans avant Jésus-Christ : nous y trouvons l'indication d'une société ayant une caisse commune, dans laquelle étaient déposées les cotisations payées mensuellement par chaque membre, et dont les fonds étaient employés à secourir les sociétaires qui, d'une façon quelconque, se trouvaient atteints par l'adversité.

Durant l'époque de la toute-puissance de l'Empire Romain, l'esprit ombrageux des empereurs voyait d'un mauvais oeil toutes associations formées entre les citoyens ; mais elle n'existaient pas moins ; toutefois ces sociétés avaient pour but apparent le soin d'honorer la déesse Diane ; mais leurs règlements sculptés sur une tablette de marbre déposée dans le temple de cette déesse, ressemblaient à peu près à ceux de nos sociétés modernes.

D'Italie, les associations mutuelles passèrent en Angleterre, dès l'origine de cette nation. Et l'on rapporte une curieuse application des principes de la mutualité, mise en pratique vers cette époque: c'était une association de gentilshommes formée dans le but d'exiger une réparation au cas où l'un de ses membres venait à être tué. Cette réparation consistait en une somme de 8 livres sterlings laquelle devait être payée par le meurtrier; si ce dernier refusait ou négligeait le paiement, la société le poursuivait en justice. Dans le cas contraire, où c'était l'un des membres de la société qui était le meurtrier, chaque sociétaire était tenu de payer une somme suffisante pour former le montant de réparation due à la famille de la victime.

Mais ce n'est qu'à la fin du 17^e siècle que se place l'origine des sociétés de secours mutuels, telles qu'elles existent actuellement; et l'honneur d'avoir fondé, en Angleterre, les premières associations de ce genre appartient à ces français, qui, chassés de leur pays par la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, avaient, comme on le sait, cherché un refuge de l'autre côté du détroit.

Et depuis ce temps, les législations de tous les pays, reconnaissant l'utilité et l'importance des associations mutuelles, en ont autorisé et protégé l'établissement et le maintien.

Mais la forme actuelle de la mutualité, malgré l'extension qu'elle a déjà prise, malgré les éclatants services qu'elle a rendus et qu'elle rend tous les jours, n'est encore cependant qu'à ses débuts, elle est susceptible d'acquérir un développement dont on ne saurait mesurer l'étendue. Nous sommes dans l'enfance de la mutualité; nous bégayons nos premiers mots, nous ne hasardons que nos premiers pas; il y aurait témérité à imposer d'avance des limites aux tentatives de l'avenir. Une immense carrière d'expansion et de progrès est ouverte devant les sociétés de secours mutuels. Elles la parcoureront avec honneur et profit, si elles sont bien comprises et sagement administrées; si, d'une part, elles ne négligent aucun des moyens nombreux à leur disposition pour augmenter leur bien-être, étendre le cercle de leur action bienfaisante, améliorer la condition morale et matérielle des sociétaires; et, surtout, si elles ne compromettent pas leur avenir par des expériences trop hasar-

deuses ou une générosité en désaccord avec les sacrifices et les contributions imposées à leurs membres.

“La classe ouvrière est sans organisation et sans lieu ; il faut lui donner des droits et la relever à ses propres yeux par l’association, l’éducation et la discipline,” disait Napoléon ; et c’est bien là en effet la raison d’exister de l’association mutuelle, et ce qui doit être son principal but.

Je n’entreprendrai pas de vous donner une énumération complète des différentes espèces d’associations ayant pour base le secours mutuel : je le voudrais, que je ne le pourrais pas, tant il est vrai que ces sociétés peuvent se subdiviser à l’infini, puisque le groupement de plusieurs personnes dans un intérêt commun peut avoir pour objet et pour but tous les actes et les besoins de l’existence humaine.

Cependant, si nous les regardons au point de vue religieux, national et économique, nous pouvons les classer en trois groupes différents.

Au point de vue religieux, l’Eglise catholique, s’inspirant de la même doctrine que son fondateur, “Qui n’est pas avec moi, est contre moi,” distingue essentiellement trois classes de sociétés de bienfaisance. Celles qui reconnaissent et acceptent la direction de l’Eglise, et celles-là, elle les favorise, les protège, les encourage ; les sociétés qui sont ou se prétendent neutres, et celles-là, l’Eglise les tolère, tout en les surveillant diligemment ; enfin les sociétés foncièrement hostiles à l’esprit chrétien, et ce sont celles que l’Eglise dénonce sans pitié, que ses enfants reçoivent instruction de fuir et de combattre au besoin.

Au point de vue national, nous voyons les différents membres d’une même race se grouper ensemble pour former autant d’associations distinctes ayant pour principal but la conservation de l’amour et de l’usage de leur langue, le respect de leur foi et de leurs institutions comme aussi le progrès de leurs intérêts matériels et moraux.

Enfin, au point de vue purement économique, nous voyons actuellement d’un côté les classes ouvrières, qui, après avoir formé autant d’associations particulières qu’il existe de métiers différents, forment un conseil central composé de délégués de

ces diverses associations, lequel est chargé de sauvegarder les intérêts de l'ouvrier dans le règlement des difficultés qui peuvent surgir entre lui et ses patrons : nous avons été témoins plus d'une fois de l'esprit de solidarité ; l'unique gage de succès, qui existe parmi les ouvriers de différents métiers.

Mais de son côté, le capital n'est pas resté inactif, il s'est aussi organisé ; et nous avons vu naître, pour contrebalancer l'effet des sociétés ouvrières, les associations de patrons, qui ont trouvé dans l'union, l'unique moyen de résister aux revendications souvent excessives et arbitraires de la classe ouvrière.

Je me suis laissé peut-être entraîner un peu en dehors de mon sujet.

Examinons donc en particulier les associations proprement dites de secours mutuels : bien que ce que nous en dirons puisse s'appliquer à toutes les sociétés qui ont pu faire naître la mise en pratique des principes bienfaisants de la mutualité.

Qu'est-ce donc qu'une association de secours mutuels ?

Une association en terme général est l'union de plusieurs personnes dans un but ou dans un intérêt commun. Les sociétés de secours mutuels sont donc une association ; mais elles ont en plus un caractère distinctif et particulier : elles sont destinées surtout à protéger les personnes qui vivent uniquement de leur travail contre certains événements imprévus, qui les privent de leurs ressources habituelles et compromettent tout-à-coup, soit leur propre existence, par la maladie, soit celle de leur famille, par leur mort. Au moyen de cotisations périodiques qu'elles prélèvent de leurs membres, les sociétés de secours mutuels créent un capital ou une réserve qui est réellement la propriété de chaque membre pour une partie, et qui sert à soulager ce membre ou sa famille des atteintes de la maladie ou de la mort.

L'on pourrait encore définir une société de secours mutuels, une association de personnes qui s'engagent volontairement à fonder et entretenir, par un système de cotisations, une caisse commune, et qui promettent de remplir les obligations imposées par les règlements, pour avoir droit, étant malades, aux soins du médecin, à une indemnité pécuniaire pour chaque jour de maladie ; et en cas de décès, à une indemnité à la veuve, aux

enfants ou autres personnes désignées. Les sociétés de secours mutuels peuvent encore accorder une pension annuelle aux vieillards et aux invalides.

Les sociétés de secours mutuels sont communément appelées associations de bienfaisance; mais il ne faut pas confondre ces deux genres d'institutions. Car les sociétés de secours mutuels ont tous les caractères des compagnies d'assurance sur la vie à fonds social, tout en ayant en plus les avantages qui résultent de la fraternité existant entre les membres. Cette considération est importante et mérite qu'on y insiste: en effet, elle est trop facilement perdue de vue par les membres de nos sociétés de secours mutuels.

En effet, quels sont, à proprement parler, les points de différence, existant, entre une compagnie d'assurance sur la vie et une association de secours mutuels, toujours, bien entendu, en exceptant les avantages découlant de l'aide et du secours que doivent s'accorder mutuellement les membres de cette dernière société.

Les compagnies d'assurance sur la vie ont des taux plus élevés, il est vrai, que les sociétés de secours mutuels; et c'est, à vrai dire, la principale objection que vous posent victorieusement d'après eux, les adversaires de la prévoyance mutuelle. Et pourtant, je suis convaincu, pour ma part que toutes deux offrent au moins autant de garanti les unes que les autres.

Mais, disent ces derniers: n'est-il pas naturel que les compagnies d'assurance offrent plus de garantie, puisqu'elles reçoivent plus, pour le même risque, que les sociétés de secours mutuels?

Je refute l'objection en montrant l'emploi fait du produit de la différence des taux entre les compagnies et les sociétés, et en démontrant qu'en fin de compte, ces dernières reçoivent autant, pour le risque proprement dit, que les compagnies.

Les compagnies d'assurance sur la vie ont à leur emploi de nombreux agents pour solliciter des applications, elles leur paient une commission très élevée, consistant bien souvent dans la première prime tout entière; tandis que les sociétés de secours mutuels augmentent leur effectif et se soutiennent presque exclusivement par le dévouement non rétribué de leurs mem-

bres. Les compagnies sont de plus obligées de prélever suffisamment des primes de leurs assurés pour pouvoir rencontrer leurs obligations d'abord et payer, en plus, des dividendes aux actionnaires ou porteurs d'actions; tandis que les sociétés n'ont pas de tels dividendes à rencontrer: ses actionnaires sont tous les membres de la société, qui n'exigent rien autre chose que des bénéfices de maladie ou de dotation. Enfin les compagnies ont des frais énormes d'administration, consistant en salaires aux Présidents, directeurs, gérants, commis, teneurs de livres, etc., l'enquête tenue dernièrement aux Etats-Unis sur l'administration interne des compagnies d'assurances les plus puissantes a mis à jour les dépenses extravagantes faites par elles; tandis que l'administration des sociétés de secours mutuels se fait par le concours presque gratuit des officiers des différentes cours subordonnées.

Voilà pourquoi je disais que, déduction faite des dépenses que les compagnies d'assurance doivent faire et que les sociétés ne font pas, les deux ont les mêmes taux et présentent des garanties égales de solvabilité.

Mais, pour cela, il est important que les sociétés de secours mutuels soient administrées sur une base d'affaires, et non pas de bienfaisance, c'est-à-dire, et je désire être bien compris, il est nécessaire que les membres exigent l'accomplissement entier des formalités voulues par la constitution, avant d'autoriser le paiement des bénéfices de maladie ou de dotation. Il ne faut pas, que les membres, sous le prétexte qu'ils font partie d'une association de secours mutuels paient à leur confrère des sommes qui ne lui sont pas dues; car alors, pour aider un membre ils nuiraient aux intérêts de tous les autres membres en enlevant irrégulièrement de la caisse générale des fonds qui leur appartiennent. Et lorsque ces membres auront à leur tour des bénéfices à réclamer, ils se trouveront devant une caisse moins prospère.

En résumé, les membres d'une société de secours mutuels doivent s'entr'aider, mais toujours dans les limites de la constitution, surtout en ce qui a trait aux questions financières.

J'ai dit que les sociétés de secours mutuels avaient les caractères des compagnies d'assurance sur la vie. En effet il existe réellement un contrat entre l'association mutuelle et le mem-

bre, contrat qui détermine le montant et le paiement des cotisations, les conditions, la forme et la proportion des secours. Il est vrai que l'association assiste ses membres dans le besoin ; mais il faut bien remarquer que cette assistance ne lui est pas facultative, que les bénéfices qu'elle donne aux membres ne sont pas des dons de charité et que l'association peut y être forcée par les moyens rigoureux de la loi, si elle les refusait sans raison. De là il suit, qu'une société de secours mutuels sera florissante et prospère, si elle est organisée de telle sorte que l'exécution des clauses du contrat soit assurée en faveur de ceux qui le souscrivent et qui en remplissent fidèlement les conditions : la société de son côté ne devra jamais s'engager au delà du possible, et elle donnera ainsi à ses membres la certitude morale qu'ils trouveront au jour du besoin l'appui qu'ils recherchent.

Donc la condition essentielle de la prospérité des associations de secours mutuels est la possibilité de déterminer exactement le chiffre des cotisations mensuelles qu'elles doivent prélever de leurs membres pour pouvoir garantir les avantages qu'elles leur promettent dans les cas de mortalité et de maladie. Ce chiffre, les sociétés l'ont demandé à la science ; et la science leur a fourni des données exactes sur la durée probable de la vie humaine, et sur les chances de maladie auxquelles chaque âge est exposé. L'on peut donc dire que, lorsqu'une société promet une certaine somme à la maladie ou à la mort de l'un de ses membres, la société vend et le membre achète un bénéfice ; il s'en suit que, si d'un côté le bénéfice vendu doit être vrai et assuré, le membre, de son côté devra payer ponctuellement un prix juste et équitable et remplir fidèlement les conditions exigées par la constitution.

Résumons maintenant en quelques mots l'utilité des associations de secours mutuels.

Cette utilité est démontrée par le soulagement matériel, les avantages intellectuels et les bienfaits moraux qu'elles procurent à leur membre.

Le soulagement matériel est le but principal de ces sociétés. En effet, des secours pécuniaires sont donnés au membre lui-même s'il est malade et à sa famille, s'il meurt. Qu'il est triste de voir un père mourir en laissant sa veuve et sa nombreuse fa-

mille dans l'indigence et cette pauvre mère verra sa douleur augmentée par l'obligation où elle sera d'avoir recours à la charité publique, d'être à la charge de parents souvent aussi pauvres qu'elle ou d'avoir à travailler péniblement pour venir en aide à ses enfants; le malheureux lui aurait évité cette infortune, s'il s'était enrôlé dans une société de secours mutuels, qui, je dois le dire, est surtout à la portée de ceux qui vivent d'un salaire de chaque jour sans pouvoir faire d'épargnes. Cet exemple est malheureusement trop fréquent, et devrait être souvent mis devant les yeux de ceux qui ne veulent pas se convaincre de l'utilité des sociétés de secours mutuels.

Les avantages intellectuels proviennent de la nécessité où sont les membres de discuter ensemble leurs intérêts communs et de suivre avec soin les détails de l'administration de leur succursale; les membres devraient se faire un devoir d'assister à toutes les réunions et de prendre part à la discussion de toutes les questions qui se soulèvent: ils apprendraient, sans efforts, le rouage d'une assemblée délibérante, puisque les règles qui régissent ces délibérations sont celles suivies dans nos parlements: et ces connaissances ainsi acquises seraient trouvées très utiles en plus d'une occasion.

Les bienfaits moraux qu'offre l'association de secours mutuels proviennent des qualités de bon citoyen qu'elle exige du membre lors de son entrée, et des vertus dont elle demande l'application, lorsqu'il en fait partie. Le membre est aussi retenu dans le droit chemin par la crainte de perdre l'estime et le respect de ses confrères par une conduite indélicate, et même de se voir refuser les bénéfices pécuniaires accordés par la constitution.

Les lois de notre pays favorisent la formation et l'établissement d'associations de secours mutuels, tout en sauvegardant les intérêts des membres par l'obligation qu'elles leur impose de faire un dépôt suffisant pour garantir le paiement des bénéfices promis, et en surveillant leur administration par un système d'inspection, qui demanderait toutefois à être perfectionné et surtout à être plus rigoureusement appliqué. (1)

(1) L'on comprendra l'importance d'une législation sévère dans ses prescriptions. Et son application, puisque, dans la seule province de Québec les sociétés de secours mutuels comptent 73,426 membres, lesquels versent mensuellement une moyenne de \$101,584.95.

Les sociétés peuvent conduire légalement leurs opérations de trois manières différentes.

Il y a d'abord les sociétés incorporées à l'étranger qui peuvent faire affaires au Canada en en donnant avis au gouvernement fédéral ou provincial, lequel accorde ou refuse l'application, à sa discrétion.

En second lieu, les statuts refondus de la province de Québec contiennent des dispositions en vertu desquelles 25 personnes ou plus peuvent s'organiser, pour des fins mutuelles, en suivant une procédure à peu près semblable à celle suivie pour l'obtention de lettres patentes.

Enfin, les sociétés de secours mutuels peuvent obtenir, du parlement fédéral comme du parlement provincial, une charte spéciale par le moyen d'un bill privé.

Les sociétés de secours mutuels, n'avaient pas à leur début le système actuellement suivi de taux fixes. Les membres payaient alors un montant déterminé pour les frais d'administration; et, à la mort de l'un d'entre eux, le montant du bénéfice dû à ses héritiers était subdivisé en autant de parts que de membres. Mais l'on s'est vite aperçu des nombreux désavantages de ce système: l'on a alors établi celui actuellement en vigueur, basé sur une échelle de taux fixes variant selon l'âge du membre.

L'administration des sociétés de secours mutuels est double: il y a d'abord une administration centrale, laquelle reçoit des succursales, lesquelles ont perçu des membres, les cotisations de ces derniers, et laquelle est chargée du paiement des bénéfices. De plus, les membres, résidant ordinairement dans une même ville ou une même paroisse, se groupent ensemble pour former des succursales, appelées cercle, cour ou loge: elles sont chargées plus spécialement de la vérification des demandes de bénéfices de leurs membres respectifs, avant l'envoi de ces réclamations au conseil central qui les acquitte.

Les membres paient mensuellement un taux fixe et distinct pour frais d'administration centrale, pour frais d'administration locale, pour bénéfices mortuaires et pour bénéfices en maladie: ces différents montants forment autant de caisses séparées qui ne peuvent être employées que pour leur objet respectif.

Le surplus des recettes est placé sur bons ou débentures, ou sur première hypothèque pour pas plus de la moitié de l'évaluation municipale.

Permettez-moi d'insister ici, sur l'importance pour nous de nous affilier d'abord à nos associations canadiennes françaises qui sont aussi prospères que les autres: puisque, d'un côté, nous pouvons surveiller de plus près leur administration, et que, d'un autre côté nous gardons chez nous les fonds que nous y versons.

La constitution des sociétés de secours mutuels est d'abord formulée et adoptée par les premiers membres qui les fondent; mais elle reste toujours susceptible d'être amendée et modifiée au gré des membres, qui délèguent leur pouvoir à un certain nombre d'entre eux lesquels se réunissent en convention plénière aux époques et lieux fixés par la convention précédente.

Mais si, d'un côté, les membres des associations mutuelles ont l'immense avantage de se donner la constitution qui leur plaît, d'un autre côté, toutes les clauses qu'elle contient leur sont rigoureusement applicables.

En effet, tant dans la demande d'admission qu'il signe que dans l'engagement solennel qu'il prend lors de son initiation, comme aussi dans le certificat ou police qu'il reçoit, le membre déclare connaître les prescriptions de la constitution et s'engage à en respecter l'application.

Ainsi, l'un de ces règlements en particulier décrète qu'aucun recours en justice ne pourra être exercé par un membre ou ses ayants causes, avant qu'ils aient préalablement épuisé tous les moyens que la constitution met à leur disposition pour obtenir le redressement de leurs griefs.

Or cet arbitrage peut quelquefois laisser écouler un délai assez long; et la question s'est soulevée devant nos tribunaux si ce règlement même souscrit par le membre, n'était pas contraire à l'ordre public puisqu'il pouvait avoir pour effet de soustraire virtuellement un citoyen à la juridiction des tribunaux de son pays et de le forcer à avoir recours à un tribunal siégeant peut-être dans un pays étranger.

Cependant, notre cour d'appel a unanimement renversé le jugement de la cour supérieure, présidée par l'Hon. Juge Lan-

gelier, lequel avait conclu à l'illégalité du règlement pour les raisons susdites : la cour d'appel décidant, en principe, qu'elle ne voyait pas de raison pour que les obligations souscrites volontairement par le membre ne le liaient pas comme dans tout contrat ordinaire.

Ce jugement, malheureusement, n'est pas rapporté dans nos recueils de jurisprudence : il a été rendu le 25 septembre 1903 dans une cause No 941 C. S. M. Dabuné contre le Conseil Suprême de l'ordre Indépendant des Forestiers.

Le même principe avait antérieurement été maintenu par l'Hon. Juge Robidoux, dans une cause de Marion vs. L'Alliance Nationale, rapportée dans le 6e volume de la Revue de Jurisprudence, où il a été jugé qu'un tel règlement ne dévie pas aux intéressés le droit de s'adresser aux tribunaux de son pays, mais en suspend simplement l'exercice, et que, partant, tel règlement n'est pas contraire à l'ordre public ni illégal.

Tels sont, dans les grandes lignes, l'origine, les caractères, le fonctionnement et l'utilité des associations de secours mutuels, lesquelles sont appelées à être d'un grand poids dans la solution des problèmes qui surgissent actuellement dans notre système social.

Armand Grenier.



Notre-Dame-Guesclin.

Poème Dramatique en trois Parties.

Par Théodore Botrel.

Voulez-vous oublier un instant les tristesses de l'heure présente? Voulez-vous éprouver les émotions les plus saines, les plus morales, les plus vives? Voulez-vous vous retremper dans une ambiance fortement chargée d'électricité française? Voulez-vous verser de vraies larmes patriotiques? Voulez-vous faire provision d'énergie virile pour les luttes à venir? Lisez et relisez encore la nouvelle oeuvre de Botrel: *Notre-Dame-Guesclin!*

Jusqu'ici le barde breton n'était connu que par de jolies chansons qui l'ont rendu justement populaire. Mais, comme l'a fort bien dit un subtil critique nancéien, "ce ne sont pas les pinceurs de lyres et de mandores qui peuvent soulever les masses." Bien que Botrel sache tirer de son biniou rustique tous les genres de sons, depuis les plus doux et les plus familiers jusqu'aux plus graves et aux plus religieux, nul ne l'aurait cru capable de s'élever jusqu'aux sonorités éclatantes de la tragédie et de l'épopée. Eh bien! c'est chose faite aujourd'hui.

Botrel a rimé en trois actes un drame tragique et épique grandiose, *Notre-Dame-Guesclin*, bien supérieur au *Duguesclin* de Déroulède. Le *Duguesclin* de Déroulède est un brave capitaine, doublé d'un grand patriote; celui de Botrel est le chevalier chrétien et français dans toute sa splendide beauté.

Jules Lemaître, qui s'y connaît, a admiré la puissance de l'oeuvre nouvelle de Botrel; il y a trouvé un souffle hugolien, comparable à celui qui circule dans la *Légende des Siècles*. Bel

éloge sans doute. Pour moi, j'y trouve plutôt la note shakespearienne. L'inspiration de Botrel est plus naturelle que celle de Hugo; elle procède mieux du vrai moyen âge, comme celle du grand dramaturge anglais.

Quel théâtre aurait le privilège de représenter, le premier, *Notre-Dame-Guesclin*? Botrel, le poète des foules populaires, pensa tout de suite au vaste théâtre et à la phalange d'artistes volontaires créés à Nancy par M. le chanoine Petit, curé de Saint-Joseph, et devenus célèbres par les représentations de la Passion. Et ce théâtre a joué tout l'été *Notre-Dame-Guesclin*!

J'y suis venu, j'ai vu, j'ai entendu, et je suis toujours sous l'empire du vif enthousiasme que l'oeuvre de Botrel a excité en moi. Je défie les plus sceptiques d'y échapper.

.....

Oui, lisez et faites lire autour de vous ce drame, plein du premier au dernier vers d'un souffle héroïque, capable de soulever comme un seul homme cent mille spectateurs, de transformer en soldats les sans-patrie les plus endurcis. Depuis la *Fille de Roland*, de Bornier, rien n'a été mis en scène de plus national.

Détail à noter, le drame est le triomphe des trois unités de temps, de lieu, d'action: preuve qu'elles ne sauraient entraver le libre essor du génie.

Et maintenant, qui ose assumer le rôle écrasant de Duguesclin? C'est Botrel lui-même. Ce n'est pas un des moindres attraits de la pièce. Botrel est doué d'une voix chaude, bien timbrée, qui porte loin; il articule nettement les moindres syllabes: pas un mot perdu. Quant à être, comme on dit, dans la peau de son personnage: qui donc y serait, si ce n'est lui? Sous sa cotte de mailles, on jurerait le connétable.

Le drame de Botrel est d'un symbolisme moderne saisissant. Abstraction faite des personnages et du temps, il représente la race française aux prises avec un danger imminent pour l'intégrité de son existence et de sa foi. S'endormira-t-elle? Se réveillera-t-elle? L'exemple de Duguesclin, ce grand entraîneur d'hommes, est des plus heureusement choisi pour pousser les masses persécutées vers un effort libérateur.

.....
Notre-Dame-Guesclin! je le répète, est, avant tout, un *Poème national*. Puisse une multitude de Français venir s'y nourrir des traditions qui firent la force et la grandeur de leur patrie dans son lointain et glorieux passé, tandis que l'oubli et le mépris de ces traditions expliquent trop sa décadence actuelle.

Henri Arsac.

Extrait du Feuilleton de la Vérité Française, 11 Aout 1906

NOTRE-DAME-GUESCLIN! poème dramatique en trois parties: un beau volume illustré, prix: 50 cts., chez Ondet, 83, faub. St-Denis, à Paris.

Les Dormeurs — Le Chevalier-fantôme — Le Réveil de la Race.



La Rivière des Trois Rivières.

Afin de répondre à ceux qui demandent d'où vient le nom de la ville située à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice, il faut nous reporter aux premiers temps de la colonie.

I

M. Faillon (1) dit que "Trois-Rivières est le seul nom sous lequel ce poste a toujours été connu des Français. (2) Oui, quant à la ville même, mais la rivière et le "poste" ont reçu quatre ou cinq dénominations, et le tout ne forme qu'un seul point d'histoire.

Le 7 octobre 1535, Cartier, revenant de Montréal, passa par "le travers d'une rivière qui vient de vers le nord, sortant au fleuve (Saint-Laurent) à l'entrée de laquelle il y a quatre petites îles pleines d'arbres; nous nommâmes icelle rivière la rivière de Fouez. Et, parce que l'une d'icelles îles s'avance au dit fleuve et la voit-on de loin, fit le capitaine (3) planter une belle grande croix sur la pointe d'icelle et commanda apprêter les barques pour aller avec marée dedans icelle, pour voir la nature d'icelle, ce qui fut fait, et nagèrent celui jour amont la dite rivière. Et parce qu'elle fut trouvée de nulle expérience

1 "Histoire de la Colonie," I, 265.

2 "Revue Canadienne," 1869, p. 641; 1875, p. 133. "The Antiquarian," Montréal, 1877, p. 25.

3 Cartier parle toujours de lui-même à la troisième personne.

ni profonde, retournèrent et appareillâmes pour aller plus aval," c'est-à-dire à Québec.

Cartier écrit *Fouez*, selon l'orthographe et, probablement, la prononciation de son temps. Marc Lescarbot, qui vivait trois quarts de siècle plus tard, pense que c'est le nom de la famille de Foix, une branche de la première noblesse de France. C'est l'opinion généralement adoptée. La maison de Foix était entrée par les femmes dans celle de Bretagne. Le cardinal Pierre de Foix, mort en 1490, avait été évêque de Vannes, en Bretagne. A l'époque du voyage de Cartier, le gouverneur de cette province, nouvellement annexée à la France, avait épousé une de Foix, si nous ne nous trompons.

Le découvreur note que, dans l'embouchure de la rivière, il y a quatre îles. Il ne compte pas les deux plus petites. Soixante-huit ans plus tard Champlain dit qu'il y en a six.

Les navigateurs chrétiens prenaient possession des terres neuves en y plantant une croix et, le plus souvent, ils y suspendaient l'écusson du prince qui les avait envoyés en découverte.

Il est difficile de déterminer l'endroit où la croix de la rivière de Fouez fut placée. Ce ne pouvait être que sur la pointe sud de l'une des deux îles qui forment l'apparence de trois rivières en divisant les eaux et qui se voyaient de loin sur le fleuve. Ces pointes n'existent plus; en tous cas, elles ne sont plus les mêmes tant le fleuve les a rognées, déformées, rasées. Depuis trente ans, on les a entourées de quais, brise-lames et jetées, qui les modifient encore davantage.

La marée se rend jusqu'au rapide des Forges, à près de 9 milles. (1) Elle remonte aussi le fleuve et se fait sentir à l'entrée du lac Saint-Pierre, à 10 milles de la rivière de Fouez. Devant la ville, elle atteint parfois 15 ou 18 pouces. On croira difficilement que Cartier ait pu en tirer parti. La tentative qu'il fit pour pénétrer dans la rivière ne le mena pas plus loin que le rapide des Forges.

Cartier, Roberval, Jean Fonteneau, (2) l'abbé Pierre Desce-

1 OÙ s'arrête pour frayer la morue naine appelée petit-poisson des Trois-Rivières.

2 Le pilote Jean-Alphonse dit le Saintongeois. (Dionne, "La Nouvelle-France," 191, pp. 57-76, 245, 255, 264).

liers, André Thévet, Marc Lescarbot, de 1535 à 1609, écrivent "rivière de Fouez." Après Cartier, ses neveux les Noël, qui voyageaient dans le fleuve, de 1555 à 1586, n'ont pas dû changer les noms imposés par le découvreur.

La carte de Desceliers (3) faite en 1546 à Arques en Normandie, montre le lac "d'Angoulême" (à présent Saint-Pierre) et ses îles au nombre de dix. Une rivière, qui doit être la Maskinongé, entre assez avant dans les terres et se décharge au lac en question. Ensuite vient "Mont de proy" comme pour désigner les côteaux des Trois-Rivières vus de la pointe du Lac. La désignation "R. de Fouez" se lit à l'endroit indiqué par le journal de Cartier, mais la rivière a été omise dans la carte — une faute plus fréquente qu'on ne le croirait. Nous ne savons d'où vient le terme de "Mont de proy"; c'est probablement une mauvaise lecture du manuscrit de Cartier ou d'un autre écrivain. Les graveurs ne comprennent pas, les trois quarts du temps, les ouvrages qu'ils exécutent.

II

Les guerres de religion, qui duraient depuis quarante ans, se trouvant terminées par la paix de Vervins et l'édit de Nantes (1598), on s'occupa quelque peu de la navigation, en vue de la pêche de la morue et de la traite des fourrures. Pierre de Chauvin sieur de Tontuit, calviniste normand (1) qui cherchait à faire sa fortune par le trafic, visita le Saint-Laurent avec François Gravé sieur du Pont, communément appelé Pontgravé, marchand de Saint-Malo, qui, au cours d'un précédent voyage, avait été à un lieu qu'il nommait les Trois-Rivières et où il comptait se fortifier, mais Chauvin n'en voulut rien faire, disant que Tadoussac était déjà le bout du monde. Ceci se pas-

3 Voir nos "Pages d'Histoire," 1891, p. 74.

1 Dionne, "La Nouvelle-France," 191, p. 196.

sait en 1599. L'année suivante, Chauvin mourut, et Pontgravé poursuivit seul l'entreprise. Henri IV désigna pour l'accompagner Samuel Champlain.

Le 27 juin 1603, les deux explorateurs étant arrivés vis-à-vis les îles des trois rivières en question, Champlain approuva le dessein de Pontgravé pour la construction d'un fort ou poste de traite sur l'une des deux îles les plus avancées au fleuve. Ce plan ne fut jamais exécuté.

Pierre Dugast sieur de Monts, qui était le troisième personnage de l'expédition, n'a laissé aucun écrit, mais il ne paraît pas avoir apprécié le Saint-Laurent puisque, l'année suivante, il commença un établissement en Acadie, détournant l'attention du roi vers cette autre région, au préjudice du Canada.

Voici le texte de Champlain en 1603: "En cette rivière, il y a six îles, trois desquelles sont fort petites, et les autres quelque cinq ou six cents pas de long, fort plaisantes et fertiles pour le peu qu'elles contiennent. Il y en a une au milieu de la dite rivière qui regarde le passage de celle de Canada et commande aux autres, éloignée de la terre, tant d'un côté que de l'autre, de quatre à cinq cents pas. Elle est élevée du côté du sud et va quelque peu en baissant du côté du nord. Ce serait à mon jugement, un lieu propre pour habiter (2) et pourrait-on le fortifier promptement car sa situation est forte de soi... Cette habitation serait un bien pour la liberté de quelques nations (3) qui n'osent venir par là à cause des Iroquois qui tiennent toute la dite rivière de Canada bordée; mais étant habité on pourrait rendre les dits Iroquois et autres sauvages amis ou, tout le moins, sous la faveur de la dite habitation, les dits sauvages viendraient librement sans crainte et danger, d'autant que le dit lieu des Trois-Rivières est un passage... (4) Nous entrâ-

2 Dans toute cette relation de Champlain on ne trouve aucun autre projet d'établissement que celui des Trois-Rivières.

3 Les Attikamègues, sans doute, peuple timide qui ne descendit aux Trois-Rivières qu'en 1637, trois ans après la fondation du fort.

4 Un endroit fréquenté, un point de repère pour les chasseurs et les guerriers.

mes environ une lieue dans la dite rivière et ne pûmes passer plus outre à cause du grand courant d'eau. Avec un esquif nous fûmes pour voir plus avant, mais nous ne fûmes pas plus d'une lieue que nous rencontrâmes un saut d'eau fort étroit, comme de douze pas, ce qui fut occasion que nous ne pûmes passer outre."

En 1609, le même explorateur ajoute: "Faisant environ deux lieues dans la rivière il y a un petit saut d'eau qui n'est pas beaucoup difficile à passer."

Les îles sont semées entre le Saint-Laurent et le cap aux Cornailles. De ce dernier endroit, en remontant la rivière, on rencontre la pointe à Poulin qui doit être le "grand courant d'eau," où Champlain prit un canot d'écorce en 1603, et où s'était arrêté Cartier en 1535.

Le Petit-Islet est à 1 lieue plus loin. C'est évidemment ce "saut d'eau de douze pas" que Champlain mentionne en 1603, et comme n'étant "pas beaucoup difficile à passer," en 1609.

Le rapide des Forges est à 3 lieues du Saint-Laurent, si l'on suit la rivière; par terre, il y a un peu plus de 2 lieues.

Les côtes, les chaînes de roc, les battures sur tout ce parcours présentent l'aspect d'un bouleversement qui provient peut-être en partie des tremblements de terre de 1663, mais certainement il avait été commencé avant la découverte du Canada.

La pointe à la Roche, à 1 mille plus haut que le rapide des Forges, ou mieux, à la tête du dit rapide, est un autre lieu à noter.

L'Islet se trouve environ 1 lieue plus haut que le poste des Forges. Là, comme en maint endroit entre les bouches du Saint-Maurice et la chute de Shawinigan, il est facile de voir que le sol a été culbuté, brisé, déplacé par des forces intérieures. A l'Islet, une longue pointe de roche s'avance jusqu'au milieu de la rivière et ressemble à un éboulis qui aurait obstrué le chenal nord-est, refoulant l'eau sur le bord opposé. Partout de gros cailloux se montrent au-dessus de l'eau. Le courant est très fort.

Le ruisseau des Aulnes, rive gauche du Saint-Maurice, débouche en cet endroit. Les forges dites de l'Islet sont établies sur son cours.

Depuis l'Islet jusqu'aux Grais, 1 lieue et demie plus loin, et même au delà, les terrains sont complètement tourmentés et les côtes en dos d'âne, par exemple à la pointe au Baptême (2 milles au-dessus de l'Islet), où l'on voit qu'une main puissante a défait l'oeuvre primitive de la nature.

Un mille plus haut que les Grais est la Gabelle, ancien saut de La Vérendrye, rapide séparé par un gros rocher qui forme le "Fer-à-Cheval," côté est, et la "chute des Iroquois," côté ouest, ou, depuis cinquante ans, la "chute des Américains," parce que de naïfs Yankees ayant entrepris de franchir ce gouffre, qui a bien 18 pieds de haut, n'en sont pas revenus. Au bas, la rivière n'a pas plus de 60 à 80 pieds de large.

Un peu en amont de la Gabelle, la rivière Cachée sort de la rive gauche du Saint-Maurice.

Cela nous mène à six lieues du Saint-Laurent et c'est plus qu'il n'en faut pour l'intelligence du présent article.

Nous ne découvrons pas du tout dans le texte de Champlain qu'il ait tiré de sa tête le nom de "rivière des Trois-Rivières"; il semble plutôt nous faire comprendre que Pontgravé (1) désignait le lieu par ce nom. Comment Lescarbot peut-il affirmer que "la rivière de Foix a été nommée par Champlain Les Trois-Rivières?"

Champlain, Pontgravé, Lescarbot ont vécu ensemble en Acadie. Ce fait donne-t-il plus de valeur à son assertion? Il ne faut pas oublier que Lescarbot n'a jamais vu le Saint-Laurent; ce qu'il nous en dit, il le tient de ses deux compagnons de Port-Royal. Il a pu se tromper. Nous pensons que l'auteur du terme "Trois-Rivières" est antérieur à Champlain.

Sur sa carte de 1609, Lescarbot pose une croix, signe ordinaire d'habitation, sur l'emplacement actuel de la ville — la terre ferme — et non pas sur les îles. Ce devait être le terrain occupé habituellement par les sauvages et où Pontgravé, de Monts, Champlain faisaient la traite.

Ceux qui nous montrent, en 1617-18, le frère récollet Pacifique Duplessis enseignant le catéchisme aux Algonquins sur

1 Une rue de la ville porte maintenant son nom.

les îles de l'embouchure du Saint-Maurice ne peuvent s'appuyer sur aucun texte sérieux, sauf que ce religieux était alors aux Trois-Rivières et y faisait la mission.

III

La carte de 1612, dressée par Champlain, marque "Les Trois-Rivières," au nord, vers Shawinigan, où il n'y a qu'une seule rivière, mais cela signifie apparemment que le nom de l'embouchure s'étendait à tout ce cours d'eau, qui a bien cent lieues de long. Il a la forme d'un arbre couché avec ses milles branches.

Le frère Sagard disait, en 1623, que "les Français ont nommé ce lieu les Trois-Rivières parce qu'il sort des terres une assez belle rivière qui se vient décharger dans le fleuve Saint-Laurent par trois principales embouchures, causées par plusieurs petites îles qui se rencontrent à l'entrée de cette rivière."

Il n'y avait pas encore d'établissement fixe dans les îles ou sur la terre ferme, mais tout nous indique que la traite annuelle, la mission, se faisaient où est la haute ville et l'expression "ce lieu" devait s'appliquer à la "Table" (fief Pachirini) ou au "Platon," qui est tout auprès. Il n'en reste pas moins acquis que le nom des Trois-Rivières provient des trois chenaux situés entre les caps Madeleine et Métaberotin.

Les flancs escarpés et sablonneux du cap Métaberotin (la décharge des vents) et du cap de La Madeleine encadrent le bassin au milieu duquel sont placées les "îles des Chenaux" selon le terme consacré depuis au moins deux siècles.

A Machiche, Masquinongé, Sorel, Nicolet, Gentilly, Batiscan, Champlain, on dit "les Chenaux," au lieu de "Saint-Maurice." Nous pensons que les trifluviens sont les seuls de toute la région qui, parfois, emploient le nom de Saint-Maurice. Pour tous les autres, "les Chenaux" signifient toute la rivière, jusqu'à Kicandash si vous voulez, car on dit d'un homme grand coureur, des bois qu'il s'est rendu à la pointe des cheveux des Chenaux.

Le cap Métaberotin, le cap des Trois-Rivières, le cap Lieutenant, la pointe aux Iroquois, la pointe des Chenaux sont un seul et même promontoire.

Peu d'endroits sur ce continent, ou ailleurs, renferment au-

tant de cours d'eau importants, réunis de si près, que les 17 lieues du "gouvernement des Trois-Rivières," comme on disait encore il y a un siècle. Les rivières du Loup, Machiche, Saint-Maurice, Champlain, Batiscan, Sainte-Anne, Gentilly, Bécancour, Nicolet, Saint-François, Yamaska, viennent du nord et du sud verser leur trop plein au fleuve majestueux qui descend des plus grands lacs du monde pour aller grossir les océans. La facilité des communications ainsi créée par la nature, la magnificence des forêts semées sur ces territoires, la fertilité du sol, firent de cette partie du Canada une province où les Sauvages et les Français se groupèrent de préférence. La situation du terrain de la ville des Trois-Rivières y attira le poste central de toute la contrée.

Le choix en a été guidé par la nature du sol. On adopta le meilleur des trois ou quatre endroits où les Sauvages avaient des bourgades, des campements plus ou moins sédentaires.

Pachirini, le chef algonquin qui occupait le boulevard Turcotte, aujourd'hui ainsi nommé, n'était pas établi sur les îles du Saint-Maurice.

Capitanal, grand chef algonquin, demandant à Champlain, en 1633, de bâtir une maison française, indiqua pour cet objet le Platon situé à 300 pieds du camp de Pachirini, sur la Table. C'est là que le premier et unique fort des Trois-Rivières fut construit. Les Français se bornèrent à adopter le poste le plus commode qui était en même temps celui de la traite, lorsqu'il fut question de se fixer en colons dans le voisinage des trois rivières.

De 1535 à 1634, les Français fréquentaient ce lieu avant que de s'y arrêter à demeure. La Table était la résidence des Algonquins, proches parents de ceux de l'Ottawa; on y voyait aussi quelques Montagnais du Saguenay et, rarement, sinon jamais, les Têtes-de-Boule du haut du Saint-Maurice, peuple timide à l'excès, qui ne se mêlait point aux bandes de chasseurs ni aux partis de guerre allant et venant sur les bords du grand fleuve, au caprice des événements.

Le 15 février 1634, la compagnie des Cent-Associés concéda aux révérends pères jésuites 600 arpents de terre "au lieu dit les Trois-Rivières." Cette seigneurie occupe la partie ouest de

la ville. C'est donc là que le nom de la rivière avait été transporté. Cinq mois après l'acte de concession ci-dessus, Champlain faisait construire sur le Platon "le fort des Trois-Rivières."

Le *Catalogue des Trépasses* est une pièce de toute importance. Il a le double mérite de nous renseigner sur quatre ou cinq points inexplicables jusqu'à présent, et d'être le plus ancien acte écrit qui existe en original dans toute l'Amérique du Nord, le Mexique excepté.

Le papier qui le porte est en bon état de conservation. L'encre est jaunie sans être beaucoup altérée. Un oeil ordinaire lit tous les mots sans verres grossissants.

C'est la première page du registre des sépultures et baptêmes du gouvernement des Trois-Rivières.

Les registres de Québec ayant été consumés, en 1640, dans l'incendie de Notre-Dame de Recouvrance, l'ancienneté appartient à notre document.

Cette page paraît avoir été détachée, il y a une centaine d'années, et transportée à Québec, probablement pour faciliter une étude historique, et elle resta oubliée dans le greffe de la Paix jusque vers 1850; mais personne ne semble en avoir tiré aucun renseignement, du moins dans le sens public. En 1861 M. l'abbé Ferland la cita, en partie, dans son *Cours d'Histoire du Canada*, mais sans y attacher les explications qu'elle nécessite pour acquérir toute sa valeur.

Sa date devrait être le 6 février 1635, mais elle a dû être écrite en 1636, sinon plus tard, d'après des notes volantes. Sans cela, comment expliquer que "M. de Champlain commandait en ce pays?" Puisqu'il mourut le 25 décembre 1635, il faut donc que le père Le Jeune ait écrit l'en-tête du registre après cet événement.

De 1636, où eut lieu le premier mariage d'une personne des Trois-Rivières, à 1653, s'il a existé un cahier pour l'inscription des actes de ce genre, il est perdu maintenant, et l'on doit supposer qu'il y en avait un, puisque la plupart des unions célébrées par l'Eglise durant cette période—unions que nous avons constatées par divers moyens—ne figurent pas au registre de Québec, le poste le plus voisin des Trois-Rivières. Les notaires

des deux endroits dressent quelques-uns des actes en question, sans indiquer ni où ni quand a eu lieu la cérémonie religieuse; d'un autre côté, on rencontre la preuve de certains mariages entre gens des Trois-Rivières sans retrouver l'intervention du prêtre ou du notaire. En 1654 commence le registre des alliances faites aux Trois-Rivières devant les RR. PP. jésuites, des-servants de la paroisse.

“CATALOGUE DES TRESPASSEZ AU LIEU NOMME LES TROIS RIUIERES.”

“Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle France ayant ordonné qu'on dressast une habitaon en ce lieu nommé les Trois Riuieres Monsieur de Champlain qui commandait en ce pais y envoya de Kebec une barque soubz la conduite de Monsieur de la Violette lequel mit pied à terre le quatrie de Juillet de lan 1634. avec quelque nombre de noz François pour la pluspart artisans Et des lors on donna commencement à la maison & habitaon ou fort qui se voit en ce lieu.

“Le troisie de Septembre de la mesme année Le Rd Pere Paul le Jeune, & le P. Buteux Religieux de la Compagnie de Jesus partirent de Kebec dans une barque & arriverent icy le 8. du mesme mois po y assister noz François por le salut de lers ames.

“Vers la fin de décembre de la mesme année le mal de terre sestant jesté parmy noz François en emporta quelques uns qui ont donné commencement aux Chrestiens deffuncts en ce pais.”

L'étrangeté du mot “catalogue” pour qualifier cette tête de registre mortuaire disparaît si l'on songe au langage du XVII^e siècle et même celui plus près de nos jours. Le dictionnaire de Trévoux (1672) l'emploie de cette manière: “*Catalogue* — liste et mémoire qui contient plusieurs noms propres d'hommes, de livres, ou d'autres choses, disposés selon un certain ordre.”

Les termes: “Monsieur de Champlain, Monsieur de la Violette” étaient des formes de politesse usitées dans toutes les classes au-dessus du peuple, pour différencier du vulgaire soit des fonctionnaires publics ou de bon bourgeois. En cela, il ne s'agit aucunement de familles nobles ni d'anoblis.

On trouve bien en 1635 et 1636, le sieur de La Violette commandant aux Trois-Rivières, mais personne ne savait qu'il eût construit le fort ni qu'il eût débarqué en ce lieu, pour cet objet, le 4 juillet 1634. Nous savions seulement qu'un employé fut envoyé de Québec avec cette mission le 1er ou 2 juillet.

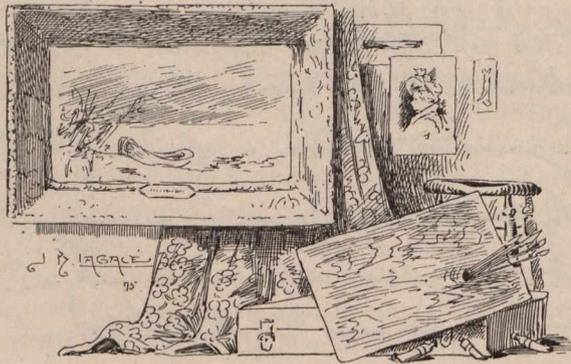
Même chose pour la date de l'arrivée des deux pères jésuites.

La maladie appelée "mal-de-terre" était assez commune dans les nouveaux établissements par suite de manque de légumes, que le pays ne produisait pas encore. Les salaisons, apportées de France, très souvent gâtées, engendraient une sorte de scorbut ressemblant à celui que l'on prend sur mer, et que rien ne pouvait guérir sauf la consommation des légumes ou de la bière d'épinette, mais on ne s'était pas encore avisé d'avoir recours à ces remèdes si simples.

Le premier enterrement inscrit au Catalogue porte la date du 6 février 1634, mais c'est une inadvertance, puisque le fort ne fut construit qu'au mois de juillet de cette année. Il faut donc lire "6 février 1635." Au second acte, il y a "18 février 1635," ce qui est exact, et la suite pareillement.

Benjamin Sulte.

(à suivre)



A Travers les Raits et les Oeuvres

En Angleterre. — Le bill d'éducation. — Une scène parlementaire; M. Balfour et Sir Henry Campbell-Bannerman. — La constitution du Transvaal. — La crise russe. — Dissolution de la Douma; nouveau ministère; attitude énergique du gouvernement; répression des insurrections militaires. — L'Encyclique du Pape au sujet des associations culturelles. — En France. — La dernière session. — Le duel Clémenceau-Jaurès. — La doctrine collectiviste. — Les sarcasmes de M. Clémenceau. — Un triomphe oratoire. — Lamentable attitude de l'opposition. — Le budget français. — Triste situation financière. — Dreyfus réhabilité. — L'apothéose de Zola. — Au Canada.

Le bill d'éducation de M. Birrell, dont nous avons longuement entretenu les lecteurs de la REVUE CANADIENNE, a subi sa troisième lecture dans la Chambre des Communes, à une majorité de 192 voix. Il a été considérablement amendé en comité. Mais aucun des amendements ne fait vraiment disparaître les griefs fondamentaux des catholiques, que nous avons déjà exposés dans cette revue. Le bill est maintenant soumis à la Chambre des Lords, et l'on espère qu'il y subira des amendements importants et satisfaisants. Pendant quelque temps on a pensé que la Chambre haute irait plus loin et ne reculerait pas devant le rejet du bill. Mais à présent l'opinion la plus probable est que les Lords se contenteront de modifier le projet dans le sens des revendications anglicanes et catholiques. La fortune définitive de la mesure ne sera décidée qu'à la session d'automne.

Le gouvernement Campbell-Bannerman a annoncé sa politique relativement à la constitution du Transvaal. C'est M. Winston Churchill, sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, qui l'a exposée à la Chambre des Communes. Il a remporté un grand succès de parole. Voici une analyse du projet. Le Transvaal deviendra colonie autonome, comme le Canada. Sa Législature sera composée de deux Chambres. Un Conseil

législatif de 15 membres sera d'abord nommé par la Couronne, et deviendra ensuite électif. La Chambre d'assemblée sera élue par le peuple sans distinction de races. Tout adulte mâle âgé de 21 ans ou plus et comptant six mois de résidence dans la colonie sera de plein droit électeur. La Chambre sera composée de 69 membres, dont 34 pour le Rand, ou la région minière, 6 pour Prétoria, et 29 pour le reste du pays. Les élections se feront au scrutin secret, uninominal, c'est-à-dire que chaque circonscription élira son député, comme ici. Les deux langues, la hollandaise et l'anglaise, sont mises sur le même pied.

Ce projet de constitution est certainement très libéral. Les adversaires du gouvernement l'ont même trouvé trop libéral et l'ont violemment attaqué. Suivant eux, les souvenirs du conflit sud-africain sont encore trop vivaces pour que l'on accorde aux Boers l'autonomie, et il est téméraire de les investir du pouvoir politique. M. Balfour, le chef de l'Opposition a surtout développé cette thèse dans un long discours. Il a montré contre la constitution projetée une hostilité si intransigeante qu'il a indisposé même quelques uns des membres de son parti. Comme il n'y avait plus qu'une minute avant la clôture, quand M. Balfour a repris son siège, le premier ministre, très excité, a déclaré qu'il profiterait de ces quelques secondes pour dire que "de sa vie parlementaire, il n'avait jamais entendu de discours moins patriotique, moins digne, plus malfaisant." Il s'en est suivi une scène de désordre, les conservateurs huant Sir Henry Campbell-Bannerman, tandis que les libéraux l'acclamaient à outrance. Le vote a été de 316 pour, et de 83 seulement contre le projet.

* * *

Depuis notre dernière chronique — datée d'il y a deux mois, nous prions nos lecteurs de ne pas l'oublier — les événements se sont précipités en Russie. Le tsar a décrété la dissolution de la Douma, le 22 juillet. Nous nous déclarons absolument incompétent à juger d'aussi loin l'opportunité de cet acte énergique. Mais il nous semble utile de répéter ici qu'il faut se méfier des nouvelles transmises par les agences télégraphiques concernant les affaires russes.

D'après ce que nous avons pu constater, la Douma n'était pas une assemblée constitutionnelle ordinaire, délibérant avec sagesse sur les intérêts de son pays. Elle était devenue un corps essentiellement révolutionnaire, dominée par un esprit de violence et de destruction, et entraînée par des meneurs audacieux dans les voies du socialisme le plus échevelé. Un journaliste très au courant des questions étrangères, M. Maurice Courcelle, nous en donne cette appréciation :

“Le caractère nettement révolutionnaire assumé par la Douma dès ses premières séances, l'incohérence de ses délibérations, l'incompétence dont elle a fait preuve quand il s'est agi d'assurer la solution des grandes questions économiques qui lui étaient soumises, tout dans l'histoire de cette assemblée vieille seulement de quelques semaines et déjà discréditée dans l'opinion de tous ceux que n'aveugle pas la passion politique, tout, dis-je concourt à faire comprendre la décision hardie qu'a prise le tsar dans la plénitude de sa souveraineté et qui, au reste, demeure essentiellement légale au strict point de vue constitutionnel.”

Les membres de la Douma ont essayé de soulever l'opinion. Au nombre de 200 environ, ils se sont réunis à Wiborg, en Finlande, et ont adressé au peuple russe un manifeste où ils prêchent ouvertement la révolte et demandent à leurs concitoyens de ne plus payer les impôts et de ne plus fournir de soldats à l'armée. Cette assemblée a été dissoute par le gouverneur de la Finlande, et les députés ont dû se disperser.

Depuis lors le gouvernement impérial a paru rester maître de la situation. Des insurrections militaires à Sveaborg, en Finlande, et à Cronstadt ont été énergiquement réprimées; une tentative de grève générale a échoué. C'est un nouveau ministère, présidé par M. Stolypine, successeur de M. Goremykine, qui dirige les affaires. On ne peut pas dire que l'ordre règne en Russie. Des troubles se produisent constamment sur différents points de l'immense empire. Mais le gouvernement montre de la résolution et de l'énergie. Il est difficile de prévoir ce qui va sortir de toutes ces crises. Les élections pour le choix d'une nouvelle Douma doivent avoir lieu en décembre. Le tsar a affirmé son intention de maintenir les institutions parlementaires qu'il a octroyées à son peuple.

* * *

L'Encyclique aux évêques de France relative à la séparation et à l'organisation du culte vient de paraître. Le cardinal Richard, archevêque de Paris, a reçu ce document et l'a communiqué à la presse. Nous ne le connaissons encore que par l'analyse incomplète transmise par le câble. Le Pape condamne les associations cultuelles. Nous citons ce passage des dépêches :

“C'est pourquoi, en ce qui a trait aux associations cultuelles telles que le prescrit la loi, Nous décrétons absolument qu'elles ne peuvent être formées sans violer les lois sacrées qui sont la vie même de l'Eglise. C'est pourquoi en mettant de côté ces associations que Notre conscience nous défend d'approuver, il est opportun d'examiner si quelque autre espèce d'organisation à la fois légale et canonique peut éviter les dangers qui menacent l'Eglise.”

L'Encyclique recherche ensuite si quelque autre forme d'association ne pourrait pas assurer l'exercice public du culte tout en n'étant pas une menace pour les droits de l'Eglise. Et elle poursuit en ces termes : “Mais vu que nous n'avons pas encore cette espérance et que la loi reste ce qu'elle est, Nous déclarons que Nous ne pouvons pas autoriser une autre forme d'association aussi longtemps qu'on ne pourra pas établir de la manière la plus positive que la constitution divine de l'Eglise, les droits immuables du pontife romain et des évêques et de leur autorité sur les affaires temporelles, particulièrement sur les édifices sacrés, ne seront pas irrévocablement protégés par une telle association.”

Encore une fois les analyses que nous donnent les dépêches de ce document pontifical sont très peu satisfaisantes. Et il faut attendre le texte officiel de l'Encyclique pour savoir exactement quelle en est la véritable portée.

* * *

Le parlement français chôme de ce temps-ci. Les députés sont aux champs. Profitons de cette relâche pour observer de

plus près quelques-uns des incidents qui ont marqué la session dernière.

L'un des plus notables a été le duel Clémenceau-Jaurès. Duel de tribune, bien entendu, mais non moins dramatique qu'un combat au pistolet ou à l'épée. Ce n'est pas la première fois qu'ils se mesurent. Quoique sectaires tous deux, ils ont bien des divergences de surface, à commencer par l'opposition des tempéraments. Le nerveux Clémenceau a poussé plus d'une botte au sanguin Jaurès. Dans leurs journaux respectifs, *l'Aurore* et *l'Humanité*, ils ont fait assaut de plumes et leurs polémiques retentissantes ont captivé plus d'une fois l'attention publique. Clémenceau est un révolutionnaire arrivé qui estime assez utopiques les théories collectivistes, et qui, satisfait du chambardement politique et religieux dont il a été l'un des agents les plus actifs et dont il est présentement l'un des bénéficiaires les mieux nantis, ne tient pas du tout à pousser jusqu'au chambardement extrême des capitaux et des industries. Jaurès est un ex-opportuniste que l'ambition des premiers rôles a poussé vers le socialisme, où il est devenu facilement, grâce à sa rhétorique supérieure, un personnage de grande marque, et qui a cru trouver dans le collectivisme un thème fécond à discours sensationnels, en même temps qu'un tremplin politique assez puissant pour le lancer au pouvoir par dessus la tête des anciens leaders de la troisième république.

Durant les dernières élections, les circonstances ont forcé M. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, à prendre des mesures répressives pour empêcher les soulèvements ouvriers de dégénérer en guerre civile, et, aussi, de compromettre le succès ministériel au scrutin du 6 mai. Cette attitude ne pouvait manquer de provoquer les récriminations socialistes, et, au début de la session ouverte le 1er juin, lors de la discussion sur la politique générale du gouvernement, M. Jaurès, comme on devait s'y attendre, parut à la tribune pour formuler les griefs du prolétariat. Son discours, très long, et parfois éloquent, s'est divisé en deux parties : dans la première, reproches au ministère relativement aux inconséquences et à l'injustice de son attitude envers les travailleurs en lutte avec le capital ; dans la seconde, exposé de la doctrine collectiviste et

de la manière dont M. Jaurès et ses amis voudraient la voir appliquée afin de transformer radicalement le présent régime social.

Son discours dura quatre heures et fut l'événement de deux séances. L'orateur collectiviste, soutenu par les applaudissements de ses amis ne ménagea pas les attaques au cabinet présidé par le pâle M. Sarrien. Il l'accusa d'avoir pratiqué contre la classe ouvrière une politique de compression et de refoulement. Sous le gouvernement de M. Clémenceau, non seulement la classe ouvrière n'a pas joui pleinement de la liberté nécessaire à ses revendications, mais elle a été plus refoulée, plus matée que sous la plupart des gouvernements précédents. Et pourquoi cela? Parce que le ministre de l'Intérieur, confiné pendant toute sa carrière dans la critique négative sans jamais conclure à une société nouvelle, n'a pu maîtriser son humeur quand il a vu les hommes qui avaient recueilli les leçons de sa critique se mettre un jour en marche, quand ils lui ont signifié que l'heure de la négation pure est passée et que celle de l'action sonne. Placé devant le néant de ses conceptions d'avenir, il a été gagné par un mouvement d'irritation qui s'est traduit par l'abondance des forces militaires et policières. "Il en sera ainsi, s'est écrié M. Jaurès, tant que les gouvernements, tant que les majorités n'auront pas enfin une solution du problème social qui leur permette de coordonner leurs efforts vers un but défini." Et partant de là, il s'est engagé dans une exposition de son système.

Comment le parti socialiste français entend-il substituer la société collectiviste à la société capitaliste actuelle? M. Jaurès l'a annoncé très nettement à la Chambre: c'est par le procédé de l'expropriation, dont le principe existe déjà dans les lois. Expropriation pour cause d'utilité publique, voilà la solution du problème. Expropriation des mines, des usines, des chantiers, des exploitations industrielles, expropriation du capital! Vous demandez, dit ce professeur parlementaire de collectivisme, comment vous allez arracher les moyens de production à la classe privilégiée qui la détient et qui en a fait un instrument de domination et d'exploitation sur l'immense multitude des prolétaires. Voici la réponse. Sans violence, sans

spoliation, vous le pouvez par les moyens juridiques et sociaux dont vous disposez. "Il est d'utilité publique que les mines, les usines, les chantiers, les grands domaines ne soient plus la propriété exclusive d'une minorité. Il est d'utilité publique que la société ne soit plus divisée en deux classes : l'une possédant les moyens de production, l'autre ne pouvant utiliser la force de ses bras qu'en payant tribut à la première." Puisque cela est d'utilité publique, déclare le rhéteur socialiste, expropriez le capital et "créez une force unique, possédante et productrice : la force créatrice du travail." Mais cette expropriation se fera-t-elle avec indemnité, comme le veut le droit public actuel ? La question a été discutée dans les congrès socialistes, répond M. Jaurès, et je ne puis prophétiser quelle en sera la solution pratique. Seulement je puis dire que nous avons en grande majorité conclu en faveur de l'indemnité. Suivant le système du socialisme français, le capitaliste exproprié sera donc indemnisé ; il le sera non pas en valeurs de production, mais en valeurs de consommation. En effet les premières permettent à leurs détenteurs d'acheter des moyens de profits : usines, immeubles, titres de rente ; tandis que les secondes ne leur permettront plus que d'acheter des produits.

Mais une fois la société capitaliste démolie et les propriétaires expropriés, à quel objet la société collectiviste va-t-elle consacrer toutes les ressources, toutes les forces productrices de profits qu'elle aura accaparées et concentrées en ses mains ? Ecoutez le tribun amplificateur ; contemplez le séduisant tableau qu'il trace de la société nouvelle. Elle affectera une partie de ses immenses bénéfices aux grands travaux d'intérêt public ; elle créera des logements sains et spacieux qu'elle mettra à la disposition de la masse laborieuse ; elle fournira au paysan les moyens d'améliorer sa culture et son terrain ; elle garantira tous les citoyens contre tous les risques de la vie, contre la vieillesse, contre la maladie, contre l'invalidité ; elle augmentera toutes les rémunérations, tous les salaires, et elle assurera à tous les membres de la communauté le bien-être d'aujourd'hui et la sécurité de demain. Tel est l'Eldorado que l'imagination exhubérante et la faconde oratoire de M. Jaurès a fait briller aux regards étonnés de la représentation nationale.

Jamais encore la doctrine collectiviste ne s'était manifestée avec autant de sincérité devant le Parlement. Jamais elle ne s'était formulée d'une manière aussi catégorique. Jamais elle ne s'était étalée avec une pareille hardiesse. Ce programme de destruction et de reconstruction sociale a semblé frapper de stupéfaction la Chambre pourtant si radicale qui l'a entendu développer. Suivant l'expression d'un journal de droite, elle a été surprise de tant d'audace, déconcertée par tant de franchise. Du premier coup elle s'est trouvée placée devant les exigences du lendemain, et alors qu'elle croyait n'avoir à aborder qu'un programme de réformes sociales, elle s'est vue en présence d'un programme impérieux de bouleversement.

Ce grand discours de M. Jaurès a été porté aux nues par les organes socialistes, et vivement discuté par tous ceux qui sont hostiles à la révolution sociale. Au milieu des attaques contre l'utopie collectiviste, les épigrammes n'ont pas manqué, comme cela est de rigueur en France. On nous permettra d'emprunter la suivante à une feuille parisienne: "Tout le monde travaille. La journée est réglée par l'Etat, auquel appartiennent la terre, les usines, les voies de communication. Chaque journée de travail est échangée contre un bon de travail qui porte ces mots: "Huit heures de travail." Avec ce bon, l'ouvrier peut se procurer, dans les magasins de l'Etat, toutes sortes de marchandises. Le bon est divisible, en sorte que l'on peut acheter pour une heure de travail de viande, pour dix minutes d'allumettes, ou bien une demi-heure de tabac. Au lieu de dire quatre sous de savon, on dirait, après la Révolution collectiviste: cinq minutes de savon."

Mais un discours de cette nature demandait à être réfuté autrement qu'avec des entrefilets de journaux. Pour sa part, le ministère attaqué devait se défendre. Et cette défense incombait à M. Clémenceau, pris personnellement à partie. On savait que ce jouteur rompu aux exercices parlementaires n'était pas homme à esquiver cette tâche. Aussi la salle et les tribunes étaient-elles comblées à la séance où il devait prendre la parole. La curiosité du public n'a pas été déçue. Le discours de M. Clémenceau a été un chef-d'oeuvre de polémique oratoire. Jamais l'orateur radical n'avait été à ce point maître de sa

pensée alerte et de sa parole acérée. Il a été incisif, mordant, spirituel. Il a criblé le redondant et sonore M. Jaurès de sarcasmes meurtriers. Ses phrases aigues comme un stylet transperçaient l'outré énorme que le souffle de l'utopie socialiste avait laborieusement gonflée. D'un bout à l'autre ce discours plein de vie, de verve, de mouvement, et semé de réparties brillantes, a amusé, satisfait, captivé la Chambre. Les partis modérés eux-mêmes, surpris et charmés, applaudissaient à tout rompre cette exécution du tribun socialiste par le leader radical. Bref celui-ci a remporté le plus grand succès oratoire de sa carrière.

Qu'y avait-il pourtant au fond de cette harangue? A côté de quelques passages où le bon sens naturel à l'esprit français s'affirmait avec éclat, beaucoup d'idées fausses et de principes erronés. Nous avons compté les endroits où M. Clémenceau a fait entendre une note juste. Par exemple au sujet du droit de grève, voici sa déclaration: "Est-ce une manifestation légitime de la classe ouvrière de violenter ceux qui ne font pas grève quand d'autres font grève? Dites-le nettement si c'est votre opinion. J'estime que tout homme qui a besoin de travailler et qui trouve du travail a le droit de travailler. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs), et que la société ou les pouvoirs publics ont le devoir strict de lui assurer l'exercice de ce droit.

"Or la situation n'est pas égale entre ces deux concurrents qu'évoque M. Jaurès: l'ouvrier qui demande, qui cherche et qui trouve du travail, lutte pour vivre; l'ouvrier qui, gagnant sa vie, abandonne sa place, afin d'obtenir une amélioration de salaire, lutte pour le mieux-être. La distinction est importante. (Applaudissements au centre et à gauche.) Le gréviste, je le répète, n'est mû que par l'idée très légitime d'ailleurs, d'améliorer sa situation; il arrive même souvent — ainsi qu'il vient d'advenir à Paris — que les grévistes sont obligés de reprendre le travail aux conditions mêmes où ils l'avaient abandonné: vous ne direz pas que ceux-là luttent pour la vie. Mais si vous refusez aux patrons le droit de remplacer les grévistes et aux ouvriers libres le droit de se présenter à l'embauchage, que ferez-vous des femmes et des enfants de ces ouvriers? J'ai posé la question à M. Jaurès et je la pose à nouveau.

“J’attends la réponse, et je crois que je l’attendrai longtemps. (Rires et applaudissements à gauche. — Mouvements divers).”

Dans son examen de la théorie collectiviste, M. Clémenceau a aussi fait entendre à plusieurs reprises des paroles de raison. Il a montré ce qu’il y a de chimérique et d’illusoire dans cette conception sociale, qui fait entrevoir au travailleur des visions de paradis terrestre impossibles à réaliser. Il s’est moqué de la prétention de ces réformateurs qui promettent de supprimer la misère humaine.

Mais pêle-mêle avec ces fragments de vérités, que d’erreurs dans ce discours, et, pis encore, que de blasphèmes! M. Clémenceau, on ne saurait l’oublier en l’écoutant, est un révolutionnaire et un impie. Ennemi de l’Eglise et du christianisme, il ne leur dissimule pas son mépris et sa haine. Dans cette triomphante réplique à Jaurès, n’a-t-il pas poussé l’audace jusqu’à outrager la divine figure de Jésus-Christ, en s’écriant: “Votre victoire ne sera pas plus grande que celle de Jésus qui n’a pourtant abouti qu’à une faillite morale.” Entendre un Clémenceau proclamer solennellement la faillite morale de la doctrine du Dieu fait homme, dont les enseignements ont enfanté une humanité nouvelle! Quelle monstruosité!

A certains endroits de ce discours, on a pu constater que, malgré ses estocades à M. Jaurès, M. Clémenceau conserve avec l’orateur collectiviste plusieurs points de contact. Il est favorable, par exemple, à l’impôt progressif sur le revenu et les successions, et à la main-mise de l’Etat sur les grandes exploitations et les grandes administrations, comme celles des chemins de fer. Il est, cela va sans dire, aussi anticlérical que son adversaire et il a bruyamment célébré la défaite du catholicisme aux dernières élections.

Ce discours, mauvais par tant de côtés, mais vraiment brillant de forme et entraînant d’allure, a créé dans la députation un vif enthousiasme. Les trois-quarts de la Chambre ont fait une ovation à l’orateur radical. Le collectivisme n’a pas encore assez apprivoisé la bourgeoisie républicaine pour qu’il puisse s’établir à la tribune sans provoquer la répulsion; et une dénonciation dans la mesure et le style adoptés par M. Clé-

menceau devait avoir une éclatante fortune. Aussi l'affichage de la harangue prononcée par le ministre de l'Intérieur a-t-il été voté par 366 voix contre 78, tandis que celui du discours de M. Jaurès a été repoussé par 288 voix contre 139. Ce débat a sacré M. Clémenceau leader de la majorité issue des élections dernières. "Il sera, écrit M. Arthur Loth, l'homme de cette Chambre qui cherchait sa voie et son maître, au milieu de la confusion des idées et des doctrines que le programme des réformes sociales a jetées sur elle."

Toute cette discussion s'est terminée par le vote d'un ordre du jour de confiance au gouvernement : 400 voix pour l'affirmative, 88 voix seulement pour la négative. Ce qu'il y a eu de particulièrement triste, dans ce débat, c'a été l'attitude de l'opposition. Aucun des orateurs de la droite n'est monté à la tribune pour proclamer les idées et les principes catholiques en matière sociale. Conservateurs, constitutionnels, nationalistes, sont restés muets au milieu de cette controverse parlementaire où se débattaient les plus graves problèmes de l'heure présente, et dans laquelle l'orientation de toute la législature était en jeu. Les progressistes n'ont pas montré meilleure figure, car, en exceptant M. Deschanel, qui fait souvent bande à part, aucun de leurs orateurs n'a parlé. Puis, au vote, on a vu l'opposition se fractionner. Les uns ont voté contre le gouvernement, les autres se sont abstenus, quelques-uns lui ont donné leur voix. N'est-ce pas déplorable ?

Nous nous demandons pourquoi MM. de Mun, Piou et d'autres n'ont pas pris la parole à la fois, pour réfuter les sophismes de Jaurès et flétrir les blasphèmes de Clémenceau. L'état de santé de M. de Mun ne lui permet peut-être pas encore d'aborder la tribune. Mais M. Piou, M. Cochin, M. de Ramel, M. l'abbé Gayraud, M. de Castelnau ? Nos confrères catholiques de France ont justement blâmé cette abstention malheureuse. Dans un article de l'*Univers* intitulé *Union séparée*, nous lisons ces lignes :

"Collectivistes unifiés, socialistes indépendants, radicaux voisinant avec les socialistes, radicaux plus rapprochés du centre, modérés enfin ont pris la parole, abondamment. A droite, personne ; pas une voix ! On semblait s'y désintéresser

de ce qui passionne à l'heure actuelle toute la nation. Est-ce donc pour cela qu'ils sont à la Chambre? La raison de ce lamentable silence? Eh! ne la connaît-on pas? Les chefs seraient volontiers intervenus. Mais ils ont eu peur, non sans motifs, de n'être point suivis. C'est notre grande plaie, toujours: le manque de dévouement et surtout de discipline. Voilà pourquoi, une fois encore, nous avons été vaincus, et pourquoi nous le serons de nouveau, allant de défaite en désastre, et de désastre en débâcle, si nous ne changeons pas enfin."

La *Vérité française* a fait entendre un blâme peut-être encore plus sévère.

* * *

Nous venons de voir que la question sociale occupe une large place dans les préoccupations de la nouvelle législature française. Mais la question des finances, qui sur bien des points confine à l'autre, s'impose non moins impérieusement à l'attention des législateurs. La situation financière est peu brillante. Et, depuis les élections, le ministre des finances, M. Poincaré, n'a pas perdu une occasion d'en faire saillir les difficultés et les périls. Voici le résumé de ses démonstrations. Il faut faire face à un budget de dépenses de 4,010,301,234 francs, pour l'exercice 1907. Et il faut régulariser des dépenses extraordinaires, faites au moment de l'imbroglie du Maroc comme préparation éventuelle à une guerre, dépenses qui s'élèvent à 195 millions, et qui, avec quelques autres d'une nature analogue, forment un total de 243 millions. Le ministère propose, non pas de les solder à même le revenu, mais de les consolider par un emprunt amortissable, dont l'intérêt et l'amortissement seuls figureront aux budgets futurs. Mais en dehors de ces dépenses imputables à la dette publique, M. Poincaré se trouve encore en face d'un déficit de 150 millions. Et pour boucler son budget, il se voit obligé de recourir à une augmentation d'impôts. Il augmente donc les droits de succession de 30 pour cent sur toutes les parts successorales de 10,000 francs et plus, ce qui, d'après lui, devra produire une augmentation de recettes de 70 millions. On reste

saisi par l'énorme élévation de cette taxe. Une augmentation de 30 pour cent d'un seul coup. C'est comme si l'on disait dans notre pays qu'une succession de \$100,000 serait surtaxée de \$30,000. C'est la confiscation partielle des fortunes privées, au moment de la mutation par décès du chef de famille. Nous nous demandons comment une taxe aussi exorbitante ne soulève pas davantage l'opinion en France. Le contribuable français est donc bien habitué à être tondu !

M. Poincaré propose de plus un relèvement de la transmission des valeurs au porteur et du droit de timbre sur les effets négociables; une modification au régime des vermouths et liqueurs; une surtaxe sur les apéritifs; un droit nouveau sur les eaux minérales, etc. Bref, une augmentation de taxes qui devront rapporter environ 150 millions, élevant le chiffre du revenu total à 4,010,922,535, ce qui laisse un excédent peu ambitieux et peu sûr de 621,301 francs. Comme, en 1908, le budget des dépenses sera grossi de 90 millions par le simple jeu de lois nouvelles: service de deux ans, assistance aux vieillards, traitement aux instituteurs, etc., on voit d'un coup d'oeil combien est précaire la situation du budget français. Le ministre des finances peut bien se montrer pessimiste. Il faudrait s'engager dans la voie de l'économie, mais comment faire avec la commission du budget et le Parlement. Les lois sociales dont on parle tant, l'application des nouvelles lois scolaires, sans compter les exigences et les appétits de la majorité jacobine, tendent sans cesse à gonfler le chiffre de la dépense annuelle. La voici qui dépasse le total ionuï de *quatre milliards!* Le flot monte, monte toujours, et l'heure du reflux ne semble pas près de sonner. Il n'est pas étonnant que les intérêts s'alarment, et que les capitaux deviennent craintifs. Menacé par les théories collectivistes et par les projets fiscaux, comme celui de l'impôt sur le revenu, le capital français a déjà commencé son exode vers l'étranger. Les millions se déplacent, franchissent la frontière, et vont demander la sécurité aux valeurs étrangères qui bénéficient de cette émigration nouveau genre, pendant que les valeurs françaises subissent une dépréciation correspondante. La Rente française a baissé récemment de plusieurs points.

SEPT.

C'est à la séance du 12 juillet que M. Poincaré a exposé le système auquel le gouvernement s'est arrêté pour l'établissement de l'impôt sur le revenu. Son discours a été long, éloquent et habile. Mais il n'a pas convaincu tous les adversaires du nouvel impôt. Au contraire l'opposition s'annonce comme vigoureuse et irréductible. Nous essaierons dans une prochaine chronique de résumer cette importante question aussi clairement que possible, pour les lecteurs de la REVUE CANADIENNE

* * *

Le 12 juillet la Cour de Cassation a rendu son arrêt dans l'affaire Dreyfus, qui était en révision devant ce haut tribunal depuis plusieurs semaines. La Cour a cassé purement et simplement le jugement du Conseil de guerre de Rennes, et elle a décrété la réhabilitation de l'officier juif. Cette décision n'a pas été prise unanimement. Dix-huit conseillers sur quarante-neuf ont conclu au renvoi devant un nouveau conseil de guerre. Quoi qu'il en soit, la fameuse affaire, qui a fait tant de mal à notre ancienne mère-patrie, est terminée. Bien des gens en France, et des plus intelligents, continuent et continueront à croire que Dreyfus était coupable. Personnellement, il nous semble qu'un doute plane encore sur cette mystérieuse affaire. Mais nous trouvons fort sage l'attitude de *l'Univers* qui publie les lignes suivantes :

“Il faut cependant s'incliner de bonne grâce, devant la chose jugée. La Cour suprême a déclaré que la preuve ne lui paraissait nullement faite de la culpabilité de Dreyfus. Certes, même les hauts magistrats de cette Cour ne sont pas infallibles, et le ton du procureur général suffit à démontrer que la passion n'était point absente de l'enceinte où l'on délibérait. Il n'en est pas moins vrai que nous nous trouvons devant un arrêt de justice, un arrêt légal et définitif. Pour nous, donc, l'affaire est close, quel que soit le sentiment personnel qui nous reste à l'issue de ces débats. Chose jugée, chose finie. Et si nos amis voulaient un peu nous croire, on n'en parlerait plus.”

Le jugement de la Cour de Cassation devait avoir comme corollaire une sanction gouvernementale. Le ministère a fait

voter une loi pour réintégrer le capitaine Dreyfus dans l'armée avec le grade de chef d'escadron. Un autre bill a fait rentrer le colonel Picquart, l'un des défenseurs militaires de l'officier réhabilité, dans le service actif, avec le grade de général de division. Mais les partisans de Dreyfus, emportés par leur ardeur outrancière, ont voulu aller plus loin. Ils ont demandé au gouvernement de frapper les officiers qui ont cru Dreyfus coupable et l'ont accusé. Le cabinet n'a pas voulu s'engager dans cette voie de représailles. Une autre proposition des amis de Dreyfus a eu malheureusement plus de succès. Ils ont proposé la translation au Panthéon des restes d'Emile Zola, qui, on se le rappelle, avait épousé avec éclat la cause de l'ex-condamné. Et 316 députés ont voté ce scandale. L'immonde auteur de *Nana*, de *Pot-Bouille*, de la *Terre*, conduit triomphalement au Panthéon! La seule idée de cette honteuse apothéose n'aurait-elle pas dû soulever des protestations sur tous les bancs de la Chambre? C'est le triomphe de la pornographie.

Hâtons-nous d'ajouter que cette abomination n'est pas encore consommée. Le quorum n'ayant pas été atteint dans un premier vote au Sénat, le décret de clôture — à la séance du 13 juillet — a mis fin à la session avant que le vote de la Chambre basse ait été ratifié! Le père fangeux des Rougon-Macquart est donc resté en panne jusqu'à nouvel ordre, et l'ancien sanctuaire de la glorieuse patronne de Paris, Ste-Geneviève, va être préservé quelques mois encore de cette nouvelle profanation, de cette nouvelle souillure.

* * *

Au Canada, la session fédérale s'est terminée le 13 juillet. Ses derniers jours ont été marqués par un violent débat au sujet du bill relatif à l'observation du dimanche. Le principe du projet était incontestablement bon. Mais un grand nombre de ses dispositions étaient excessives, inadmissibles, et constituaient un empiètement tracassier et arbitraire sur la liberté individuelle. Plusieurs députés, parmi lesquels M. Bourassa, représentant de Labelle figuraient avec éclat, ont fait au bill une opposition acharnée. M. Bourassa est allé dénoncer cette mé-

sure dans une grande assemblée tenue à Montréal. Après des débats mouvementés, le bill a été adopté aux Communes avec des amendements jugés insuffisants par ses adversaires. Mais le Sénat l'a amendé de nouveau, en donnant aux gouvernements locaux, dans chaque province, le pouvoir d'en arrêter ou d'en permettre l'application.

Le ministère a aussi fait adopter une loi pour abolir la pension de retraite aux anciens ministres, qu'il avait fait voter l'année dernière.

Le Parlement est maintenant en vacances. La question de l'augmentation du subside aux provinces n'a pas été abordée durant la dernière session. Mais on parle actuellement d'une conférence qui aurait lieu sur ce sujet, entre les premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada, durant le mois de septembre.

Thomas Chapais.

Québec, 20 août 1906.



Notes Bibliographiques

UNE PAGE D'HISTOIRE RELIGIEUSE PENDANT LA REVOLUTION.—

[La mère de Belloy.—La visitation de Rouen] [1746-1807]. Avec une introduction de S. Em. le cardinal Perraud, par René de Chauvigny. Un volume in-16. Prix: 90 cents.—Librairie Plon-Nourrit et Cie, rue Garancière, 8, Paris—60.

Puisque, décidément, l'histoire est un recommencement, ce livre est d'une actualité saisissante. Comme l'a dit le cardinal Perraud, dans le cadre d'une biographie des plus édifiantes, se trouvent renfermés là de très instructifs détails sur la persécution religieuse qui sévit en France pendant les dernières années du dix-huitième siècle. Grâce à la docte et éloquente reconstitution de M. René de Chauvigny, nous assistons aux scènes de violence dont la Normandie fut le théâtre à partir de 1791, au spectacle réconfortant aussi de la victoire de la Foi sur la Force, toujours impuissante à la fin dans ses entreprises sacrilèges contre les consciences. La défaite du bloc jacobin permet d'augurer ce qu'il adviendra du bloc antireligieux, qui épuise sa rage contre des prêtres désarmés et des religieuses soutenues seulement par leur pieuse confiance. De ce récit, documenté avec soin, dramatique par l'évocation des années troublées de la Révolution, se détache, avec un relief captivant, la figure inoubliable de la mère de Belloy. Digne fille de sainte Chantal, dans l'adversité rude comme dans le triomphe qui couronna la longue patience de sa foi, elle garda invariablement cette douceur céleste, cette sérénité plus qu'humaine des êtres privilégiés qui voient Dieu en toutes choses. Quelle leçon pour les chrétiens de nos jours!

* * *

LES SEIZE CARMELITES DE COMPIEGNE, par Mgr Touchet, Evêque d'Orléans. Panégyrique prononcé le 13 juin 1906, dans l'église Saint-Sulpice de Paris. In-12, 15 cents. P. Lethielleux, Editeur, 22, rue Cassette, Paris—VIe.

Ce panégyrique prononcé devant un des plus beaux auditoires qu'un orateur chrétien ait jamais réunis autour de sa chaire est un véritable chef-d'oeuvre d'éloquence. L'émotion et l'admiration des assistants ont été par moments soulevées à un très haut degré.

L'éminent orateur a prononcé là un de ses plus beaux, de ses plus forts discours. Les Bienheureuses Martyres ont trouvé, chez lui, l'un de leurs plus brillants, l'un de leurs plus profonds panégyristes. Signaler cette brochure suffit pour la recommander.

Toutefois qu'il nous soit permis d'ajouter un mot: nous nous réjouissons à la pensée que beaucoup de catholiques liront ces pages superbes et vigoureuses. L'héroïsme des Carmélites en face de la persécution a inspiré à Mgr Touchet des commentaires d'une application très actuelle et très utile. Son éloquence rendra cette leçon plus saisissante à l'esprit, sa conviction

passionnée la rendra plus féconde auprès des âmes. Nous formulons le vœu bien sincère que cette oeuvre se répande à profusion.

* * *

TOM PLAYFAIR, par Francis Finn, traduit de l'anglais par C. Chevalier. Un volume in-8 de 280 pages. Société Saint-Augustin. Prix: 65 cents.

Ce livre, pétillant d'humour, rayonnant d'idéal et... bien portant, a rencontré le plus vif succès aux Etats-Unis. "On connaissait, de notre temps, dit M. Francis Egan, les bons petits enfants du chanoine Schmidt [Que Dieu aie leur âme!] si sages que l'ennui suintait de chaque fil de leurs vêtements... Tom Playfair parut, c'était ce qu'il fallait aux "boys", et ils le comprirent, les gens graves hochèrent la tête, critiquèrent et... lurent. Tom fut bientôt connu hors d'Amérique: le "boy" anglais fut séduit, comme le "boy" yankee; le "boy" australien lut avec avidité, le "boy" allemand, le "boy" hongrois voulurent savoir qui était ce "Tom" dont on parlait; il fallut le traduire pour eux et surtout pour les papas et les mamans qui dévorèrent le livre... parce que Tom est un vrai "boy".

Les enfants de France ne lui feront pas moins bon accueil. Et, dans plus d'une école, on essaiera la recette de ce professeur du collège de Cleveland qui disait à M. Chevalier: "Je n'ai qu'à promettre pour la fin de la classe deux pages de "Tom Playfair" et j'obtiens des enfants tout ce que je veux".

Quelques appréciations :

"Tom Playfair" est le meilleur livre d'enfants que nous connaissons. — "Michigan Catholic".

L'auteur est écrivain: le mot vient vite sous sa plume et c'est le mot juste... Il prend l'enfant tel qu'il est et il tâche de le rendre meilleur en lui prouvant qu'il peut être sage sans perdre sa vivacité, son entraînement, sa belle humeur. — "Catholic Book News".

Nous n'hésitons pas à comparer l'auteur à Dickens. — "Poor Souls' Advocate".

Le livre nous a séduit au point que nous avons passé toute la nuit à le lire. — "Colorado Catholic".

Récit vif, intéressant, qui parfois s'élève jusqu'au pathétique. Il est écrit délicieusement. — "Messenger of the Sacred Heart".

Francis Finn a découvert une nouvelle espèce de "boy", le "boy" catholique. — "The Pilot of Boston".

* * *

LE RECRUTEMENT DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES LIBRES, publié sous les auspices de la Société générale d'Education et d'Enseignement par M. J. Guibert. In-18 raisin. 30 centimes. Paris, Librairie Vve Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15.

De plus en plus l'école sera indispensable à la paroisse: la paroisse est menacée de périr partout où elle ne se recrutera pas dans l'école. Mais l'école elle-même, comment la préserver de la ruine? C'est ce grave problème qu'aborde l'auteur de ces pages.

* * *

ACTA LEONIS PAPAE XIII [allocutiones, epistolae, constitutiones, aliaque acta praecipua] [1897-1900]. In-8 de IV-536 pages. Septième volume de l'ouvrage.—De la Société Saint-Augustin.—Prix, broché: 85 cents.

Les 536 pages du VIIe volume, où sont condensées trois années du pontificat, contiennent 159 documents: 9 encycliques, 8 constitutions, 21 lettres apostoliques, 1 instruction, 21 allocutions, 90 brefs, 6 "Motu proprio" et 6 décrets, dont l'importance et la diversité suffisent à mettre en lumière la prodigieuse activité du grand Pape, que Pie X continue sans rien retirer de ses directions.—28 s'adressent à la France, 4 à la Belgique, 7 à l'Angleterre, 3 à l'Allemagne, 2 à la Hollande, 2 à la Hongrie, 2 au Canada, 4 aux Etats-Unis, 10 à l'Amérique latine dont trois regardent le Brésil, 2 la Colombie, 1 le Pérou. L'Espagne, le Portugal, l'Autriche, la Pologne, la Suisse, ont leurs pages qui attestent l'universelle sollicitude du Pontife.

A côté des grandes encycliques sur la Ste Trinité et le Christ Rédempteur, des condamnations de l'américanisme et de la persécution contre les religieux en France, de la réorganisation de l'Index, des réformes apportées à certains organes de la Curie, 6 lettres traitent de la Ste Eucharistie, 4 du Rosaire, 2 des conférences de St-Vincent de Paul, 5 du Sacré-Coeur, 2 des indulgences pour les défunts; 3 allocutions célèbrent l'Eglise triomphante, à propos des béatifications nouvelles; 20 brefs s'occupent des Ordres religieux: jésuites, dominicains, Pères de l'Assomption, franciscains et bénédictins; 22 concernent plus spécialement l'Italie, et visent soit la sauvegarde des droits du St-Siège, soit les divisions qui paralysent l'action catholique, soit la déchristianisation du peuple. C'est la France, on le voit, qui durant ces trois années, occupa la première place dans les préoccupations du Père commun—comme le "prodige" de la parabole.—Et rien n'est prenant comme cet ensemble de conseils, d'exhortations, d'attentions du vieux Pontife, qui s'associe à toutes nos gloires, anciennes hélas! seconde toutes nos oeuvres, bénit toutes nos initiatives, maintient énergiquement nos droits, et, d'une voix toujours plus pressante, nous appelle à l'union qui nous donnera la victoire.—Puisse sa parole, mal comprise de son vivant, s'imposer enfin à notre obéissance!

* * *

EN COURANT LE MONDE, par Maurice de Périgny, 1 vol. in-12. Prix: 85 cents, à la Librairie académique Perrin et Cie.

M. de Périgny a beaucoup voyagé et dans ce volume il nous retrace quelques scènes et souvenirs de ses pérégrinations: Le Canada, les Etats-Unis, la Corée, le Japon et le Mexique fournissent tour à tour leur contingent. Très intéressant à lire.

LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE ET LES LEÇONS DU CALVAIRE. Conférences prêchées à Notre-Dame des Champs, à Paris, pendant le Carême de 1906, par l'Abbé P. Magaud, docteur en théologie et en philosophie, missionnaire diocésain de Clermont. Un vol. in-12 de 300 pages. Prix: 50 cents. [Librairie Charles Douniol, 29, rue de Tournon, Paris—VIe].

Voilà un beau livre, dont les hautes vérités, exprimées avec une éloquence si émue, s'imposent à l'étude attentive du grand public, en face de la situation religieuse et sociale de l'heure présente.

La Société Contemporaine? Il était nécessaire d'en sonder toutes les plaies pour en dire le remède.

Les Leçons du Calvaire? Dix-neuf siècles d'histoire en font une perpétuelle actualité, toutes les classes de la société ayant eu une part active à ce drame sanglant.

N'est-ce pas que, dans nos sociétés modernes, autour de la doctrine et de l'Eglise du Christ, on retrouve l'esprit haineux et l'illégalité intéressée des hommes auxquels il eut affaire?

Voyez les titres des chapitres: Les Incrédules, les Ignorants, les Abstentionnistes et les Apostats, les Apathiques, les Hommes d'argent et les Hommes de plaisir, les Indifférents et les Egoïstes, les Persécutés.

Tous ces hommes-là étaient au sanhédrin, au prétoire et au calvaire, comme le prouve le récit évangélique; tous ces hommes se retrouvent dans les luttes actuelles de l'Eglise et de la société, pas une des peintures de l'auteur qui ne redise trait pour trait ce qu'on peut constater autour de nous chaque jour.

Ainsi, les problèmes les plus vitaux de la question religieuse et de la question sociale trouvent ici leur solution; aucun de nos lecteurs par conséquent, qui ne reconnaisse dans "La Société contemporaine et les Leçons du Calvaire" un ouvrage aux idées fécondes, d'indéniable actualité.

Connaître la valeur d'un tel livre, ce sera vouloir y puiser les grandes doctrines avec les considérations pratiques et sociales qu'il contient; le Clergé lui-même, et les pieux laïques conférenciers des diverses oeuvres y recueilleront en outre de très ingénieux aperçus et de belles inspirations.

A tous ces titres, "la Société contemporaine et les Leçons du Calvaire", du docteur P. Magaud, constitue un volume dont la situation religieuse et sociale de l'heure présente nous dit l'importance et nous atteste la valeur. Pas un de nos lecteurs, par conséquent, qui ne s'empresse bientôt de le lire!

* * *

E. DUPLESSY. Les Cousins de Matutinaud. Un vol. in-8, avec illustrations dans le texte. Prix: 65 cents. [Librairie Charles Douniol, 29, rue de Tournon, Paris—VIe.]

Voilà un livre très gai et de réel intérêt, qui s'adresse à toutes catégories de lecteurs, athées, indifférents, ou chrétiens.

Qu'était-ce donc que Matutinaud? et qu'est-ce que ses cousins?

Le public lettré connaît Matutinaud de vieille date, un honnête homme à la fois spirituel et naïf, qui lit les savants, les philosophes, et les historiens; et en rapporte tout un assortiment d'objections sur les questions religieuses.

Or, voilà trois ans, les "Idées de Matutinaud" furent recueillies en un volume, dont la dernière édition va être épuisée. C'est dire que M. Duplessy, confident de Matutinaud, les a vulgarisées, pesées, disséquées, réfutées comme il convenait, "avec le plus mordant esprit, dosé de fine ironie et de très solide doctrine".

Mais ledit Matutinaud a des cousins, possesseurs d'un nouveau stock d'objections puisées aux mêmes officines. Ils entrent en scène à leur tour, font de l'esprit, dressent leur inventaire, sabrent des doctrines, et tiennent la religion sous leurs sarcasmes ou leur haine.

Notre auteur a eu beau changer de quartier; ils l'assaillent de leurs questions. Voyez plutôt ces chapitres: Promettre et tenir font deux. Zéro et zéro font un. La religion bonne pour les hommes. Cheveux, taille et crâne. Grammaire comparée. Le piano cérébral. Dogme nouveau. Le docteur Dieu... etc., tous d'un réussi, où le rire, le sérieux, les spirituelles réparties abondent avec humour, entraînent et finesse.

Ainsi, les "Cousins de Matutinaud" touchent du doigt l'ignorance, feinte où naïve, des anticléricaux les mieux cotés, et la solidité des preuves irréfutables de la doctrine chrétienne.

A tous ces points de vue, pas de lecteur de n'importe quelle catégorie qui n'y trouve ses idées, et n'y apprenne à mieux comprendre les vérités religieuses si attaquées mais si doctement et si spirituellement défendues.

Disons-le: l'auteur a conquis la sympathie du grand public et les "Cousins de Matutinaud" vont être un livre de lecture qu'il ne sera pas permis d'ignorer.

* * *

M. DEMIMUID. Vie du Vénérable Justin de Jacobis, premier vicaire apostolique de l'Abyssinie, 2e édition. Un vol. in-8 illustré de 12 gravures hors texte. Prix: \$1.00. [Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris-VIe.]

Mgr de Jacobis, né en 1800, est mort en 1860, et sa cause a été introduite à Rome par décret du 13 juillet dernier. On pourra donc dire bientôt que c'est une vie de "saint". En attendant c'est la vie d'un des grands apôtres du dix-neuvième siècle. Son ministère, ses prédications, ses luttes, son sacre, ses deux incarcérations, ses succès, son exil, sa mort au cours d'un dernier voyage, la tête appuyée sur les parois d'un rocher au bord de la grande route, sa sépulture triomphale où les musulmans eux-mêmes et les schismatiques disputaient aux catholiques l'honneur de porter sa dépouille mortelle, puis le vol de son cercueil: autant de scènes que Mgr Demimuid nous décrit avec élégance fine et chaude qui prête un charme si pénétrant aux monographies tombées de sa plume.

Il y apporte aussi l'exactitude et la sûreté de méthode d'un homme depuis longtemps initié aux exigences de la critique historique. Et on ne saurait trop le remercier de l'excellent chapitre d'histoire ecclésiastique dont il fait précéder la biographie proprement dite de son héros. Il nous y redit tout le passé religieux de l'Abyssinie, évangélisée au commencement du quatrième siècle par saint Frumence, providentiellement échappée ensuite et pendant deux et trois siècles à la contagion des hérésies qui infestent l'Orient,—tombée malheureusement aux mains des Jacobites, à la faveur des

troubles que la conquête musulmane apporte dans le patriarcat d'Alexandrie [640];—touchée de nouveau par les Dominicains, bientôt massacrés [fin du treizième siècle], puis par les Franciscains, au temps d'Eugène IV, etc.

* * *

L. LESCOEUR. *La Mentalité laïque à l'école, appel aux pères de famille.*—
1 vol. in-12. Prix: 85 cents. [Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon,
Paris-VIe.]

Ce volume est un appel pressant à tout père de famille, quelle que soit sa croyance; à tout Français, quel que soit son parti, mais ami de son pays et tenant à ses plus légitimes libertés. D'une opportunité manifeste, ce livre est singulièrement utile à répandre, à la veille des élections générales.

En effet, il fait voir, avec la dernière évidence, par des documents irrécusables, tous puisés aux sources, à quel abîme est fatalement poussé notre pays par l'enseignement laïque, c'est-à-dire, en fait, absolument et tyranniquement, sous prétexte de sciences et de progrès, matérialiste et athée.

L'auteur nous en montre, comme la conséquence prochaine, inévitable et, du reste, avouée et désirée de ses chefs, le triomphe du socialisme collectiviste, par la lutte des classes, par l'antimilitarisme, par l'anarchie, par le soulèvement universel et fatal du prolétariat, à main armée, contre la bourgeoisie sans défense.

Ce n'est donc plus seulement l'Eglise, le cléricalisme qui est en cause, c'est la société tout entière, c'est la civilisation elle-même.

Aux électeurs de s'inspirer des révélations de ce petit livre, s'ils ont à coeur de préserver notre pays du retour à la barbarie et aux plus sinistres époques de la terreur révolutionnaire.

* * *

LA FOI, SES CONDITIONS MORALES, par M. le Chanoine Lenfant. In-16.
Prix: 65 cents. Librairie Vve Ch. Poussielgue, Paris, rue Cassette, 15.

Le problème de la destinée humaine a de tout temps passionné les hommes. Les uns prétendent que la religion est une poésie du coeur, d'autres, au contraire, que la foi est l'oeuvre de la raison. Les uns et les autres s'éloignent de la vérité absolue; ce livre tout à fait neuf montre avec une force et une clarté peu communes la part du coeur et de l'esprit dans les conversions. C'est un véritable traité de la psychologie de la foi.

* * *

L'AMOUR DE DIEU, par M. le Chanoine Lenfant. In-16. Prix: 65 cents.
Librairie Vve Ch. Poussielgue, Paris, rue Cassette, 15.

Sans vouloir mettre en parallèle le traité du célèbre fondateur de la Visitation et le livre de M. Lenfant, on peut dire que l'amour de Dieu, ce premier besoin de l'âme humaine est étudié par le Directeur de l'Oeuvre de Sainte-Clotilde en vue des exigences du temps présent. La critique religieuse de nos jours n'est plus celle du XVIII^e siècle; l'auteur s'en préoccupe et va au-devant.

* * *

L'ART DU LECTEUR, L'ART DU DISEUR, L'ART DE L'ORATEUR, par M. Castellar, président de la Société "Les Cornéliens". Préface de Sully Prudhomme, de l'Académie Française. In-12 illustré. Prix: 65 cents. Librairie Vve Ch. Poussielgue, Paris, rue Cassette, 15.

Cette méthode est entièrement neuve. Des indications graphiques guident constamment l'élève et le préservent de la psalmodie automatique si fatigante pour des auditeurs. Ce livre contient plus de 50 poésies, scènes et récits pour séances récréatives avec explications sur la manière de les dire et photographies qui indiquent les gestes.

* * *

QUATRE CONFÉRENCES SUR LA FOI CHRÉTIENNE, par M. l'abbé Dé-sers, curé de Saint-Vincent de Paul, Paris. In-12. Prix: 32 cents. Librairie Vve Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15.

Ces conférences sont de celles qui portent, parce qu'elles s'inspirent des besoins de notre époque. On les lira sûrement avec utilité, cette utilité qu'on trouve à suivre un thème de réflexions coordonnées, raisonnées, où la vérité se montre sous son vrai jour, délivrée des déformations intéressées de l'erreur, et où les problèmes les plus angoissants de la Foi se détaillent et se dénouent avec une loyauté à laquelle on ne pourra s'empêcher de rendre hommage.

* * *

MEDITATION SUR LA SAINTÈTE ET LA VIE DES SAINTS, par le R. P. Henri Bremond. In-16. Prix: 10 cents. Librairie Vve Ch. Poussielgue, Paris, rue Cassette, 15.

Quel charme extrême renfermé dans cette petite brochure qui nous parle avec une poésie pleine de grâce, de la sainteté et de la façon dont il faut écrire l'histoire de ces âmes modestes et cachées dont, souvent, quelques traits seuls de leur vie révèlent la très haute vertu. Ce petit livre est le modèle même des conseils qu'il donne: écrire brièvement, simplement et en conservant toute leur grâce ingénue à ces vies saintes dont le parfum est

venu jusqu'à nous... de loin ou de près, car comme le dit l'auteur: "les saints ne manquent pas dans l'Eglise d'aujourd'hui".

* * *

NEWMAN, par William Barry. Traduit de l'anglais par l'abbé A. Clément, aumônier du Lycée de Vendôme. Beau volume in-8 écu, orné de 12 gravures hors texte et d'un portrait en héliogravure. Prix: \$1.25.

"...Grâces à Dieu, écrit M. l'abbé Dimnet, le nom du Cardinal Newman redevient familier aux Français. Après une période d'oubli on s'aperçoit que ce grand Anglais appartient à toutes les nations catholiques: on récrit sa vie, on recommence à entrevoir quelques idées par où il dépasse toute sa génération, même son génie d'écrivain cesse peu à peu d'être le secret d'un petit nombre d'initiés. Mais, à mesure que l'on parle de lui davantage, il devient plus nécessaire de guider ceux qui souhaitent le voir de plus près et aussi de le protéger contre certaines admirations dangereuses."

Pour donner une idée de l'ouvrage, nous croyons utile de reproduire la table des matières. Chapitre Premier: Enfance et jeunesse.—Chap. II: Les Tractariens.—Chap. III: Première période catholique.—Chap. IV: Apologia pro vita sua.—Chap. V: La logique de la croyance.—Chap. VI Le songe de Géroncius.—Chap. VII: L'écrivain.—Chap. VIII: Place de Newman dans l'histoire.

Le livre du Docteur Barry sur Newman, par le seul fait que c'est la première fois qu'un prêtre catholique anglais étudie d'une façon véritablement scientifique le leader de l'anglo-catholicisme, mérite d'être signalé. Ses qualités d'écrivain rehaussent d'ailleurs l'intérêt de l'ouvrage. On sent, dès la lecture des premières pages, que la phrase n'est que le revêtement d'une pensée que n'éffrayent nullement les méthodes modernes d'analyse. En huit chapitres d'un mouvement rapide, d'un style nerveux et passionné, il trace de Newman, le plus souvent à l'aide de Newman lui-même, l'image la plus réelle et la plus vivante que nous possédions jusqu'ici.

Voici quelques appréciations portées par la presse anglaise sur cet ouvrage capital:

"Dans son livre sur Newman, le Docteur Barry a donné une étude magistrale, digne de Sainte-Beuve."—[Times].

"Félicitons le Docteur Barry de nous avoir donné cette admirable esquisse d'une vie qui se survit à elle-même en influence et en beauté."—[Guardian].

"Ce livre est, en somme, la meilleure chose qu'on ait écrit sur Newman."—[Athenaeum].

"Ce livre brillant du Docteur Barry fera appel au jugement de tout lecteur instruit, assez impartial pour ne tenir aucun compte de ses préjugés en matière de dogmes religieux."—[Bookman].

* * *

L'EGLISE SE MEURT, L'EGLISE EST MORTE! par Paul Barbier. In-12. Prix: 50 cents. P. Lethielloux, Éditeur, 10, rue Cassette, Paris-VIe.

C'est un livre extrêmement intéressant et d'une telle actualité que tous, amis ou ennemis de la religion, dans les circonstances présentes, ne sauraient le laisser passer inaperçu. Il redit les prophéties de mort dont le catholicisme français est menacé; il raconte les pertes de l'Eglise au temps où nous vivons; il énumère les signes auxquels on peut reconnaître la vitalité de l'idée religieuse dans notre pays, et conclut au triomphe de l'Institution sacrée que des insensés persécutent. Une indignation généreuse circule dans ces pages éloquentes, et aussi un souffle vivifiant de douce et forte espérance. C'est sincère et réconfortant à la fois. Les prêtres y trouvent des arguments pour relever le courage des fidèles que troublent les misères d'aujourd'hui et surtout les perspectives de l'avenir; les fidèles, l'assurance de la définitive victoire qui est assurée à leurs immortelles croyances. Un tel livre devrait être entre toutes les mains: tout en disant la vérité sans exagération ni réticences,—et justement à cause de sa franchise,—il relève les coeurs et rend la confiance aux innombrables opprimés de l'heure présente...

* * *

ENFANTS DES RUES, par Georges de Lys, in-12. Prix: 65 cents. P. Lethielleux, Editeur, 10, rue Cassette, Paris-VIe.

Enfants des Rues! Ce livre tient mieux encore que la poésie mélancolique de son titre. C'est une oeuvre entière de grâce, d'émotion, de force. Décidément l'éditeur, en promettant au public une collection de romans honnêtes, avait tenu parole dans ses premières publications, mais il a aussi la coquetterie de vouloir nous donner toujours mieux. L'auteur lui-même, M. Georges de Lys, s'est piqué d'émulation et a voulu que son dernier-né fût au moins égal, sinon supérieur, au livre par lequel il avait débuté dans cette collection, "ce Logis" qui fut d'ailleurs couronné par l'Académie française.

Enfants des Rues est la digne continuation de l'oeuvre de Georges de Lys. Cet exquis volume foisonne de pages tour à tour dramatiques, poignantes, vibrantes de vie, pleines de pensées délicates et profondes. Le style vif, coloré, élégant ne perd pas pour cela ses qualités de force et de vérité. Les êtres mis en scène vivent, souffrent, aiment, combattent, apparaissent avec un saisissant relief, vous laissent l'impression de les avoir connus.

Il serait dommage de déflorer ces pages en les racontant; seule, leur lecture peut en livrer le charme intense. Laissons l'oeuvre faire son chemin: elle sera lue de tous et le livre prendra sur les bibliothèques la place du volume qui s'offre à la main pour être relu chaque fois avec un plaisir plus grand, comme tous les chefs-d'oeuvre de vie, de beauté, où la forme rend le fond plus séduisant, où le fond fait la pensée adéquate au style.

* * *

ACTIVITES SOCIALES, par Max Turmann, docteur ès-sciences politiques et économiques, professeur au Collège libre des Sciences sociales. 1 vol. in-12 de VIII-393 pages. Prix: 85 cents. Librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90, Paris.

Dans ce nouveau volume, M. Max Turmann a réuni de quinze à vingt études qui présentent le caractère commun d'être l'exposé de quelque activité sociale.

Ces activités sont très diverses quant aux personnes dont elles sont le fait: nous voyons, en effet, défiler devant nous, directeurs d'usine, ingénieurs, ouvriers et employés de commerce, grands propriétaires terriens et

curés de campagne, fermiers, ouvriers agricoles, bûcherons et viticulteurs, producteurs et consommateurs de toute espèce; nous voyons à l'oeuvre les catholiques italiens de la province de Bergame, les catholiques allemands groupés dans le *Volksverein* ou bien encore les socialistes d'Outre Rhin, passés maîtres dans l'art de la propagande.

Les activités, décrites par M. Max Turmann, sont également très diverses quant au but que se proposent ceux qui s'y adonnent. L'auteur nous expose tour à tour l'organisation vraiment sociale d'une usine ou d'un atelier, le développement d'un syndicat nettement professionnel, la constitution à la campagne de groupements socialistes et la contre-partie essayée par des propriétaires soucieux de leurs intérêts, les tentatives efficaces de curés de campagne pour gagner la sympathie de leurs paroissiens indifférents ou hostiles, l'établissement du magnifique faisceau d'oeuvres qui fait de Bergame une merveille sociale, les procédés de conquête employés par les catholiques et les socialistes allemands, la propagande intellectuelle réalisée en France par les "Semaines sociales" ou les Ligues de consommateurs, les résultats importants en matière de législation industrielle obtenus par l'Association pour la protection légale des travailleurs, ou les bienfaits de sociétés qui s'occupent des émigrés, etc.

Par cette énumération qui est incomplète, on peut juger de la variété des activités décrites. Cette diversité, dans les types d'action étudiés, est instructive en elle-même: chacun d'eux contient une opportune et pratique leçon. Le nouveau livre de M. Max Turmann vient compléter l'oeuvre commencée par ses "Initiatives Féminines"; ces deux ouvrages, inspirés par les mêmes idées directrices, proposent à notre imitation des exemples de dévouement et d'énergie.

* * *

BEATRICE ET BENEDICT, par Jean Morgan. Un volume in-16. Prix: 85 cents. Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris-VIe.

Une miss de dix-huit ans, élevée dans les sévères traditions du puritanisme anglais, est jetée à l'improviste en pleine mondanité, condamnée à gagner son pain comme gouvernante en France. Cette donnée hardie, qui évoque parfois, de façon fugitive, avec les transpositions nécessaires, le souvenir du Marquis de Villemer, se dénoue, comme dans le roman de George Sand, par une idylle et, tôt après, par un drame de passion. L'élève, un garçonnet de quatorze ans, abandonné par une mère frivole, s'éprend d'une affection filiale pour la noble étrangère, et nous assistons, empoignés, au développement fatal de ce sentiment innocent, dans le calme décor d'un château de l'Ouest, puis dans le tourbillon d'une société aux moeurs lâches, aux exemples dissolvants, avec, au coeur, la légère contraction que cause la sensation de l'irréparable tout proche. C'est d'un effet très sûr, et jamais l'auteur de "l'Inutile Labeur, En Genèse, la Triste Aventure", n'a mieux affirmé sa puissance d'analyse et la maîtrise de son talent évocateur.

* * *

LE DROIT D'ENSEIGNER. Etude historique, philosophique et canonique, sur la question d'enseignement, par Fr. Barry, ancien directeur de Séminaire. 1 vol. in-12, p. XII-344. Prix: 85 cents. P. Lethielloux, Editeur, 22, rue Cassette, Paris-VIe.

Jusqu'à ce jour l'on ne trouvait pas en librairie dans un seul volume l'ensemble complet de ce qui concerne la question de l'enseignement. Là, c'était

un volume sur l'histoire de la liberté d'enseignement. Ici, un article de revue sur les grades. Le cardinal Cavagnis avait exposé dans quelques pages de son excellent "Jus publicum ecclesiasticum" la partie canonique de la question. Mgr Sauvé y avait consacré un chapitre dans ses "Questions religieuses et sociales". Le Dr Bouquillon avait résumé le tout en 31 pages dans son "Education:" "to whom it does belong"? M. Barry a crû faire oeuvre utile en présentant au public dans une seule "monographie" les divers aspects de la question scolaire. Nous pouvons dire que son ouvrage est des plus heureux et qu'il vient bien à son heure. Outre qu'il épargnera la peine de consulter divers travaux épars, il paraît au moment où vont se discuter les derniers restes de notre liberté d'enseignement en France.

Mentionner le chapitre consacré aux caractères de l'enseignement, en ce temps où l'on se préoccupe si peu de la morale et de la religion dans l'éducation des enfants; citer les chapitres sur les droits des individus, des familles, de l'Etat et de l'Eglise, et pour mieux les comprendre, le chapitre sur l'histoire de la liberté d'enseignement, c'est montrer l'actualité et l'intérêt qui s'attachent à ces pages.

Clarté d'exposition, solidité de doctrine toujours en rapport avec les enseignements de l'Eglise, renseignements puisés aux sources, telles sont les qualités qui recommandent ce livre consciencieux du "Droit d'enseigner".

Bien que l'auteur expose les principes sur les écoles en comparaison naturellement avec les choses de son pays qu'il connaît bien et dont il déplore amèrement les excès, son livre néanmoins a une portée plus générale. Il dépasse les bornes de la France et s'étend au régime scolaire de tous les pays catholiques.

M. Barry tient ses grades en droit canonique de l'Institut catholique de Paris, il a été professeur dans plusieurs grands séminaires, c'est dire la compétence qu'il avait pour traiter des matières parfois si délicates.

* * *

DICTIONNAIRE DE PHILOSOPHIE ANCIENNE, MODERNE ET CONTEMPORAINE, contenant environ 4,000 articles disposés par ordre alphabétique dans le corps de l'ouvrage, complété par deux tables méthodiques, par l'abbé Elie Blanc, Professeur de Philosophie à l'Université catholique de Lyon. Fort volume in-4o couronne [18 x 24] contenant 640 pages sur deux colonnes: Prix: \$3.00. P. Lethielleux, Editeur, 10, rue Cassette, Paris-VIe.

Cet ouvrage n'est pas un simple Lexique ou Vocabulaire, mais il embrasse, avec les définitions et les notions complémentaires qui les accompagnent, les doctrines elles-mêmes et la discussion des opinions. Large place est donnée à l'histoire: tous les philosophes marquants y sont mentionnés avec leurs ouvrages et appréciés, sans en excepter ceux qui vivent et enseignent sous nos yeux. La philosophie contemporaine et française est évidemment l'objet d'une attention particulière, mais aucune branche de la philosophie et de son histoire n'a été négligée. Malgré son étendue relativement considérable, ce dictionnaire n'est qu'un abrégé si on le compare aux vastes recueils antérieurement publiés en Allemagne, en Angleterre, et en France. L'oeuvre la plus considérable qui ait été publiée en France est le Dictionnaire des sciences philosophiques de Frank, dont la deuxième édition, parue en 1875, est devenue tout à fait insuffisante pour ceux qui s'occupent de philosophie. L'on peut dire, en toute sincérité, que ce nouveau Dictionnaire de Philosophie est complet dans sa brièveté: il embrasse également l'histoire et les doctrines. Très au courant de la littérature philosophique contemporaine, Monsieur Blanc a su la mettre largement à profit et a pu choisir ce qu'il y avait de meilleur et de plus instructif dans les ouvrages et les articles de re-

vues les plus récents, sans négliger l'histoire ancienne et les auteurs autres que les contemporains. La partie bibliographique a été particulièrement soignée; les ouvrages philosophiques de quelque importance y sont tous signalés, et nous ne croyons pas qu'il existe actuellement en notre langue une oeuvre similaire aussi au courant de la littérature philosophique. Aussi nous pouvons dire que cet ouvrage comble une lacune.

Ce Dictionnaire ne s'adresse pas seulement aux professeurs et aux étudiants dont il sera le manuel indispensable; mais il intéressera encore tous les esprits soucieux de suivre le mouvement des idées. La philosophie, en effet, n'est pas une science réservée à quelques spécialistes: nul ne doit rester indifférent aux questions qu'elle agite et à leur solution; car il y va de la morale, de la religion, du droit, de l'avenir de la famille et de la Société, de tous nos intérêts en un mot.

Deux tables méthodiques terminent l'ouvrage. La première est une table "logique" et "encyclopédique", qui permet de bien voir les relations essentielles du Dictionnaire philosophique avec le Dictionnaire de la langue et tous les Dictionnaires particuliers. Une seconde table, "analytique", permet de saisir d'un coup d'oeil les différents aspects de la question étudiée. Cette table se rapporte surtout à l'histoire de la philosophie, dont elle donne un tableau très intéressant en quelques pages. Quiconque saura lire ces tables avec l'attention qu'elles méritent, se rendra compte de l'intérêt de l'oeuvre.

Ajoutons que l'éditeur a choisi pour cet ouvrage un format des plus commodes. Rompant avec les usages reçus, il nous donne un Dictionnaire d'un format manuel mesurant 18 sur 24, imprimé sur deux colonnes, en caractères très nets et très lisibles, et de tout à un prix abordable pour un ouvrage de cette nature.

En résumé cette oeuvre fait honneur à la littérature philosophique française, et elle est assurée de rencontrer le succès qu'elle mérite à tous égards.

* * *

SCENES D'EVANGILE, par Jean Barbet de Vaux. In-8o carré [viii-384 pages]. Prix: \$1.00. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris-VIe.

Sous une forme simple et attrayante, l'auteur des "Scènes d'Évangile" cherche, comme il le dit dans son avant-propos, à nous montrer le Christ vivant et agissant. Il peint plutôt qu'il ne raconte et ses descriptions donnent l'impression de choses connues et aimées. Tantôt Jean Barbet de Vaux nous conduit à Jérusalem pour y assister aux grandes cérémonies religieuses: la Pâque, la Dédicace ou la Fête des Tabernacles; tantôt il nous initie à la vie intime des familles juives; souvent un trait de moeurs, une coutume locale vient expliquer tel ou tel passage d'Évangile. Quelques portraits ou plutôt quelques esquisses nous familiarisent avec les ennemis du Christ; les gestes, les attitudes trahissent les pensées secrètes, les timides enthousiasmes, ou les haines muettes. Comme cadre, l'Orient nous offre ses contrastes; le désert de la Quarantaine et les plaines fertiles de la Galilée; les maisons basses et pauvres de Nazareth et les palais de Jéricho.

Mais tous ces paysages fidèlement rendus, tous ces disciples dévoués ou ces Pharisiens hostiles, ne servent qu'à mettre en lumière la sublime et douce figure du Sauveur. Le Christ passe, dans ce livre, pour faire entendre son inlassable appel: Venez tous à moi.

C'est surtout aux enfants que l'auteur destine ces "Scènes d'Évangile"; il ne raconte à ses jeunes lecteurs ni légendes ni récits apocryphes; il les met en face de la vérité en leur disant: Venez et voyez.

Il semble qu'un livre ainsi compris réponde au désir si souvent exprimé par les catéchistes et par les familles chrétiennes de pouvoir mettre l'Évangile à la portée des enfants et surtout de le leur faire aimer.